ÉBAUCHE

Industrie Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE II

2000 - 2003

Ébauche (le 30 août 2000)
pour examen et commentaires

Note : Les opinions exprimées au sujet des engagements ministériels à l'égard de la stratégie sont présentées sous forme d'ébauche. Même si l'ébauche a été examinée et approuvée par la haute direction d'Industrie Canada à des fins de consultation, elle pourra être modifiée par de nouvelles contributions, des interventions ou des contraintes imprévues.

101-00012/

TABLE DES MATIÈRES

Message du Ministre et résumé .....

1. Introduction **1**

2. Réalisations, défis et possibilités de développement durable **3**

2.1 Progrès récents 3
2.2 Défis et possibilités de développement durable 9

3. Stratégie de développement durable d'Industrie Canada - 2000 - 2003 ..... **13**

3.1 Aperçu de la stratégie de développement durable 13
3.2 Productivité par l'écoefficacité 19
3.3 Technologies environnementales 39
3.4 Intégration du développement durable à la prise de décisions 55

4. Mise en oeuvre et évaluation des progrès accomplis **69**

5. *Annexes*

5.1 Profil ministériel 77

5.2 Développement durable - Questions et interventions possibles 81
5.2.1 Analyse interne-Résumé 83
5.2.2 Analyse externe-Résumé 89
5.2.3 Évaluation à mi-parcours- Résumé 93

5.3 Consultations 103

1. Introduction

Le développement durable - c'est-à-dire, le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins - continue d'offrir des possibilités et des avantages potentiels à notre société et de lui lancer des défis. La première stratégie d'Industrie Canada servait de moyen d'explorer et de découvrir des façons efficaces de promouvoir des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, qui constituent les trois enjeux du développement durable. Les leçons tirées servent de base à l'établissement de la structure de notre deuxième stratégie, qui met l'accent sur un triple engagement : un leadership pragmatique, des partenariats efficaces et des mesures ciblées.

La *Stratégie de développement durable* d'Industrie Canada pour la période allant de 2000 à 2003 tient compte de la responsabilité générale du Ministère de créer une économie du savoir de plus en plus concurrentielle qui encourage la croissance de l'emploi et du revenu. Elle reflète également l'opinion selon laquelle la croissance de la productivité et du revenu nous permet de maintenir notre potentiel productif, de régler des questions sociales, économiques et environnementales et d'appuyer des programmes destinés à améliorer la qualité de vie au Canada. En outre, elle défend le point de vue voulant qu'il existe un lien positif entre la bonne performance économique et la bonne performance environnementale d'un pays. Bien que la nouvelle stratégie du Ministère continue de faire fond sur les activités en cours ainsi que sur les réalisations et les leçons tirées en utilisant une approche progressive, elle vise à faire avancer le Ministère résolument sur la voie du développement durable.

La *Stratégie de développement durable* pour les trois prochaines années est différente de la première stratégie sous plusieurs rapports. Premièrement, la première stratégie était fondée sur le thème général de l'apprentissage et de la découverte, tandis que la nouvelle stratégie est basée sur le thème du leadership et du partenariat. Deuxièmement, la nouvelle stratégie est plus dynamique et davantage orientée sur des mesures prioritaires et nous permettra de nous concentrer sur les secteurs qui, selon nous, apporteront la plus grande contribution à l'industrie, aux consommateurs et aux citoyens. La vision de la nouvelle stratégie exige qu'Industrie Canada joue un rôle de chef de file et crée des partenariats afin de promouvoir le développement durable au moyen de l'écoefficacité, des technologies environnementales et de la prise de décisions. Troisièmement, la stratégie prévoit une collaboration plus étroite avec d'autres intervenants et appuie certains thèmes communs au sein de l'administration fédérale (p. ex. la productivité au moyen de l'écoefficacité, l'intégration du développement durable dans la prise de décisions). Quatrièmement, la stratégie met un accent accru sur le renforcement des pratiques et des systèmes de gestion, dont une plus grande participation des cadres supérieurs, visant à remplir nos engagements en matière de développement durable. Enfin, la nouvelle stratégie reconnaît l'importance croissante de la dimension sociale du développement durable pour l'industrie au Canada.

La nouvelle stratégie est fondée sur l'analyse des grandes questions, une évaluation à mi-parcours de notre première stratégie et des consultations tenues avec d'autres organismes fédéraux, le milieu des

affaires, les groupes environnementalistes et d'autres intervenants. Elle est également influencée par d'autres forces positives importantes comme le Guide de l'écogouvernement, le dernier discours du Trône, les initiatives du Budget et une consultation coordonnée à l'échelle nationale (Forum des leaders) portant sur le développement durable. La nouvelle stratégie représente une autre étape de la promotion du développement durable et elle reconnaît que le progrès nécessite la résolution de continuer à élargir nos connaissances.

2. Réalisations, défis et possibilités de développement durable

2.1 Progrès récents

Vers une économie durable

Au cours des dernières années, le Canada a réussi à régler des questions structurelles essentielles qui limitaient auparavant sa capacité concurrentielle sur la scène mondiale. Aujourd'hui, il a un excédent budgétaire, un faible taux d'inflation, une dette réduite par rapport au produit intérieur brut (PIB), des exportations accrues de l'industrie du savoir et une économie qui est parmi les plus ouvertes du monde. Selon l'indice du développement humain des Nations Unies, le Canada continue d'occuper le premier rang quant à la qualité de vie. L'indice est un indicateur composite de l'espérance de vie, du PIB réel par habitant et du niveau d'études.[1]

Selon l'*Environmental Sustainability Index*, issu d'une étude collective jaugeant le progrès que font les économies mondiales pour créer un environnement durable, le Canada figure parmi les premières des 56 économies examinées (c.-à-d. le Canada occupe la septième place après la Norvège, l'Islande, la Suisse, la Finlande, la Suède et la Nouvelle-Zélande et précède tous ses partenaires du G-7). Les composantes de l'indice sont les suivantes : maintien des systèmes environnementaux indispensables; stress et risques environnementaux d'origine anthropique; vulnérabilité des humains aux impacts environnementaux; capacité de réaction de la société et des institutions de relever les défis environnementaux; et la participation à la gérance environnementale à l'échelle mondiale. L'étude a été effectuée par le Yale Centre for Law and Environmental Policy et le Columbia University Center for International Earth Science Information Network et a été présentée au Forum économique mondial tenu en Suisse en 2000.[2]

Mesures et progrès de l'industrie

En ce début du XXI^{e} siècle, les entreprises canadiennes ont généralement continué à élargir leurs connaissances en matière de développement durable. Tant les entreprises individuelles que les secteurs industriels ont relevé un large éventail de défis engendrés par le changement climatique, les substances toxiques, le recyclage, etc. Les consommateurs et d'autres intervenants canadiens ont également fourni un apport. Le progrès accompli par l'industrie est en partie dû aux exigences des consommateurs et aux avantages qui peuvent découler d'un engagement efficace à l'égard du développement durable.

---

1 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1999), *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Oxford University Press, New York et Oxford.

2 Forum économique mondial (Initiative du groupe de travail Global Leaders for Tomorrow Environment), en collaboration avec le Yale Center for Environmental Law and Policy et le Centre for International Earth Science Information Network of Columbia University (2000), *Pilot Environmental Sustainability Index*, Assemblée annuelle 2000, Davos, Suisse.

Voici quelques exemples des récentes réalisations notables de l'industrie :

- L'Inventaire national des rejets de polluants montre une tendance générale à la baisse des rejets de polluants du secteur manufacturier au Canada. De 1994 à 1996, les rejets provenant de ce secteur ont diminué de 16 p. 100. Les industries des produits de papier et des produits chimiques figuraient en tête, ayant enregistré 36,5 p. 100 et 26,5 p. 100 respectivement au cours de cette période.[3]

- Grâce au Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques, les émissions annuelles ont été réduites de plus de 24 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 64 p. 100 par rapport aux niveaux de base. Sur les 303 installations participantes, 112 ont déjà atteint ou dépassé leurs objectifs pour 2000 dans toutes les catégories de substances pour lesquelles elles fournissent des données.[4]

- Le taux de croissance des entreprises canadiennes certifiées selon la norme ISO 14000 était important au cours de la période de trois ans se terminant en décembre 1999. Le nombre d'entreprises certifiées est passé de 27 à 142, ce qui constitue une hausse de plus de 400 p. 100.[5]

- Les dépenses pour la protection de l'environnement dans le secteur manufacturier sont passées de 2,231 milliards de dollars en 1994 à 2,449 milliards en 1996, ce qui signifie une hausse de 9,8 p. 100.[6]

- Les dépenses pour la prévention de la pollution dans le secteur manufacturier, qui étaient de 300 millions de dollars en 1994, sont passées à 670 millions de dollars en 1996, ce qui représente une hausse de 123 p. 100.[7]

---

3 Environnement Canada (1997), *Inventaire national des rejets de polluants, Rapport sommaire 1994, Rapport sommaire 1996,* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Ottawa.

4 Leaders environnementaux 3 (1999), *Action volontaire sur les substances toxiques : Rapport d'étape sur le Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques*, Environnement Canada, Ottawa, Ontario.

5 Organisation internationale de normalisation (1999), *The ISO Survey of ISO 9000 and ISO 14000 Certificates, Eighth cycle – 1998*, ISO, Genève.

6 Statistique Canada(1997), *Éconnexions : Pour lier l'environnement et l'économie, Indicateurs et statistiques détaillés*, CD-ROM,16-200-XKE, Ministre de l'Industrie , Ottawa. Données sur les dépenses de 1996 tirées du chapitre sur les dépenses pour la protection de l'environnement dans le secteur des entreprises. Données préliminaires de 1999 dans Statistique Canada (1999), *Éconnexions*, Ministre de l'Industrie, Ottawa.

7 Ibid.

- Les associations industrielles individuelles ont continué à faire des progrès en ce qui concerne des projets environnementaux volontaires. Certaines parmi elles, comme l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques avec le projet Gestion responsable, le Conseil du vinyle du Canada et l'Association canadienne des constructeurs de véhicules ont continué à produire des résultats positifs en élaborant et en exécutant des projets tels que les codes de pratiques volontaires, les plans d'action et les rapports sur la performance environnementale. D'autres associations ont également encouragé l'utilisation d'approches volontaires (p. ex. l'Association canadienne de l'électricité a annoncé un programme d'engagement pour la protection de l'environnement en 1997).

- En 1997, les entreprises canadiennes ont tiré des recettes totales de 11,5 milliards de dollars de la vente de produits et de services environnementaux, ce qui constitue une hausse de 4 p. 100 par rapport à 1996.[8]

- Le total des exportations des produits et services environnementaux s'est chiffré à 898 millions de dollars en 1997, par rapport à 768 millions en 1996.[9]

De plus, l'industrie a adopté ou élargi son rôle concernant la responsabilité sociale des entreprises afin de tenir compte des trois enjeux du développement durable.

- Le Dow Jones Sustainablility Group Index a été instauré en 1999 afin de repérer les entreprises qui respectent le mieux les considérations sociales, économiques et environnementales du développement durable. Parmi plus de 200 entreprises dans 68 industries et 22 pays, quatre entreprises canadiennes se sont classées parmi les 18 meilleures[10].

- Au cours des trois dernières années, un nombre accru de fonds mutuels à caractère social ont été établis et ont eu du succès sur le marché canadien.

Contributions d'Industrie Canada

Industrie Canada a réussi à mettre en oeuvre sa première stratégie de développement durable et a encouragé le développement durable en rapport avec ses objectifs concernant le marché, l'innovation,

---

[8] Statistique Canada (octobre 1999), *Industrie de l'environnement : secteur des entreprises, 1996 et 1997*. Ottawa, Ontario.

[9] Ibid.

[10] Dow Jones Sustainability Group Indexes GmbH (2000), *Dow Jones Sustainability Group Index: Performance and Attributes*. DJSGI GmbH, Zurich.

Tableau 1 : Points saillants des récentes réalisations d'Industrie Canada (première stratégie)

Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable.

- Le Ministère a élaboré un cadre servant à évaluer les lois sous l'aspect du développement durable et l'a utilisé pour évaluer les amendements proposés à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.
- Au chapitre du changement climatique, Industrie Canada a coparrainé la table ronde de l'industrie sur le sujet, y a fourni un soutien administratif et a produit les documents de base pour plusieurs secteurs industriels. Il a en outre établi un répertoire sommaire des politiques et programmes pertinents du portefeuille de l'Industrie.
- Le Ministère a publié *Les codes volontaires : Guide d'élaboration et d'utilisation* afin de promouvoir la réalisation de projets volontaires. Il a lancé un site Web consacré aux codes volontaires, qui comporte un forum de recherche en direct. Il a terminé les recherches sur la réalisation de projets volontaires sans réglementation liés à la gestion environnementale.
- Le Ministère a sensibilisé les consommateurs au développement durable en finançant des projets sur l'éco-étiquetage et d'autres outils du marché encourageant la consommation respectueuse de l'environnement. Il a aussi produit un rapport sur les produits verts sur le marché. Il a promu la consommation respectueuse de l'environnement au niveau international en participant à l'élaboration des lignes directrices sur la protection du consommateur des Nations Unies.

Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable.

- En 1999-2000, Partenariat technologique Canada (PTC) a investi 98 millions de dollars dans huit projets, qui engendreront un montant supplémentaire d'environ 120 millions provenant d'autres sources.
- Le Ministère a financé et parrainé des projets de création d'un système de normes volontaires qui favorise le développement durable.
- Le Ministère a produit un rapport sur l'utilisation d'indicateurs de l'écoefficacité dans l'industrie du Canada et parrainé un rapport visant à aider les entreprises à prendre des décisions éclairées à propos de l'adoption de la norme ISO 14000.
- Le Ministère a continué à développer la base de données des Solutions environnementales canadiennes, qui présente des technologies et des services, en mettant l'accent sur la biotechnologie et le changement climatique. Il a en outre lancé le site Web consacré au développement durable, qui informe les intervenants sur les activités et les progrès d'IC à ce sujet.
- Des considérations sur le développement durable ont été intégrées dans les rapports du cadre de compétitivité sectorielle et des cartes routières technologiques.

Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger.

- Le Ministère a promu sur de nouveaux marchés la technologie et le savoir concernant le développement durable en lançant le Bureau virtuel de l'industrie environnementale et le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes. Le Ministère a en outre contribué au plan de travail du Comité commun du commerce et de l'environnement de l'OCDE.
- Le Ministère a exécuté la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement et ses 22 initiatives.
- Le Ministère a négocié des accords bilatéraux à l'étranger pour créer des possibilités d'exportation du savoir, des technologies et des produits canadiens qui contribuent à la réalisation des objectifs du développement durable.

Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en oeuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable.

- Le Ministère a terminé et évalué un projet pilote visant à améliorer l'évaluation environnementale (EE) de ses politiques et programmes. Il a amélioré la série de guides sur l'EE et l'a intégrée dans son processus de création de politiques.
- Il a élaboré et exécuté un cours de formation sur le développement durable destiné aux agents de politique et de programme. Il a produit six documents de recherche sur le développement durable dans l'économie du savoir.

de la réussite est décrite dans la section portant sur l'évaluation à mi-parcours, figurant dans l'annexe. Le tableau 1 fait état des points saillants des réalisations du Ministère en rapport avec la première stratégie présentée au Parlement en 1997. Le tableau indique qu'Industrie Canada a tenu les engagements qu'il avait pris à l'égard de chacun de ses objectifs stratégiques dans la première stratégie de développement durable.

Le Ministère a en outre contribué à des initiatives en dehors du cadre de sa première stratégie. En voici des exemples :

- Le programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE) est devenu permanent en 1997, et à la fin de 1998-1999, il existait 14 RCE au Canada. Les RCE, qui sont gérés par Industrie Canada et les conseils subventionnaires, ont réussi des percées technologiques dans un large éventail de domaines de recherche, dont la santé et la biotechnologie, l'infrastructure, la technologie de l'information et les ressources naturelles.

- Industrie Canada a lancé le programme des Collectivités ingénieuses, qui comporte un concours servant à choisir des collectivités pilotes (une par province, une dans le Nord et une collectivité autochtone) ayant le désir et la capacité de devenir « ingénieuses » en créant des renseignements et des services électroniques afin d'appuyer le développement économique et d'enrichir la vie communautaire. Le programme leur donne également l'occasion d'améliorer leur performance environnementale.

- La Commission canadienne du tourisme a participé à la septième session de la Commission du développement durable des Nations Unies et y a présenté les réalisations du Canada en matière d'écotourisme.

- FedNor a fourni une aide financière pour un nouveau centre d'écologie dans une collectivité située près de Mattawa et a financé des études sur le patrimoine et l'écotourisme effectuées pour North Shore, en Ontario.

- Energie atomique du Canada limitée (EACL), de concert avec Precarn Associates Inc., un consortium dirigé par l'industrie et effectuant de la R-D pertinente pour l'industrie dans le domaine des systèmes intelligents, a développé des systèmes robotiques servant à accroître l'efficience des centrales électriques et à exercer des activités de détection et de surveillance environnementales.

Industrie Canada a contribué à l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, créant ainsi de nouvelles possibilités d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs collectivités.

- Pour appuyer le développement des entreprises autochtones, Industrie Canada a financé 1 200 projets et a fait un investissement de 32,2 millions de dollars pour générer un investissement total de toutes les sources s'élevant à 95 millions de dollars dans l'économie autochtone.
- Le Programme d'accès communautaire a élargi le réseau rural national en branchant 1 000 collectivités en 1998-1999, le total pluriannuel se chiffrant à 3 200 collectivités et à 4 000 centres d'accès public.
- Grâce au Programme des ordinateurs pour les écoles, 60 000 ordinateurs ont été recyclés et livrés aux écoles et aux bibliothèques de toutes les régions du pays en 1998-1999.
- Rescol canadien a atteint son objectif qui consistait à brancher les écoles et les bibliothèques publiques du Canada à Internet au plus tard le 31 mars 1999.

Dans l'évaluation à mi-parcours (voir l'annexe 5.2.3) de sa première stratégie de développement durable, on a jugé que les initiatives d'Industrie Canada demeuraient pertinentes pour la réalisation des objectifs du Ministère et du gouvernement en matière de développement durable. De plus, les auteurs de l'étude d'évaluation ont conclu que le Ministère avait fait des progrès importants concernant tous ses engagements à propos des mesures d'action et que tous les engagements pris dans les points prioritaires distincts avaient été remplis. Les engagements pris dans la SDD de 1997 ont été intégrés dans le processus de planification continu du Ministère. En outre, Industrie Canada considère les initiatives mises en oeuvre selon la première stratégie comme une plate-forme importante pour l'établissement de la deuxième stratégie.

2.2 Défis et possibilités de développement durable

Les réalisations du Canada, de l'industrie et d'Industrie Canada présentées dans la section précédente constituent une base solide pour l'établissement de la prochaine stratégie d'Industrie Canada. En particulier, les engagements et les mesures qui étaient prévus dans la première stratégie du Ministère et qui demeurent pertinents seront maintenus dans la deuxième stratégie. Toutefois, la nouvelle stratégie est aussi fondée sur des considérations autres que les réalisations. Il s'agit des quatre considérations suivantes : l'évolution du contexte mondial et national, les grandes questions en matière de développement durable, les leçons tirées de l'exécution de la première stratégie et les principales possibilités qui s'offrent à Industrie Canada.

Évolution du contexte mondial et national

L'évolution de la situation et des défis à relever dans le monde et au pays a influé sur les défis, les obstacles et les possibilités qu'Industrie Canada a examinés pour établir la présente stratégie.

Conditions mondiales

Les conditions économiques, environnementales et sociales dans le monde contribuent à encadrer les besoins et les possibilités liés à l'avancement du développement durable. L'économie mondiale est influencée par plusieurs forces : une mondialisation accrue, des changements technologiques, des connaissances accrues, des niveaux de compétences croissants et une hausse du prix de l'énergie. Le Canada a récemment été classé au 11e rang (avant tous ses partenaires du G-7 sauf les États-Unis et l'Allemagne), selon un indice de compétitivité mondiale fondé sur 290 différentes variables. Néanmoins, les changements économiques mondiaux sont inévitables et exercent une pression accrue sur le Canada, qui se voit obligé d'améliorer sa performance en matière de productivité.[12] De plus, le pays doit continuer à prendre en compte d'autres défis et possibilités créés par des problèmes environnementaux mondiaux comme le changement climatique, le grand appauvrissement de l'ozone, la perte de biodiversité, le mouvement transfrontalier de la pollution atmosphérique et la dégradation du milieu marin. Une récente évaluation des écosystèmes terrestres effectuée par les Nations Unies révèle que ces systèmes sont gravement atteints : le monde a perdu la moitié de ses marécages au cours du dernier siècle; l'activité humaine met en péril environ 60 p. 100 des récifs de corail; 20 p. 100 des terres sèches risquent de se transformer en désert; les eaux souterraines et les forêts s'appauvrissent; et plus de 40 p. 100 des terres agricoles se sont considérablement détériorées.[13] De plus, du point de vue

---

12 International Institute for Management Development, *World Competitiveness Index 2000.* Suisse.

13 World Resources Report (2000), *People and Eco-systems: The Fraying Web of Life.* Analyse pilote commune des écosystèmes mondiaux, effectuée par la Banque mondiale, le programme de développement et le programme environnemental de l'ONU et l'Institut des ressources mondiales.

social, la croissance des populations et des villes ainsi que l'évolution des valeurs démographiques et culturelles obligent notre société à trouver des solutions sérieuses.

Contexte canadien

L'économie, l'environnement et les caractéristiques sociales du Canada présentent, eux aussi, des défis anciens et nouveaux au chapitre du développement durable. Le Canada a connu la croissance économique la plus forte parmi les pays du G-7. Son inflation demeure sous contrôle, la dette publique diminue, le degré de confiance des consommateurs et des entreprises est élevé et des emplois sont créés à un rythme rapide. Le pays doit toutefois continuer à augmenter sa productivité et sa prospérité et créer d'autres emplois. En ce qui a trait à l'environnement, il doit continuer à faire des progrès, bien que des améliorations aient été notées dans des domaines comme l'utilisation de l'énergie et du matériel, la dispersion des substances toxiques et le recyclage. Quant au développement social, le Canada a fait des progrès : il a amélioré l'enseignement postsecondaire, réduit la pauvreté chez les enfants, réduit le chômage et le sous-emploi parmi les jeunes et amélioré les soins de santé, mais d'autres besoins se font sentir.

Questions clés en matière de développement durable pour la prochaine stratégie

Industrie Canada a entre autres effectué une analyse interne et une analyse externe des grandes questions (voir annexe 5.2) pour déterminer les principaux thèmes du développement durable qui découlent de la situation mondiale et du contexte canadien et qui orientent la nouvelle stratégie de développement durable d'Industrie Canada.

Les analyses ont révélé un grand nombre des forces et des réalisations décrites dans le chapitre précédent. Des progrès ont été constatés concernant chacun des objectifs stratégiques. Néanmoins, un certain nombre de thèmes clés ont été dégagés au cours de ces analyses :

- utilisation efficiente des ressources renouvelables du Canada;
- gestion des substances toxiques;
- technologies de prévention de la pollution et de dépollution;
- émissions de gaz à effet de serre et technologies liées au changement climatique;
- distribution des coûts et des avantages parmi les Canadiens;
- augmentation de la productivité;
- intégration du développement durable dans la prise de décisions;
- application du développement durable à Industrie Canada;
- partenariats pour le développement durable;
- lois-cadres et cadres stratégiques efficaces encourageant l'investissement et la concurrence;
- amélioration de l'information, des outils et des processus de planification permettant à l'industrie de croître et de soutenir la concurrence.

Leçons tirées

L'élaboration et la mise en oeuvre de la première stratégie de développement durable d'Industrie Canada ont permis au Ministère de tirer des leçons de ses projets. Pour ce faire, il s'est appuyé sur diverses sources, dont l'expérience recueilli et les études effectuées au sein du Ministère (p. ex. l'analyse interne et externe des grandes questions et l'évaluation à mi-parcours décrites dans l'annexe) et divers rapports du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Dans ces études, le progrès accompli par Industrie Canada dans la promotion du développement durable est reconnu, et les leçons tirées et les recommandations formulées sont fréquemment accompagnées d'un encouragement, c'est-à-dire, faire fond sur les forces et les réalisations du Ministère. Un grand nombre de ces forces et réalisations sont résumées dans le chapitre précédent.

Les principales leçons générales tirées et les recommandations clés pour l'élaboration d'une meilleure stratégie nous indiquent ce qu'il faut :

- avancer dans l'établissement d'objectifs clairs et mesurables;
- mettre l'accent sur les orientations futures plutôt que sur les réalisations et fournir une description claire des changements précis qui seront apportés aux politiques, aux programmes, aux lois, aux règlements ou aux activités pour mettre en oeuvre la stratégie;
- améliorer la détermination des questions touchant le développement durable et lier ces questions de manière efficace aux objectifs de la stratégie;
- accroître l'engagement et l'adoption de la stratégie par les cadres supérieurs;
- se concentrer sur les principaux secteurs stratégiques et sur les questions déterminées dans l'analyse interne et l'analyse externe;
- accroître la place consacrée au secteur privé dans la stratégie;
- tirer profit des possibilités de créer des partenariats;
- accroître la connaissance du développement durable au sein du Ministère;
- examiner périodiquement les projets de développement durable pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents;
- examiner les possibilités du Ministère déterminées dans l'analyse interne et l'analyse externe des grandes questions;
- reconnaître les contraintes.

La liste ci-dessus nous rappelle que nous devons être plus dynamiques et pragmatiques dans notre leadership, créer des partenariats efficaces et prendre des mesures ciblées.

Intervention possibles de la part d'Industrie Canada

Industrie Canada dispose de tout un éventail de possibilités pour réagir aux questions de développement durable et aux leçons tirées du passé. Cet éventail est décrit dans l'annexe 5.1, qui trace le profil descriptif des activités du Ministère, et dans l'annexe 5.2, qui présente l'analyse interne et l'analyse externe des grandes questions ainsi que l'évaluation à mi-parcours de la première stratégie.

Les possibilités de développement durable sont les suivantes : élaborer des cadres stratégiques, influencer le contenu des projets de lois ou des lois en voie de révision, utiliser les programmes de remboursement des prêts, élargir les partenariats, faire des innovations technologiques et fournir des produits et des services d'information.

Le schéma logique dans l'annexe 5.2 présente les liens entre les questions de développement durable et les principales possibilités du Ministère, dégagés au cours de l'analyse interne et de l'analyse externe des grandes questions.

Les possibilités choisies en définitive pour la nouvelle stratégie d'Industrie Canada (voir le chapitre suivant) ont été influencées par un éventail de facteurs : les activités en cours du Ministère, le discours du Trône, les budgets annuels, le Guide de l'écogouvernement, les attentes du Commissaire à l'environnement et au développement durable, le rapport sur la productivité et l'innovation du Comité permanent de l'industrie, et les études de base effectuées en vue de l'établissement de la nouvelle stratégie (analyse interne, analyse externe et évaluation à mi-parcours).

Un autre facteur important qui contribue à l'élaboration de la forme et de la substance de la stratégie sont les résultats du Forum des leaders sur le développement durable qui a eu lieu en avril 2000. Cet exercice de consultation nationale, auquel ont participé des leaders gouvernementaux et non gouvernementaux, a permis de cerner huit grands thèmes qui offrent des possibilités d'améliorer la coordination. Par conséquent, Industrie Canada est déterminé à diriger la coordination des activités fédérales liées au thème de la productivité par l'écoefficience et il a consacré une partie de sa nouvelle stratégie de développement durable sur ce thème. Parmi les huit autres grands thèmes qui se retrouvent dans la stratégie d'Industrie Canada, on note celui des « opérations du développement durable ». Dans le présent rapport, notre stratégie fait valoir l'intégration du développement durable dans la prise de décisions. Industrie Canada appuiera en outre les six autres thèmes dans la mesure où ils relèvent de son mandat. Ces autres thèmes sont les suivants :

- le développement durable dans le contexte international
- le développement durable dans le Nord
- le développement durable et les Canadiens en bonne santé
- aspects sociaux et culturels du développement durable
- le savoir et l'information / indicateurs du développement durable et reddition de compte
- le développement durable dans les collectivités

On a tenu des consultations pour vérifier et mettre au point les interventions prévues et présentées dans la section 3.

Les liens entre les questions et les interventions sont résumés dans le Tableau 2 de la section 4 ainsi que dans la matrice logique de l'annexe 5.2.

3. Stratégie de développement durable d'Industrie Canada - 2000-2003

3.1 Aperçu de la stratégie de développement durable

La première stratégie de développement durable d'Industrie Canada, à l'instar de celle de beaucoup d'autres ministères fédéraux, a permis d'esquisser la façon de mettre en oeuvre le concept du développement durable. Même si ces premiers pas vers la découverte et l'apprentissage ont élargi notre bagage de connaissances et notre expérience pratique, la situation changeante tant sur le plan national qu'international a soit modifié, soit renforcé certains des enjeux, des défis et des possibilités en matière de développement durable auxquels il faut donner suite.

La stratégie de développement durable d'Industrie Canada pour la période allant de 2000 à 2003 vise à orienter, à produire des partenariats efficaces et à susciter une intervention plus proactive dans des domaines stratégiques choisis où les contributions importantes sont possibles. L'architecture de notre nouvelle stratégie (présentée sous forme de schéma à la figure 1) se compose de ce qui suit : vision, principes, objectifs de développement durable et secteurs d'intervention ciblés.

Vision

Industrie Canada favorisera le développement durable dans le cadre de son mandat qui est de poser les fondements d'une économie du savoir plus productive et plus concurrentielle. Industrie Canada jouera un rôle de chef de file et formera des partenariats en vue de promouvoir le développement durable grâce à l'écoefficacité, aux technologies environnementales et à la prise de décisions.

Principes

Industrie Canada s'engage à appliquer les principes suivants pour réaliser sa vision du développement durable et pour donner suite aux initiatives de développement durable exposées dans la présente stratégie :

- ***Leadership aux fins de l'expansion du savoir*** : Nous agirons comme chef de file en développant le savoir, en faisant appel à des sciences solides et en favorisant l'innovation afin que les entreprises fassent progresser le développement durable.

- ***Travail en partenariat*** : Nous consulterons les intervenants et nous créerons des partenariats en vue de comprendre les besoins, de cerner les possibilités et d'élaborer des objectifs et des interventions efficaces.

- ***Ensemble équilibré d'instruments stratégiques*** : Le Ministère utilisera un ensemble équilibré d'instruments stratégiques pour atteindre ses objectifs de développement durable (p. ex. mécanismes volontaires, instruments économiques, outils d'information et de sensibilisation, y compris sensibilisation des consommateurs, règlements).

- ***Reddition des comptes :*** Nous élaborerons des plans d'action clairs qui sont réalisables, limités dans le temps, mesurables et axés sur les résultats. Nous surveillerons les résultats de nos initiatives et nous rendrons compte de nos progrès au public.

Objectifs de développement durable

La nouvelle stratégie de développement durable d'Industrie Canada vise trois objectifs qui mettent l'accent sur l'écoefficacité, les technologies environnementales et la prise de décisions. Les objectifs de développement durable correspondent, à notre avis, à ce qu'il faut faire pour régler les principaux problèmes de développement durable et tenir compte des leçons retenues (voir section 2.2) afin de contribuer à la vision globale de la stratégie.

Industrie Canada s'engage à atteindre les trois objectifs suivants en vue de promouvoir le développement durable :

- ***Écoefficacité*** : Améliorer la capacité des Canadiens et des entreprises de mettre au point et d'utiliser des pratiques, des outils, des technologies et des produits éco-efficients qui contribuent à une meilleure productivité et à une meilleure performance environnementale.

- ***Technologies environnementales*** : Faciliter la mise au point et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme.

- ***Prise de décisions*** : Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans la prise de décisions et dans la mise en oeuvre des politiques, des plans, des programmes et des activités du Ministère.

Les trois objectifs de développement durable (même s'ils ont parfois des liens les uns avec les autres) sont conçus pour ne faire ressortir qu'un aspect chacun. Ils présentent des différences et des similarités. Premièrement, les objectifs liés à l'écoefficacité et aux technologies environnementales visent généralement les activités externes du Ministère tandis que l'objectif lié à la prise de décisions fournit des orientations pour les activités internes du Ministère. Deuxièmement, l'objectif lié à l'écoefficacité vise à améliorer la capacité tant des entreprises que des institutions d'utiliser davantage des pratiques, des outils, des technologies et des produits éco-efficients qui ont déjà été mis au point et testés tandis que l'objectif lié aux technologies environnementales vise principalement la recherche, la mise au point et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes. Dans un sens, le premier objectif vise à accroître l'application des pratiques et des technologies à court terme tandis que le dernier vise surtout la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies à long terme. Même si ce n'est pas toujours le cas, l'objectif lié à l'écoefficacité vise généralement la production de résultats différentiels à court terme, tandis que le dernier cherche davantage à engendrer des percées à plus long terme et à plus grande échelle. Le troisième objectif de développement durable souligne la nécessité de mieux intégrer les objectifs de développement durable dans la prise de décisions.

Les trois objectifs de développement durable sont parfois liés les uns aux autres. Bien que les objectifs et les interventions qui en découlent soient indépendants les uns des autres la plupart du temps, ils peuvent aussi se compléter et se renforcer les uns les autres. Par exemple, comme le montre la description de chacun des éléments du plan d'action, certaines activités (même si elles sont présentées sous différents objectifs de développement durable) peuvent contribuer à produire des solutions au même problème de développement durable. La nature des liens prévus est indiquée au tableau 2 de la section 4.

Liens avec les objectifs du Ministère

Les objectifs de développement durable sont aussi liés aux grands objectifs stratégiques du Ministère qui sont énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 et résumés dans le profil ministériel fourni à l'Annexe 5.1.

Industrie Canada s'est fixé cinq objectifs stratégiques pour aider le Canada à améliorer la productivité, l'emploi et le revenu :

- améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation;
- faire du Canada le pays le plus branché du monde;
- créer un marché équitable, efficace et concurrentiel;
- promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger;
- travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux.

L'innovation fait partie intégrante de la croissance de la productivité et d'une économie dynamique et concurrentielle. Notre performance sur le plan de l'innovation dépend de notre capacité d'acquérir de nouvelles compétences, de nous adapter aux nouvelles conditions, de faire naître de nouvelles idées et de saisir les occasions qui se présentent. Les objectifs liés à l'écoefficacité et aux technologies environnementales obligent le Ministère à améliorer la capacité des entreprises canadiennes (y compris les PME) de développer et d'utiliser des technologies et des outils novateurs qui favorisent le développement durable. Les mêmes objectifs devraient également contribuer à élargir la gamme de produits éco-efficients offerts aux consommateurs. Le Canada peut améliorer sa productivité, sa performance sur le plan de l'innovation et ses progrès en matière de développement durable en faisant avancer l'écoefficacité, les technologies environnementales et les technologies habilitantes, en augmentant son bagage de connaissances dans ces domaines et en adoptant des pratiques, des outils et des produits novateurs. Dans ce contexte, Industrie Canada a déterminé que les initiatives visant à promouvoir l'écoefficacité et les technologies environnementales étaient des initiatives favorables à l'innovation.

Les objectifs de notre nouvelle stratégie qui sont liés à l'écoefficacité et aux technologies environnementales sont aussi liés à l'objectif selon lequel le Ministère vise à faire du Canada le pays le

Figure 1

Stratégie de développement durable d'Industrie Canada - 2000-2003

Vision

Industrie Canada favorisera le développement durable dans le cadre de son mandat qui est de poser les fondements d'une économie du savoir plus productive et plus concurrentielle. Industrie Canada jouera un rôle de chef de file et formera des partenariats en vue de promouvoir le développement durable grâce à l'écoefficacité,

Objectifs de développement durable

Écoefficacité

Améliorer la capacité des Canadiens et des entreprises de développer et d'utiliser des pratiques, des outils, des technologies et des produits écoefficaces qui contribuent à une meilleure productivité et à une

Technologies environnementales

Faciliter la mise au point et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme.

Prise de décisions

Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans la prise de décisions et dans la mise en oeuvre des politiques, des plans, des programmes et des activités du Ministère.

Plan d'action

Recherche et développement

- Chaires de recherche
- Réseaux de centres d'excellence
- Démonstration et diffusion des technologies

Création de capacité

- Outils de gestion
- Initiatives volontaires
- Information et choix du consommateur
- Écoefficience et connectivité

Mesure de la performance et comparaison

- Promotion et sensibilisation
- Écoefficacité et responsabilité sociale des entreprises

Promotion de l'innovation technologique

- Partenariat technologique Canada
- Fonds d'appui technologique au développement durable
- Phase III de PRECARN
- Fondation canadienne pour l'innovation

Apprendre et travailler ensemble

- Stratégie de croissance pour le secteur des technologies environnementales
- Cartes routières technologiques
- Génome Canada

Favoriser de nouvelles approches

- Appui aux initiatives sur les changements climatiques
- Initiative des piles à combustible
- La durabilité grâce à la biotechnologie

Faire connaître le Canada comme un chef de file mondial

Planification

- Planification ministérielle
- Évaluation environnementale
- Promotion de la politique de développement durable
- Recherche stratégique

Mise en oeuvre et activités

- Rôles de la haute direction
- Surveillance et rapports
- Formation et sensibilisation
- Activités d'écologisation

Évaluation

- Cadres et études

plus branché du monde - particulièrement à long terme. Les entreprises et les consommateurs doivent s'adapter à une économie mondiale plus concurrentielle où le succès dépend du développement, de l'acquisition et de l'utilisation des connaissances. Brancher les entreprises et les particuliers à Internet fait beaucoup pour aider les économies à réussir dans l'économie mondiale du savoir. Les entreprises branchées sont bien placées pour tirer profit des possibilités et des innovations locales et mondiales qui mènent à une productivité et à une prospérité accrues. La connectivité est importante pour les particuliers et les entreprises qui ont besoin d'un bon accès aux connaissances liées à l'amélioration des compétences, aux nouveautés technologiques et aux idées en matière de développement durable. Parallèlement à l'engagement qu'il a pris de faire du Canada le pays le plus branché du monde, Industrie Canada peut travailler à améliorer la capacité des Canadiens d'utiliser Internet et les technologies connexes pour promouvoir le développement durable. Les améliorations touchant la connectivité pourraient se traduire par une progression du développement durable et, par conséquent, contribuer à rendre notre économie plus dynamique, plus productive et plus concurrentielle.

Un marché équitable, efficace et concurrentiel est important pour l'investissement, l'innovation, le commerce, la création d'emplois, la confiance des consommateurs et la croissance économique. C'est aussi un élément important de la progression du développement durable. Il assure la stabilité et l'efficacité nécessaires à la conduite des affaires, tout en maintenant la confiance des consommateurs dans les produits, les services et les opérations du marché. La mondialisation des marchés et les changements technologiques renforcent la nécessité de garder le climat du marché au diapason. Industrie Canada peut créer un marché équitable, efficace et concurrentiel tout en favorisant le développement durable. Le Canada peut améliorer le climat de son marché et faire progresser le développement durable en utilisant un ensemble équilibré d'outils stratégiques, y compris des instruments volontaires et des instruments fondés sur le savoir pour obtenir des résultats sur le plan de la productivité et de l'écoefficacité.

Le commerce international est devenu un autre important levier de croissance économique et de création d'emplois pour le Canada. Le Canada doit continuer à promouvoir une économie dynamique ainsi que l'amélioration de la productivité, de la compétitivité, de l'emploi et des revenus et, grâce à cette amélioration, à tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux sur les marchés d'exportation actuels et nouveaux. L'excellence de la performance environnementale peut réduire les coûts des entreprises et améliorer les débouchés commerciaux pour les entreprises canadiennes, la technologie et le savoir-faire. Les produits canadiens et les technologies de prévention de la pollution, particulièrement les technologies nouvelles et novatrices, peuvent trouver des débouchés à croissance forte sur les marchés mondiaux qui essaient de régler des problèmes environnementaux semblables ou connexes à ceux auxquels se heurtent les Canadiens. De tels débouchés peuvent servir à faire avancer le développement durable tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale. Industrie Canada peut promouvoir le développement durable tout en travaillant avec les Canadiens en vue d'accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux.

L'atteinte des objectifs de développement durable et des objectifs du Ministère dépend de la fonction du soutien des services généraux et des services de gestion dont le but est d'appuyer les activités

d'Industrie Canada tournées vers l'extérieur, en lui fournissant des services généraux et consultatifs. Cela comprend des services dans des secteurs comme les ressources humaines et la formation, les communications, l'informatique, la gestion des installations, la vérification et l'évaluation et la fonction de contrôleur. La fonction du soutien peut aussi contribuer à l'avancement des objectifs de développement durable, et des possibilités d'intervention dans ce domaine existent au sein du Ministère.

L'un des buts sous-jacents de la deuxième stratégie de développement durable est de mettre l'accent sur les secteurs stratégiques qui feraient la plus grande différence. L'une des principales constatations de l'analyse des questions et des études d'évaluation est que les objectifs généraux d'Industrie Canada se prêtent mieux que d'autres à l'avancement du développement durable. Les objectifs de développement durable de la nouvelle stratégie sont donc plus étroitement liés aux objectifs généraux qui sont les plus ouverts et qui permettent le mieux de cibler les interventions. Cela englobe l'objectif lié à l'innovation et la fonction du soutien à la direction. Il existe également des liens productifs entre les objectifs liés au climat du marché et au commerce.

Plan d'action

Des cibles et des interventions ont été élaborées pour chacun des trois objectifs de développement durable. On a prévu sept secteurs d'intervention pour atteindre l'objectif lié à l'écoefficacité, onze pour atteindre l'objectif lié aux technologies environnementales et huit pour atteindre l'objectif lié à la prise de décisions. Les secteurs d'intervention englobent une vaste gamme d'activités, depuis les produits d'information jusqu'aux outils de gestion en passant par le soutien à la recherche et à la démonstration. Les interventions retenues sont celles qui devraient obtenir le plus d'appuis au sein du Ministère et permettre le mieux à Industrie Canada de faire progresser le développement durable. Le plan d'action pour chacun des trois objectifs est décrit dans les sections 3.2, 3.3 et 3.4.

3.2 La productivité par l'écoefficacité

Objectif : Améliorer la capacité des Canadiens, de l'industrie et des entreprises à développer et à utiliser des pratiques, des outils, des technologies et des produits qui contribuent à accroître la productivité et la performance environnementale.

Cible : Travailler en partenariat avec l'industrie et d'autres intervenants pour montrer la contribution de l'écoefficacité à l'amélioration de la productivité et de la performance environnementale grâce aux initiatives de Recherche et développement, de Création de capacité et de Mesure de la performance et comparaison. Pour y arriver, d'ici 2003, il faudra procéder de la façon suivante :

Recherche et développement (3 produits à livrer)

- *Soutenir l'établissement de chaires universitaires;*
- *Soutenir l'établissement de Réseaux de Centres d'excellence (RCE);*
- *Soutenir l'élaboration, la démonstration et la diffusion de technologies éco-efficientes et de la performance environnementale;*

Création de capacité (4 produits à livrer)

- *Trouver des occasions grâce auxquelles Internet et les technologies de l'information et des communications associées contribuent à l'écoefficacité;*
- *Développer et favoriser l'utilisation d'initiatives volontaires non réglementées;*
- *Montrer et communiquer les occasions pour les entreprises de mettre en oeuvre la norme ISO 14000, promouvoir ces outils de gestion auprès d'une grand nombre d'entreprises et envisager d'inclure des considérations relatives à la responsabilité sociale dans ces outils;*
- *Habiliter les consommateurs en leur fournissant de l'information crédible quant au degré d'« environnementalisme » des produits, ce qui leur permettra de faire des choix éclairés.*

Mesure de la performance et comparaison (2 produits à livrer)

- *Élaborer des produits d'information pour évaluer la compétitivité, la productivité et les gains environnementaux qui découlent d'investissements éco-efficients et innovateurs, ainsi que les pratiques en matière de rapports de l'industrie canadienne dans ce domaine;*
- *Sonder la responsabilité sociale de l'industrie au moyen d'un cadre d'évaluation, de lignes directrices et d'indicateurs.*

Écoefficacité et innovation : la clé de la croissance durable de la productivité

La productivité du Canada continue à accuser un retard par rapport à d'autres économies industrielles avancées, en raison de notre mauvaise performance en matière d'innovation. Plus particulièrement,

l'industrie canadienne est lente à développer, à appliquer et à commercialiser des produits, des processus et des services innovateurs. Or, l'innovation est un élément clé de la croissance de la productivité et de la compétitivité. Il faut donc en tenir compte pour permettre aux Canadiens de profiter d'une croissance de l'emploi, d'un niveau de vie plus élevé et d'une qualité de vie améliorée.

Le mandat d'Industrie Canada, qui consiste à rendre les Canadiens plus productifs et compétitifs dans l'économie du savoir, améliorant ainsi la qualité de vie au Canada, s'articule autour d'un certain nombre d'éléments. L'un de ces éléments est le plan d'action du Ministère en matière d'innovation. L'innovation est la clé de la croissance de la productivité. La performance du Canada en matière d'innovation dépend de notre capacité d'acquérir de nouvelles compétences, de nous adapter à de nouvelles conditions, de créer de nouvelles idées, de faire des découvertes et de saisir de nouvelles occasions.

L'écoefficacité est une importante pratique commerciale et un important outil de gestion qui permet aux entreprises d'accroître la productivité et la compétitivité, tout en franchissant des étapes mesurables sur la voie de l'amélioration de la performance environnementale. Plus particulièrement, elle met les entreprises au défi d'obtenir une valeur accrue à partir de moins de matière et d'énergie, tout en réduisant les émissions. Elle consiste aussi à concevoir des produits qui se démontent et se recyclent facilement, et dont la durabilité, la vie utile et la fonctionnalité sont ainsi prolongées.

Le lien entre l'innovation, la compétitivité et l'écoefficacité apparaît de plus en plus clairement au niveau des entreprises lorsqu'on se rend compte des avantages que procurent le développement et la mise en oeuvre de systèmes de gestion environnementale, de programmes de prévention de la pollution et d'indicateurs de la performance environnementale. On constate que de telles initiatives ont un impact direct et mesurable sur le coût-efficacité, la conception des produits, l'expansion commerciale, le financement en capital et la rentabilité de l'entreprise. Parmi les pratiques éco-efficientes, selon la définition du *World Business Council on Sustainable Development* (WBCSD), on compte les suivantes :

- réduction de la quantité de matières, d'énergie et de produits toxiques dispersés;
- accroissement de la recyclabilité des matériaux, de l'utilisation des ressources naturelles, de la durabilité des produits et de l'intensité d'utilisation des produits et services.

Les entreprises peuvent adopter ces éléments d'écoefficacité, et profiter de leurs avantages environnementaux, grâce à des codes de pratique, à des systèmes de gestion environnementale, à la conception pour l'environnement, à l'analyse du cycle de vie des produits, etc. Les pratiques éco-efficientes contribuent à améliorer la performance du Canada en matière d'innovation, et par conséquent la croissance de sa productivité.

Les grandes multinationales, particulièrement les entreprises américaines et européennes de divers secteurs industriels, notamment l'exploitation minière, la foresterie, les produits chimiques, le pétrole, les sciences de la vie, l'électronique, les biens de consommation, etc., se rendent compte des avantages de

l'écoefficacité. En général, les stratégies adoptées par ces entreprises pour améliorer l'écoefficacité prennent la forme d'innovations au niveau de la technologie, de processus de production, de conception des produits, d'organisation et de pratiques pouvant donner lieu à des gains de productivité. Au nombre de ces avantages, on compte des coûts unitaires inférieurs, l'amélioration de la qualité des produits ou des services, l'amélioration de l'image de marque et la fidélisation de la clientèle, la création de nouveaux débouchés, moins de conséquences environnementales, un intérêt accru de la part des investisseurs et du milieu financier, ainsi qu'une indication claire de la contribution de l'écoefficacité à l'égard de l'amélioration des volets économique, environnemental et social du triple objectif du développement durable.

Les organisations intergouvernementales font également de l'écoefficacité un élément clé de leur travail en vue d'accroître la compétitivité et d'améliorer la performance environnementale de l'industrie. En partenariat avec le WBCSD et d'autres groupes de l'industrie, la Commission européenne a lancé un plan d'action pluriannuel visant à promouvoir le concept primordial de l'écoefficacité partout en Europe. Certains pays, comme l'Australie, travaillent aussi dans le cadre d'organismes comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin d'examiner des expériences faites par des entreprises et liées à des programmes et à des initiatives du gouvernement, en vue d'améliorer l'écoefficacité. De plus, l'écoefficacité a été l'une des grandes questions sur lesquelles s'est penché le conseil sur le développement durable du Président des États-Unis. Le monde entier est dans la course et le Canada doit continuer à réagir ou risquer de prendre du retard par rapport à ses concurrents.

Même si d'importantes entreprises du Canada ont adopté une ou plusieurs pratiques éco-efficientes, il reste à étendre leur utilisation. Les possibilités qu'offrent les pratiques éco-efficientes et les outils apparentés, par exemple l'évaluation du cycle de vie et la conception pour l'environnement, sont mal comprises, surtout par les petites et moyennes entreprises. Selon certains indications, les universités canadiennes pourraient être mieux préparées à piloter des recherches et un enseignement innovateurs sur les outils et les systèmes de gestion environnementale contribuant à l'écoefficacité les plus récents.

Une approche plus systématique à l'égard de l'adoption de pratiques et d'outils éco-efficients par l'industrie canadienne pourrait se traduire par des avantages importants en améliorant la compétitivité et en réduisant le risque environnemental. L'écoefficacité jouera un rôle en permettant à l'industrie canadienne de rester compétitive sur les marchés mondiaux dont l'accès dépend de plus en plus de facteurs environnementaux. Dans un tel marché mondialisé, les entreprises devront montrer de plus en plus qu'elles respectent des normes environnementales élevées, comme ISO 14000. Des pressions sont exercées sur les entreprises clientes internationales pour qu'elles fassent état de leur performance environnementale, ce qui les poussera à exiger de leurs fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes environnementales élevées et à documenter leur performance environnementale.

Rôle d'Industrie Canada

Dans la présente deuxième stratégie de développement durable, Industrie Canada a choisi l'écoefficacité au nombre des trois secteurs où nous pensons faire le plus avancer le développement durable. En effet, l'écoefficacité promet de contribuer à la performance du Canada en matière d'innovation, de croissance de la productivité et de performance environnementale; de plus, le gouvernement du Canada a déterminé que l'innovation et l'écoefficacité étaient prioritaires dans le Discours du Trône d'octobre 1999. Cet engagement a été réitéré dans le Budget 2000, qui prévoyait un nouveau financement destiné à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à la promotion de la technologie et des pratiques environnementales.

En outre, l'écoefficacité était l'un des huit thèmes du forum des leaders sur le développement durable d'avril 2000, qui visait à promouvoir une coopération accrue entre les ministères fédéraux, pour ce qui est de leurs stratégies de développement durable. Industrie Canada pilote le plan d'action en matière d'écoefficacité pour le gouvernement fédéral et à ce titre, le Ministère appuiera le développement d'innovations promouvant la productivité par l'écoefficacité dans les entreprises canadiennes. De plus, le comité consultatif établi pour examiner l'ébauche préliminaire de la stratégie d'Industrie Canada appuyait solidement l'insistance donnée par Industrie Canada à l'écoefficacité dans la stratégie. Ainsi, basée sur un partenariat avec l'industrie, les ministères fédéraux, les consommateurs et d'autres intervenants, la présente stratégie aborde l'écoefficacité par la voie de la recherche et du développement, de la création de capacité, de la mesure de la performance et de la comparaison.

Le Canada approuve les lignes directrices améliorées de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - Juin 2000

Le ministre de l'Industrie Manley, le ministre du Commerce international Pettigrew et le ministre du travail Bradshaw ont approuvé en juin 2000 la version révisée des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces lignes directrices aideront entre autres à promouvoir et à protéger l'environnement.

Depuis longtemps, le Canada invite nos entreprises à agir de manière responsable dans le monde entier... Les nouvelles lignes directrices forment un ensemble de normes et de principes de responsabilité, convenus de manière multilatérale, applicables au niveau des entreprises et au niveau social. Elles compléteront les meilleures pratiques des entreprises canadiennes et préparent un rôle de plus en plus important pour favoriser la conscience sociale des entreprises dans le monde entier.

Le ministre de l'Industrie, John Manley, juin 2000

Les nouvelles lignes directrices couvrent les activités des entreprises multinationales exploitées à l'intérieur ou à partir des 29 pays membres de l'OCDE, ce qui représente 90 p. 100 de l'investissement étranger direct des entreprises multinationales.

Dans sa première stratégie, Industrie Canada reconnaissait l'importance de l'écoefficacité, qui permet à l'industrie de produire efficacement des produits ou des services de plus grande valeur en utilisant moins de matière et d'énergie et en polluant moins. Le Ministère a commencé à préparer un dossier pour inciter efficacement les entreprises à mettre en oeuvre des systèmes de gestion environnementale comme ISO 14000. Il a aussi travaillé avec l'industrie et d'autres intéressés à trouver des occasions d'utiliser des indicateurs d'écoefficacité et appuyé l'élaboration d'un système de normes volontaires afin de faire avancer efficacement le développement durable, qu'il a communiqué au moyen de produits d'information et d'activités de communication. Industrie Canada a ciblé la création de partenariats avec l'industrie et d'autres ministères du gouvernement pour mieux faire connaître des interventions possibles et pour favoriser l'utilisation de pratiques, d'outils, de technologies et de produits éco-efficients afin d'accroître la productivité et d'améliorer la performance environnementale. La principale leçon tirée de cette expérience est le fait que l'écoefficacité est devenue un véhicule plus crédible et prometteur pour faire avancer proactivement notre économie sur la voie du développement durable. Les initiatives de développement durable du Ministère ont été renforcées grâce à des décisions de financement prises par Partenariat technologique Canada (PTC). Le volet Technologies environnementales de PTC soutient l'écoefficacité en favorisant le développement et l'application de solutions de rechange durable comme une meilleure conservation de l'énergie, de l'eau et des ressources non renouvelables, et la lutte contre la pollution - technologies qui permettent de réduire la quantité de déchets ou d'émissions nocives.

Industrie Canada cherchera à améliorer la capacité des entreprises canadiennes de développement et d'utiliser des pratiques, des outils, des technologies et des produits éco-efficients qui contribuent à accroître la productivité et la performance environnementale. Pour ce faire, on se concentrera sur la modernisation des approches de gestion, la démonstration et la diffusion des pratiques éco-efficientes, l'amélioration de l'infrastructure du savoir et des compétences. Il faudra aussi diffuser les connaissances relatives à l'écoefficacité obtenues dans le cadre de la recherche et du développement, de la création de capacité, de la mesure de la performance et de la comparaison.

3.2.1 Recherche et développement

Pour renforcer la recherche et le développement dans le secteur de l'écoefficacité, il faut faire appel à des travaux de recherche appliquée, à l'enseignement, à des technologies et à des pratiques de pointe. Notre capacité de faire de nouvelles découvertes, de créer de nouvelles idées, de saisir de nouveaux débouchés et de revitaliser notre infrastructure du savoir est un élément inhérent de l'écoefficacité et de l'innovation.

La démonstration et la diffusion de technologies innovatrices et éprouvées peuvent jouer un important rôle pour ce qui est de l'exploitation efficace des ressources et de rendre l'économie canadienne plus productive. Les interventions indiquées ci-après appuieront la recherche et le développement dans les institutions et dans l'industrie, de manière à étendre le savoir-faire technique et l'application de pratiques, outils et technologies éco-efficients. Ces interventions pourront renforcer ou compléter certaines autres qui sont décrites sous l'objectif du développement durable basé sur la technologie environnementale.

Chaires universitaires

L'une des principales lacunes du système d'innovation du Canada est liée à la pénurie de personnes ayant les compétences et les connaissances nécessaires à l'innovation et à l'écoefficacité. Par exemple, nous manquons d'ingénieurs-concepteurs connaissant bien la conception environnementale ou les outils et pratiques les plus récents. Les études de conception constituent un facteur habilitant clé de l'innovation en ce sens qu'elles permettent de créer des concepts qui donnent naissance aux produits, processus, outils et technologies nouveaux et améliorés dont l'industrie a besoin pour améliorer la productivité et l'écoefficacité. Le CRSNG a récemment lancé un programme axé sur les études de conception, mais il reste plus à faire pour mieux faire connaître l'écoefficacité dans les facultés qui enseignent les sciences de l'environnement et le commerce.

Industrie Canada va collaborer avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), d'autres ministères, des universités et l'industrie pour soutenir l'établissement des chaires universitaires. Il s'agira d'accroître le nombre de diplômés de haute qualité dans des disciplines comme le génie, les sciences de l'environnement et le commerce, qui connaissent bien les pratiques éco-efficientes et les outils environnementaux les plus récents, et pour renforcer la capacité de recherche connexe des universités. On fera aussi des efforts pour renforcer les réseaux de recherche reliant les universités, l'industrie et les établissements de recherche grâce aux véhicules existants, comme le réseau canadien émergent d'études de conception (Canadian Design Engineering Network, ou CDEN) ou d'autres nouveaux réseaux.

Plan d'action

- En partenariat avec le CRSNG, d'autres ministères, des universités et l'industrie, Industrie Canada cherchera à accroître le nombre de chaires universitaires environnementales dans des secteurs liés à l'écoefficacité comme le génie, les sciences environnementales et le commerce, afin de produire davantage de diplômés, d'améliorer la recherche universitaire et de renforcer les réseaux de recherche. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique, Direction générale des affaires environnementales* ✓

Réseaux de centres d'excellence

Le programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE) est un programme fédéral administré conjointement par le CRSNG, les Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en partenariat avec Industrie Canada. Le programme des RCE cherche à mobiliser les meilleurs talents du Canada en recherche, dans les universités, dans le secteur privé et dans le secteur public. Il est devenu une pierre angulaire du système d'innovation du Canada. Les réseaux offrent au Canada un mécanisme très productif pour développer et

commercialiser la technologie en beaucoup moins de temps que si la recherche était faite de manière indépendante par des partenaires de l'industrie.

On cible de nouveaux RCE dans 3 nouveaux champs de recherche pour contribuer à générer des avantages économiques et à remplir la promesse du gouvernement de renforcer l'engagement du Canada à l'égard de l'environnement et d'étendre le savoir-faire du Canada dans des secteurs comme le génie et la génomique (étude détaillée des configurations génétiques).

1. La recherche sur l'« Automobile du 21e siècle » étendra la capacité du Canada et lui permettra de contribuer au développement et à l'utilisation d'automobiles de plus en plus efficientes, sécuritaires et inoffensives pour l'environnement en réponse aux nouveaux critères de conception qui façonnent l'industrie, par exemple la réduction des émissions. Un réseau dans ce secteur cible devrait améliorer la santé des Canadiens, accélérer le rythme avec lequel le Canada atteindra les cibles de réduction des émissions et accroître la participation de l'industrie canadienne à des occasions que susciteront des changements dans le secteur de l'automobile au 21e siècle.

2. La recherche sur la « Technologie de la génomique et la société » aidera le Canada à saisir les occasions liées à la biotechnologie qui se présenteront dans l'économie du savoir mondiale et nous permettra de mieux comprendre les questions déterminantes pour la société au fur et à mesure que les technologies apparentées sont mises au point et introduites. Un réseau dans ce secteur cible devrait permettre au Canada de développer et d'exploiter les connaissances en génomique pour en tirer des avantages économiques et sociaux dans des domaines comme l'agriculture, l'environnement, la foresterie et la santé.

3. La recherche visant à « Relever les défis environnementaux liés à la propreté de l'eau » consolidera le leadership international du Canada pour ce qui est des difficultés environnementales liées à la gestion et à la préservation de l'accès à de l'eau propre. Un réseau dans ce secteur cible étendrait le savoir-faire canadien dans la gestion efficace des ressources en eau et devrait permettre de préserver ou d'améliorer notre environnement grâce à l'élaboration de technologies innovatrices. Il faudrait aussi accroître les avantages pour la santé et les avantages socio-économiques qui découlent des ressources en eau propre.

Plan d'action

- En partenariat avec le CRSNG, les ICRS et le CRSH, et pour aider à remplir la promesse du gouvernement de renforcer l'engagement du Canada à l'égard de l'environnement, Industrie Canada participera au processus de gestion en vue de l'approbation et du soutien des 3 RCE recommandés par suite d'un processus d'examen indépendant par des pairs dans les nouveaux domaines de recherche suivants : 1) L'automobile au 21e siècle; 2) Technologie de la génomique et société; 3) Relever les défis environnementaux de l'eau propre. Les nouveaux réseaux seront financés uniquement s'ils réussissent à l'épreuve de l'excellence en recherche prévue dans le cadre du programme du RCE. *Responsabilité : Direction générale de la politique d'innovation* √

Démonstration et diffusion de la technologie

La recherche entreprise par IC montre que des gains importants au niveau des économies, de la productivité et de la performance environnementale pourraient être réalisés si le concept était appliqué aux nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) qui ne l'ont pas encore saisi. Elle montre aussi que des initiatives visant à transférer le savoir et la technologie d'un secteur à un autre, des grandes aux petites entreprises, peuvent faire l'objet de partenariats possibles entre le gouvernement et l'industrie, pour veiller à ce que l'industrie canadienne conserve sa compétitivité dans les marchés mondiaux façonnés par des préoccupations à l'égard de l'environnement, de la santé et des questions sociales.

Industrie Canada est déterminé à montrer les avantages de la technologie et des pratiques éco-efficientes, pour inciter les entreprises à adopter cette technologie et ces pratiques, tout en gardant à l'esprit que les PME manquent souvent de ressources pour en faire l'acquisition. Ainsi, on lancera des initiatives visant à soutenir le développement, la démonstration et la diffusion de technologies et de pratiques éco-efficientes pour favoriser la création de partenariats entre les universités, les instituts de recherche et l'industrie - en particulier avec les PME.

Plan d'action

- Industrie Canada travaillera avec le Conseil national de recherches du Canada à la mise au point de son programme de vérification de l'écoefficacité, pour aider les PME à améliorer leur compétitivité et leur performance environnementale au moyen de pratiques et de technologies innovatrices. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* √

- Industrie Canada entreprendra des projets de démonstration de l'écoefficacité dans des secteurs industriels clés (p. ex. automobile, produits chimiques, biotechnologie). *Responsabilité : Secteur de l'industrie* √

3.2.2 Création de capacité

La création de capacité au sein de l'industrie consiste à favoriser activement le transfert, l'adoption et la mise en oeuvre d'outils, de pratiques, de processus et de technologies éco-efficients au niveau de l'entreprise, afin d'obtenir des améliorations mesurables de la productivité et de la performance environnementale. Les interventions énoncées dans la présente section soulignent le but que poursuit Industrie Canada d'habiliter les entreprises et les consommateurs en leur fournissant le savoir nécessaire pour intégrer l'écoefficacité à la vie quotidienne et en faire une pratique commerciale courante.

La modernisation des approches de gestion des affaires - y compris des partenariats volontaires - est importante parce qu'elle invite les entreprises à dépasser la conformité à la loi et parce quelle offre des occasions de trouver des façons nouvelles et améliorées de faire des affaires de manière rentable et durable. Les interventions liées aux outils de gestion et aux initiatives volontaires soutiendront ces approches et partenariats importants. Par exemple, les outils de gestion aident les entreprises à améliorer la planification et la prise de décisions et les initiatives volontaires donnent la souplesse nécessaire pour envisager et adopter un éventail plus large de solutions rentables.

De plus, pour adopter les innovations éco-efficientes, les entreprises et les consommateurs ont besoin de connaître en détail les possibilités, les pratiques, les outils et les produits éco-efficientes. Souvent, et surtout dans le cas des PME ou des consommateurs, le savoir et les ressources sont insuffisants pour conduire à l'action. L'intervention liée à l'information et au choix du consommateur soutiendra la sensibilisation et la diffusion du savoir lié à l'écoefficacité.

Outils de gestion

Dans le monde entier, des clients expriment des préoccupations à l'égard de l'environnement, ce qui crée à la fois des avantages et des coûts. Afin de rester concurrentielles dans le marché mondialisé, de nombreuses grandes entreprises mettent en oeuvre des systèmes de gestion environnementale. Industrie Canada appuie la mise au point d'outils de gestion pour aider l'industrie à définir des technologies environnementales et des techniques de fabrication de pointe ainsi que des solutions axées sur l'écoefficacité. Afin d'adopter les innovations éco-efficientes, les fabricants ont besoin de connaître de manière détaillée les outils et les pratiques de gestion qui conviennent le mieux à leur propre processus de fabrication. Fréquemment, et

surtout dans le cas des PME, les entreprises n'ont pas les ressources nécessaires pour élaborer, trouver et mettre en oeuvre les bons outils et les partenariats.

Dans sa première stratégie, Industrie Canada a commencé à montrer et à communiquer l'analyse de rentabilisation de la mise en oeuvre de la norme ISO 14000 comme moyen d'acquérir des systèmes efficaces de gestion de l'environnement et de faire ainsi avancer le développement durable. Dans sa deuxième stratégie, Industrie Canada va au-delà de ces efforts et fera la promotion de tels outils de gestion auprès d'un plus grand nombre d'entreprises. Le Ministère étudiera aussi des moyens d'intégrer la responsabilité sociale dans ces outils.

Plan d'action

- En partenariat avec d'autres ministères du gouvernement, l'industrie canadienne, le Conseil canadien des normes, la Fédération des municipalités canadiennes et d'autres organismes pertinents, Industrie Canada entreprendra des activités visant à accroître la crédibilité et l'adoption de normes de gestion environnementale. Industrie Canada travaillera avec le comité stratégique directeur pour l'environnement de l'Association canadienne de normalisation pour définir les interventions prioritaires en vue d'étendre l'utilisation des normes environnementales, d'examiner la faisabilité de la mise en oeuvre d'un projet pilote dans une municipalité canadienne choisie. *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales / Secteur de l'industrie* √

- Une série d'ateliers portant notamment sur les questions suivantes : normes environnementales et priorisation des normes; possibilité d'atteindre l'écoefficacité; protocole de certification des projets relatifs aux émissions relativement au changement climatique. *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales* √

Initiatives volontaires

Les initiatives volontaires non réglementaires (IVNR) ont une valeur irremplaçable pour la stratégie d'Industrie Canada en matière de développement durable. Les avantages qui découlent des IVNR sont entre autres d'inciter l'industrie à être innovatrice et créatrice pour modifier ses processus et ses pratiques et pour prévenir la pollution, de donner des résultats supérieurs à un coût moindre, de donner suite simultanément aux priorités suivantes du gouvernement : performance environnementale améliorée, croissance économique plus rapide et meilleurs emplois.

Industrie Canada élabore une politique-cadre efficace, souple et équilibrée pour promouvoir le développement durable, l'écoefficacité et la gérance environnementale. Le Ministère travaille en partenariat avec d'autres ministères du gouvernement, l'industrie, les consommateurs et d'autres intervenants clés pour avancer sur la voie du développement durable. Industrie Canada fait la promotion d'approches volontaires pour deux raisons : favoriser des programmes volontaires efficaces, en grande partie équivalents, au lieu de prendre de nouvelles mesures réglementaires pour obtenir les mêmes résultats au niveau de la performance; et inciter l'industrie canadienne à adopter une éthique environnementale qui va au-delà des compétences en matière de réglementation en appliquant diverses pratiques de gérance d'entreprise qui se traduiront par des gains environnementaux, sociaux et économiques. Industrie Canada coopère également avec d'autres ministères du gouvernement pour développer, diffuser et échanger de l'information sur les initiatives émergentes en matière d'environnement, de santé, et ayant trait aux dimensions sociales, juridiques et politiques influant sur l'industrie canadienne.

Plan d'action

- Industrie Canada développera des initiatives volontaires non réglementaires (IVNR) faisant partie intégrante de la combinaison d'outils politiques de base pour la gestion environnementale parmi lesquels on compte la réglementation, les instruments basés sur le marché et des stratégies basées sur l'information. D'ici 2003, et en partenariat avec Environnement Canada ainsi que d'autres ministères et intéressés, le Ministère cherchera à développer et à mettre en oeuvre le nouveau programme volontaire qui remplacera efficacement le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET). *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales* √

- Industrie Canada fera valoir le rôle des initiatives volontaires dans la régie environnementale et développera, en partenariat avec Environnement Canada, au moins deux nouvelles ententes environnementales avec des secteurs industriels (p. ex. secteurs canadien des télécommunications et des plastiques) et participera activement à la mise en oeuvre des ententes existantes. *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales* √

Information et choix du consommateur

Les produits de consommation plus écologiques qui ont fait leur apparition sur le marché canadien à la fin des années 1980 et au début des années 1990 ont été commercialisés auprès des consommateurs comme des produits qui auraient des effets moins nocifs sur l'environnement naturel que d'autres produits. Un marketing ciblé a accompagné l'introduction de ces produits qui ont eu beaucoup de succès jusqu'à ce que les consommateurs apprennent que certaines prétentions étaient douteuses.

Même si une grande confusion entoure les produits écologiques, ce type de produit continue de faire l'objet d'une saine demande. Cette confusion des consommateurs suscite des questions au sujet de la nature de l'information liée aux produits actuellement sur le marché. D'après certaines études, les consommateurs se renseignent généralement sur les produits écologiques d'après des pratiques de détail, notamment d'après les étiquettes et la publicité.

Pour favoriser l'équité, l'efficience et la croissance d'un marché de produits de consommation plus écologiquement viable, il faut que les consommateurs disposent d'information exacte et accessible pour choisir des produits. On tend de plus en plus vers l'étiquetage et la certification des produits en fonction de normes environnementales nationales et internationales. Le défi consiste à communiquer de l'information complexe concernant des impacts environnementaux spécifiques des produits pour éviter que la confusion des consommateurs sur le marché. Si les consommateurs connaissent et comprennent les étiquettes environnementales utilisées sur le marché à leur intention, ils seront mieux en mesure de prendre des décisions éclairées sur l'achat de produits plus écologiques.

Plan d'action

- Avant la fin de 2001, Industrie Canada appuiera l'Association des consommateurs du Canada pour ce qui est de l'évaluation de l'étiquetage environnemental et de la mesure dans laquelle il est vérifiable et exact sur le marché et aidera les consommateurs à faire des choix plus écologiquement viables et pour ce qui est de la préparation d'un rapport à ce sujet.

- Au fur et à mesure que des options écologiques en matière d'électricité s'offrent aux consommateurs résidentiels grâce au remplacement des monopoles réglementés existants par des marchés concurrentiels, Industrie Canada mettra au point un outil de calcul écologique de l'énergie électrique qui sera affiché sur le site Web ministériel Carrefour des consommateurs vers la fin de 2002. Cette « calculatrice » favorisera l'utilisation de sources plus écologiques d'électricité résidentielle auprès des clients résidentiels et la concurrence basée sur la durabilité auprès des fournisseurs. *Responsabilité : Bureau de la consommation* √

Écoefficacité et connectivité

L'innovation et le savoir sont les matières premières de l'économie du 21e siècle. La réussite dépend du développement, de l'acquisition et de l'utilisation du savoir. Il est essentiel de brancher les entreprises et les citoyens à l'autoroute de l'information, particulièrement à Internet, pour aider les économies à bien s'adapter à ces nouvelles réalités.

En l'espace de quelques années seulement, Internet est devenu le symbole reconnu à l'échelle internationale du passage à l'économie du savoir - symbole universel le plus récent marquant des transformations économiques majeures déclenchées par des percées technologiques. Mais à l'encontre de certaines transformations, Internet semble inoffensif pour l'environnement. En fait, les impacts notables d'Internet semblent prometteurs de gains environnementaux importants :

- Les technologies de l'information et des communications sont relativement propres au niveau de la fabrication et de l'application,

- les transactions électroniques peuvent exiger moins d'énergie que les transactions sur papier; le magasinage électronique peut demander moins d'espace de détail à forte consommation énergétique et permettre aux clients d'économiser au niveau des déplacements, ce qui permet la conservation des combustibles fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; les services gouvernementaux en ligne sont aussi avantageux pour l'environnement puisqu'ils évitent aux citoyens d'avoir à se déplacer pour traiter avec leurs administrations publiques,

- la tendance à la transmission sur Internet des fichiers électroniques de logiciels et de divertissement au détriment des disques et CD scellés entraîne une dématérialisation et une réduction de l'utilisation intensive d'énergie et de matière,

- le télétravail peut donner lieu à des économies de matière et d'énergie, non seulement en réduisant les déplacements, mais aussi le besoin de construction et d'utilisation d'autres bâtiments.

Et les gains de productivité qui font augmenter l'utilisation d'Internet par les entreprises sont souvent assortis de gains environnementaux. Une information en ligne améliorée dans les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de distribution peut permettre de réduire les erreurs et les stocks, ce qui permet d'éviter le gaspillage de matière et d'énergie. La décision de concevoir un nouveau produit par ordinateur plutôt que sur des tables à dessin peut venir du besoin de raccourcir les délais et de réduire le coût de la main-d'oeuvre de développement, mais elle permet aussi d'économiser le papier des plans.

Malgré les gains environnementaux, il pourrait toutefois y avoir des coûts environnementaux. En effet, il suffit de penser à un exemple récent bien connu - lorsque les ordinateurs ont fait leur apparition dans les bureau, on a supposé que les postes de travail réseautés entraîneraient une réduction importante de la quantité de documents imprimés et donc de la consommation de papier. Peu de gens avaient prévu la venue d'imprimantes de haute qualité peu coûteuses entraînant une augmentation constante de la demande de papier.

Il est déjà clair que l'utilisation d'Internet s'accompagne de certains choix qui ont des impacts environnementaux. Le magasinage électronique, par exemple, peut permettre d'éviter des déplacements dans des centres commerciaux et réduire la consommation de combustibles fossiles. Mais les choix faits au niveau de la livraison peuvent annuler ces gains. Si les options choisies pour la livraison sont celles qui consomment le plus d'énergie, alors une transaction en ligne donnera lieu à une plus grande consommation d'énergie qu'une transaction équivalente en magasin.

Écoefficacité et connectivité

Comme pierre d'angle du programme Un Canada branché, le gouvernement du Canada s'est donné pour objectif de faire du Canada le pays le plus branché au monde et l'emplacement de choix pour le commerce électronique. Son engagement à l'égard de la connectivité consiste à favoriser l'utilisation des technologies de l'information et des communications, de façon à augmenter la productivité et à réduire la consommation et le gaspillage de l'énergie. Son engagement à l'égard du commerce électronique favorise l'utilisation accrue des transactions électroniques et donc, la réduction de la consommation de papier.

Dans le cadre d'Un Canada branché, certains programmes d'Industrie Canada contribuent à l'avancement du Canada sur la voie de l'écoefficacité et du développement durable. Par exemple, le programme des Ordinateurs pour les écoles, fruit d'un partenariat entre Industrie Canada, les Pionniers du téléphone et d'autres parties, a appliqué le recyclage au matériel et aux logiciels pour préparer les élèves et étudiants canadiens à l'économie du savoir, tout en réduisant la production de déchets.

Industrie Canada cherche à profiter du programme Un Canada branché pour développer davantage des manières d'augmenter la productivité tout en réduisant les déchets, grâce à Internet et aux technologies de l'information et des communications associées, et pour utiliser Internet comme moyen de communication - en faisant connaître les gains environnementaux que peut procurer la réduction de la consommation de papier, de matière et d'énergie.

Plan d'action

- Industrie Canada travaillera avec l'industrie, d'autres ministères du gouvernement et d'autres intervenants avant 2003 pour déterminer les utilisations possibles d'Internet et des technologies de l'information et des communications associées, en vue de réduire l'intensité de l'utilisation de matière et d'énergie et de préparer un rapport public sur ces travaux. *Responsabilité : Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications* √

- Un nouveau site Web dédié à l'écoefficacité sera intégré à Strategis avant 2003. Ce site vise à fournir aux entreprises l'information dont elles ont besoin pour devenir plus éco-efficientes : analyse comparative et outils diagnostiques; programmes d'aide et guides pour l'écoefficacité; sources pour financer les investissements dans l'écoefficacité; liens vers des bases de données ministérielles existantes, afin de situer des fournisseurs et des fabricants canadiens de solutions éco-efficientes; et mécanisme de rétroaction interactif pour solliciter les commentaires des clients. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* √

- Industrie Canada mettra au point un site Web d'information sur la politique environnementale pour renseigner les Canadiens au sujet des importantes tendances et initiatives qui se préparent au sein de l'économie mondiale. *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales* √

- Industrie Canada révisera et mettra à jour trois produits clés Strategis pour promouvoir et diffuser les pratiques reliées à l'écoefficacité : *Solutions environnementales canadiennes (SEC), Bureau de la performance environnementale des entreprises (BPEE) et Bureau virtuel de l'industrie environnementale (BV).* Ces produits primés sont conçus pour informer l'industrie et le public des pratiques et technologies éco-efficientes - plus particulièrement des pratiques qui peuvent réduire l'impact environnemental des opérations commerciales. *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales* √

3.2.3 Mesure de la performance et comparaison

La mesure de la performance et la comparaison sont essentielles pour évaluer la position concurrentielle du Canada. Comme l'écoefficacité est un sous-ensemble de l'innovation, ces activités sont aussi primordiales pour déterminer si la mise en oeuvre des initiatives d'écoefficacité ont en fait amélioré la performance de la productivité au niveau des entreprises.

De plus en plus d'entreprises se tournent vers le développement durable et son triple objectif économique, social et environnemental. Les raisons qui expliquent cette tendance sont nombreuses, y compris la reconnaissance qu'il s'agit de la vague de l'avenir et que pour beaucoup, la conduite des affaires de manière durable relève d'une tradition de responsabilité sociale. Comme l'écoefficacité est le « maillon commercial » du développement durable, certaines de ces entreprises ont étendu la portée de leurs initiatives, outils et processus éco-efficients de façon à inclure l'aspect social du développement durable.

Industrie Canada est déterminé à promouvoir l'écoefficacité et la responsabilité sociale des entreprises comme partie intégrante du développement durable et entreprendra à cette fin, en partenariat, le développement d'outils et d'indicateurs de responsabilité sociale, ainsi que d'un système de comparaison et de mesure de la performance de l'écoefficacité. Ce système prévoira la collecte d'information sur les meilleures pratiques dans chaque secteur industriel, établira des points de repère appropriés pour évaluer l'industrie canadienne et mettra au point des indicateurs du rendement et des mesures de la performance pour évaluer les progrès et les résultats.

Promotion et sensibilisation

Les évaluations de la performance sont cruciales pour assurer le développement et la mise en oeuvre d'initiatives éco-efficientes. Jusqu'à présent, Industrie Canada a entrepris des recherches pour déterminer dans quelle mesure le concept d'écoefficacité et les indicateurs apparentés sont utilisés et soutenus par les secteurs industriels clés et par les consommateurs, ainsi que l'impact perçu sur la productivité, la concurrence et la performance environnementale. De plus, le Ministère a récemment conclu un partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, le ministère des Finances, Ressources naturelles Canada et Transports Canada, ayant pour objet une étude de l'écoefficacité. L'étude a examiné le rôle que jouent d'importants gouvernements nationaux dans l'écoefficacité, les obstacles et les études de cas détaillées sur l'écoefficacité préparées par de grands praticiens internationaux. Ces études contribuent à orienter les futurs programmes et politiques.

Dans le cadre d'un effort soutenu pour évaluer les projets d'écoefficacité et la mesure dans laquelle les entreprises canadiennes adoptent le concept du développement durable à travers l'écoefficacité, Industrie Canada continuera à travailler avec le secteur privé et avec d'autres ministères du gouvernement pour élaborer des indicateurs et entreprendre des études et des sondages.

Plan d'action

- Avant 2002, Industrie Canada entreprendra une étude pilote dans un ou plusieurs secteurs industriels pour déterminer les gains que peuvent procurer des investissements dans l'écoefficacité et l'innovation sur le plan de la concurrence, de la productivité et de l'environnement. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique, Direction générale des affaires environnementales* ✓

- Au cours des trois prochaines années, le Ministère va collaborer avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Statistique Canada, Environnement Canada et l'industrie, pour développer davantage des indicateurs de l'écoefficacité et du développement durable. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* ✓

- Le Ministère effectuera un sondage sur les pratiques employées par l'industrie canadienne pour faire rapport sur l'environnement et le développement durable. Cette enquête passerait en revue les plus importantes entreprises industrielles au Canada pour déterminer dans quelle mesure elles font état de leur performance et examiner les pratiques éco-efficientes rapportées. Cette enquête pourrait servir à reconnaître ou à mieux faire connaître les entreprises dont les pratiques éco-efficientes et la gérance environnementale sont solides. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* ✓

Écoefficacité et responsabilité sociale des entreprises

En ce qui concerne le développement durable, le plan d'action de nombreuses sociétés s'est concentré sur l'harmonisation de l'objectif financier traditionnel et de l'objectif environnemental. L'écoefficacité est un véhicule qui promet de contribuer à l'harmonisation de ces deux objectifs. Certaines entreprises progressistes vont plus loin et ont même commencé à élargir leur plan d'action en matière d'écoefficacité et de durabilité pour y intégrer un troisième objectif lié à la responsabilité sociale et aux politiques, pratiques et actions apparentées.

Il n'y a pas de définition universelle de la responsabilité sociale des entreprises. En général, on comprend qu'elle fait intervenir l'éthique d'une entreprise et la façon dont elle traite ses employés, ses clients, les communautés et d'autres intervenants comme les administrations publiques et les actionnaires. Le World Business Council on Sustainable Development propose comme définition de la responsabilité sociale des entreprises l'engagement soutenu des entreprises de se comporter de manière éthique et de contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de la vie de la main-d'oeuvre et de sa famille, ainsi que celle de la communauté locale et de la société en général.

La responsabilité sociale des entreprises peut couvrir des questions comme les droits des employés, les conflits d'intérêt, les codes de conduite applicables aux relations des acheteurs et des fournisseurs, les droits de la personne et la protection des consommateurs et des communautés. Il faut rester à la pointe de ces questions et gagner la confiance des intervenants pour obtenir la réussite commerciale. Les entreprises reconnaissent que grâce à la responsabilité sociale, elles peuvent réduire ou éviter des situations indésirables comme l'insatisfaction des employés, le boycottage par les consommateurs, des obligations et des dépenses supplémentaires résultant d'erreurs, des restrictions des opérations dues à une nouvelle réglementation, des primes d'assurance-emploi plus élevées et des attaques visant des immobilisations. Une approche proactive peut offrir à des entreprises des avantages comme la réduction des coûts et l'amélioration des bénéfices, de la compétitivité, du soutien communautaire de l'entreprise, de la loyauté des employés et des occasions de croissance.

Les entreprises ne savent pas trop comment définir et rendre opérationnelle la responsabilité sociale. L'industrie soutient néanmoins l'action, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale. À l'échelle nationale, des organisations comme le Conference Board of Canada, Michael Jantzi Research Associates Inc. et EthicsScan Canada ont cherché à améliorer l'information relative aux meilleures pratiques et à la meilleure performance en ce qui a trait à la responsabilité sociale des entreprises canadiennes. D'autres organisations comme Canadian Business for Social Responsibility et le Centre canadien d'éthique et de politique des entreprises ont été créées pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. À l'échelle internationale, le World Business Council of Sustainable Development a entrepris en 1997 un projet de trois ans consistant à étudier la responsabilité sociale des entreprises. De plus, l'OCDE et d'autres organisations internationales ont préparé des codes qui proposent le type de conduite que l'on attend des entreprises. En juin 2000, avec la ministre du Travail Claudette Bradshaw et le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew, le ministre de l'Industrie John Manley a approuvé les lignes directrices de l'OCDE destinées aux entreprises multinationales, qui renferment les principes et les normes volontaires régissant une conduite responsable, qui aideront à promouvoir et à protéger l'environnement et les droits de la personne, ainsi qu'à confirmer les normes reliées au travail.

Même si les entreprises ont manifesté depuis toujours des degrés variables de responsabilité à l'égard de la société (p. ex. philanthropie, droits des employés), elles font l'objet de pressions internes et externes qui les poussent à être plus ouvertes et redevables de certains actes. Elles réagissent à la fois individuellement et collectivement. L'élaboration d'une réaction appropriée au défi de la responsabilité sociale pourrait exiger beaucoup d'apprentissage, de découvertes et d'adaptation de la part des entreprises.

Écoefficacité et responsabilité sociale des entreprises

Depuis peu, les entreprises sont plus nombreuses à reconnaître les avantages commerciaux des politiques, pratiques et initiatives de responsabilité sociale. Au nombre des avantages potentiels, on note la réduction des coûts de fonctionnement, l'amélioration de la performance financière, de la réputation et de l'image de marque, la fidélisation des clients, l'accroissement de la productivité, l'amélioration de la qualité des produits et services, l'augmentation des ventes, la fidélisation des employés, l'allègement de la réglementation, la réduction des risques liés aux investissements et l'amélioration de l'accès au capital. Les entreprises ont entrepris ou accru leurs efforts en matière de responsabilité sociale devant les avantages potentiels et les pressions des consommateurs, des employés, des fournisseurs, des communautés, des actionnaires et d'autres intervenants.

Industrie Canada est déterminé à favoriser une attitude socialement responsable de la part des entreprises en vue de l'écoefficacité et du développement durable. Le Ministère est conscient que le véritable débat sur ce que devrait être les responsabilités sociales dans ce domaine suscite des points de vues très divergents. Depuis trois ans, le Ministère a commencé à explorer des moyens d'intégrer davantage des considérations sociales à la prise de décisions par les entreprises. Par exemple, on a récemment examiné la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour déterminer ses liens avec des considérations sociales. Au niveau international, en juin 2000, avec la ministre du Travail Claudette Bradshaw et le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew, le ministre de l'Industrie John Manley a approuvé les lignes directrices améliorées de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, où sont énoncés les principes et normes volontaires de conduite responsables qui aideront à promouvoir et à protéger l'environnement et les droits de la personne, ainsi qu'à confirmer les normes de travail.

Au cours des trois prochaines années, Industrie Canada étendra et améliorera ses actions dans le domaine de la promotion de la responsabilité sociale auprès des entreprises, grâce à un cadre d'évaluation et à l'élaboration d'indicateurs du développement, d'une étude et de travaux avec un forum international.

Plan d'action

- Avant la fin de 2003, Industrie Canada réalisera une étude pour comprendre la nature, au niveau social, des responsabilités, des engagements et des pratiques des entreprises de pointe. *Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales* ✓

- Au cours des trois prochaines années, Industrie Canada continuera à travailler au sein de forums internationaux comme l'OCDE pour améliorer les connaissances et les lignes directrices relatives aux pratiques de responsabilité sociale. *Responsabilité : Direction générale des affaires internationales* ✓

- Au cours de la mise en oeuvre de la présente stratégie, Industrie Canada travaillera avec Statistique Canada pour élaborer des indicateurs de la responsabilité sociale des entreprises et explorer leur relation avec les indicateurs de l'écoefficacité. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* ✓

3.3 Technologies environnementales

Objectif : Encourager le développement et la diffusion de technologies environnementales et de technologies habilitantes qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme.

Cible : Travailler de concert avec l'industrie, d'autres ministères et d'autres partenaires clés afin de faciliter le développement et la diffusion de technologies environnementales et de technologies habilitantes qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme pour le Canada. D'ici 2003, cet objectif sera atteint grâce à l'exercice des activités suivantes :

Promotion de l'innovation technologique (quatre produits à livrer)

- *Partenariat technologique Canada;*
- *Fonds pour la technologie du développement durable ;*
- *PRECARN III;*
- *Fondation canadienne pour l'innovation.*

Apprentissage et travail collectif (trois produits à livrer)

- *Les chemins de la croissance : possibilités dans le secteur des technologies environnementales;*
- *Génome Canada inc.;*
- *Cartes routières technologiques.*

Encouragement de nouvelles approches (trois produits à livrer)

- *Aide au changement climatique;*
- *Projet des piles à combustible;*
- *Industrie durable au moyen de la biotechnologie.*

Promotion de l'image de marque du Canada comme chef de file mondial (deux produits à livrer)

- *Développement international des entreprises;*
- *Initiative des villes durables.*

En plus d'accroître la productivité par l'écoefficacité, il faut développer des technologies environnementales. Les entreprises qui utilisent l'écoefficacité comme outil de gestion considèrent souvent que l'investissement dans les technologies environnementales est essentiel pour la productivité, la compétitivité et la croissance à long terme. Ainsi, l'écoefficacité constitue pour Industrie Canada un autre domaine dans lequel il exercera ses activités de développement durable. Pour ce faire, il favorisera le développement et la diffusion de technologies environnementales et de technologies habilitantes et renforcera la capacité des réseaux de recherche de soutien.

La capacité du Canada d'adopter des pratiques et des technologies environnementales innovatrices jouera un rôle de plus en plus important pour le maintien de la force du pays au 21e siècle. Les technologies environnementales favorisent le développement durable en réduisant le risque pour l'environnement, en augmentant la rentabilité, en augmentant l'efficience des processus, et en créant des produits et des services favorables à l'environnement. Elles comportent le savoir, des méthodes d'organisation et de gestion et un éventail diversifié de produits et de processus, allant des technologies de contrôle, de prévention de la pollution et de dépollution jusqu'aux technologies qui augmentent l'efficience des ressources ou qui surveillent et analysent l'impact sur l'environnement.

Les technologies environnementales se caractérisent par une diversité intrinsèque, touchent toutes les activités de l'économie et constituent un domaine d'activité habilitant pour les analystes du marché et les décideurs gouvernementaux. Habituellement, l'industrie environnementale est associée aux technologies de traitement de l'eau et des eaux usées, de traitement des déchets solides et des déchets dangereux et au contrôle de la pollution atmosphérique. Au cours des dernières décennies, on y a intégré le concept du développement durable, la gestion et la conservation des ressources, et la restructuration des processus industriels dans le but d'améliorer l'efficience de leurs ressources et de leur énergie et d'éliminer la production de polluants. Étant donné cette évolution de l'industrie, les technologies environnementales visées par la présente stratégie comprennent les technologies, les processus, les produits et les services qui servent aux fins suivantes :

- prévenir la pollution en réduisant au minimum ou en éliminant les déchets solides, liquides et gazeux par la restructuration des processus. L'industrie choisit de plus en plus ces technologies « vertes » afin d'atteindre son double objectif - accroître la productivité et réduire le coût de l'observation des règlements;
- enrayer la pollution, habituellement en réponse à des lois ou des règlements environnementaux et souvent par un seul moyen en aval. Dans certains cas, l'enraiement de la pollution est la seule méthode rentable;
- nettoyer et assainir l'environnement qui s'est dégradé par la négligence des humains, par des accidents ou par des pratiques malsaines d'entreposage et d'élimination des déchets, en particulier des produits toxiques et d'autres matières dangereuses;
- surveiller et évaluer la nature et le cheminement des polluants et des flux de déchets. Les technologies de mesure de pointe, par exemple, constituent des composantes essentielles des boucles de réaction nécessaires pour obtenir des processus industriels plus propres et plus efficients;
- assurer la gestion durable des ressources au moyen de technologies qui réduisent l'appauvrissement de la base des ressources naturelles.

Des entreprises canadiennes respectueuses de l'environnement représentent un élément essentiel de la croissance économique actuelle et future de notre pays. L'inquiétude du public à propos de l'état de l'environnement et la volonté des entreprises canadiennes d'accroître leur capacité concurrentielle ont engendré cette industrie importante servant à satisfaire les besoins mondiaux concernant les

technologies, les processus, les produits et les services environnementaux. Des technologies environnementales innovatrices fournissent aux clients des secteurs privé et public de nombreux avantages à valeur ajoutée :

- productivité et efficience accrues;
- risques réduits et obligations éventuelles réduites pour les entreprises;
- part du marché accrue grâce à l'amélioration de l'image de marque des entreprises;
- profits accrus et valeur accrue pour les actionnaires.

Le rôle d'Industrie Canada

Comme l'indique le discours du Trône de 1999, le gouvernement s'efforcera de renforcer la position du Canada dans l'économie mondiale du savoir. Les technologies environnementales constituent la base d'un secteur à croissance potentielle élevée au sein de l'économie du savoir. Le Budget 2000 souligne les défis auxquels nous devons faire face pour régler des questions environnementales complexes, mais il présente aussi, pour une économie innovatrice, de nombreuses possibilités nouvelles. Le gouvernement agira en favorisant une culture d'innovation et en insufflant aux Canadiens un esprit d'entrepreneurship pour qu'ils saisissent les occasions offertes sur le marché mondial. Industrie Canada contribuera à atteindre ces objectifs dans le cadre de son mandat qui consiste à promouvoir la croissance et le développement d'une économie forte et dynamique et à accroître la compétitivité des entreprises.

Dans sa première stratégie en matière de développement durable, Industrie Canada reconnaît le rôle important du développement et de la diffusion des technologies, et le Ministère a fait plusieurs interventions pour encourager le développement et la diffusion de technologies propres et de technologies habilitantes qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme. Par exemple, Partenariat technologique Canada a approuvé et accordé plus de vingt investissements remboursables dans divers secteurs comme les transports, la foresterie, l'aérospatiale et la défense et l'industrie pétrolière et gazière. Certains de ces projets visaient à réduire les gaz dégagés par les décharges, à générer du courant électrique à partir de combustibles issus de la biomasse, à réduire les émissions d'oxydes d'azote par le développement d'un système de combustion à faible émission pour un turbomoteur à gaz industriel et à réduire les émissions de dioxyde de carbone en créant un système de ravitaillement en carburant à volume élevé pour les véhicules à pile à combustible.

Notre nouvelle stratégie continue de faire fond sur de nombreuses interventions découlant de la première stratégie, à savoir les interventions les plus crédibles, qui présentent le plus de possibilités et de perspectives positives en vue du développement durable. Elle sera concentrée sur l'exécution d'un certain nombre d'éléments du plan d'action s'inscrivant dans un cadre de promotion de l'innovation technologique, de l'apprentissage et de la collaboration, de nouvelles approches et de la promotion de l'image de marque du Canada comme chef de file mondial.

3.3.1 Promotion de l'innovation technologique

Il est essentiel d'encourager l'innovation afin de remplir des obligations environnementales comme le protocole de Kyoto et d'accroître la productivité et la salubrité de l'environnement des Canadiens. Toutefois, pour relever ce double défi, le Canada devra agir énergiquement afin de combler l'écart en matière d'innovation et de productivité qui est apparu au cours des dernières années.

Les projets destinés à promouvoir l'innovation technologique concernent la recherche de pointe, le développement et la démonstration de technologies environnementales et de technologies habilitantes. Tous ces programmes comportent des partenariats. Certains portent sur le défi que représente le changement climatique et d'autres joueront un rôle essentiel en aidant les entreprises à développer de façon dynamique la technologie qui déterminera le futur du Canada, y compris son avancement sur la voie du développement durable (p. ex. Partenariat technologique Canada, Fonds pour la technologie du développement durable). La Fondation canadienne pour l'innovation se penche sur l'infrastructure de la recherche, tandis que PRECARN est axé sur la recherche concernant des solutions de systèmes intelligents. Tous les programmes fournissent un large éventail de possibilités d'exercer des activités de recherche, de développement, de démonstration et de diffusion de technologies environnementales et de technologies habilitantes.

Partenariat technologique Canada

Partenariat technologique Canada (PTC) constitue un fond d'investissement technologique établi pour contribuer à la réalisation des objectifs du Canada, qui consistent à accélérer la croissance économique, à générer des emplois et la prospérité et à appuyer le développement durable. PTC réalise et soutient des projets gouvernementaux en effectuant des investissements stratégiques dans la recherche industrielle et le développement pré-concurrentiel d'entreprises au Canada, y compris les petites et moyennes entreprises (PME) dans toutes les régions du pays. PTC appuie la recherche industrielle et le développement pré-concurrentiel dans les domaines suivants : technologies environnementales, technologies habilitantes (technologies de fabrication et de transformation de pointe, processus et applications de matériaux de pointe, applications biotechnologiques, et applications de diverses technologies de l'information), et aérospatiale et défense.

Les investissements dans les technologies environnementales s'appliquent à des projets entrepris dans des domaines prioritaires de la protection de l'environnement, par exemple, le développement de solutions durables (améliorer la conservation des ressources énergétiques, des ressources en eau et des ressources non renouvelables), la prévention de la pollution par la création de technologies propres (y compris le secteur automobile) la réduction de la pollution (technologies réduisant les déchets ou les émissions nocives) et le nettoyage (technologies de dépollution). En 1999-2000, PTC a investi 98 millions de dollars dans 8 projets qui mobiliseront, par effet de levier, une somme supplémentaire de 296 millions de dollars d'autres sources, faisant intervenir des technologies innovatrices qui devraient contribuer au développement durable. Ce programme a été le principal volet des efforts de

développement durable d'Industrie Canada dans la première stratégie et il le sera dans la deuxième. Tout porte à croire qu'il permettra au Ministère de tenir son engagement de promouvoir le développement durable tout en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois.

Plan d'action

- PTC continuera à investir dans des technologies environnementales et habilitantes qui contribuent au développement durable et à l'écoefficacité. *Responsabilité : Partenariat technologique Canada* ✓

Fonds d'appui technologique au développement durable (FATDD)

Le FATDD est un nouveau projet destiné à catalyser l'innovation des technologies en vue du développement durable. Dans le système d'innovation, il existe un besoin crucial d'appui au développement et à la démonstration des technologies environnementales du Canada, et le Fonds est donc consacré à ces deux éléments du système d'innovation. Au début, il mettra l'accent sur les technologies qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air. Des technologies à financer devraient naître dans des secteurs comme les piles à combustible, le charbon propre, les aérogénérateurs et les matériaux de pointe. Un organisme indépendant à but non lucratif sera établi pour administrer le nouveau fonds. Il sera appelé à collaborer avec les principaux intervenants (entreprises, universités, instituts de recherche).

Industrie Canada a été un intervenant clé dans la promotion de l'innovation dans le domaine des technologies environnementales et continuera de l'être en appuyant l'établissement et la gestion du FATDD.

Plan d'action

- Industrie Canada travaillera de concert avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada afin de financer l'établissement du FATDD (p. ex. conception de protocoles de financement et nomination des membres du conseil d'administration) et ses activités continues (p. ex. examen du rapport annuel). Il s'assurera que l'accent sera mis sur le développement des principaux secteurs prometteurs (technologies de l'écoefficacité et du changement climatique comme les piles à combustible, le charbon épuré, les aérogénérateurs et les matériaux de pointe). *Centre de responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des affaires environnementales* ✓

PRECARN (Réseau de recherche appliquée préconcurrentielle) - Phase III

Étant donné l'automatisation accrue de l'industrie, la demande de systèmes intelligents s'accroît dans tous les marchés mondiaux. PRECARN est un consortium national de R-D, dirigé par l'industrie, qui a pour objet de développer des solutions de systèmes intelligents susceptibles de satisfaire les besoins réels de l'industrie et appuyés par des recherches universitaires de pointe de calibre mondial. De concert avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et privés, PRECARN joue le rôle d'un catalyseur important au sein du système national d'innovation du Canada. Il appuie la robotique, la détection par machine, l'interface homme-machine et le calcul intelligent. Ces technologies ont des applications dans de nombreux secteurs : l'exploitation minière, la foresterie, l'agro-alimentaire, l'énergie, l'environnement, la fabrication et d'autres secteurs.

Industrie Canada, qui se consacre à la création de l'économie du savoir, a été un fervent partisan de PRECARN dans les phases I et II du projet. Il continuera d'appuyer PRECARN tout au long de la phase III, puisque le projet continue de réussir en ce qui concerne la création de solutions innovatrices de systèmes intelligents.

Plan d'action

- Au cours de la phase III de son programme de R-D, PRECARN continuera d'appuyer des travaux de recherche utilisant les applications des technologies de l'information de pointe dans des domaines comme la fabrication de pointe, l'exploitation minière et la dépollution. *Responsabilité : Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications* ✓

Fondation canadienne pour l'innovation

Un élément crucial du système d'innovation est l'infrastructure du savoir, la base de recherche du système d'innovation qui génère des idées nouvelles, validées par la suite. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été établie en 1997 afin d'octroyer des fonds servant à aider les universités, les hôpitaux effectuant de la recherche et les établissements à but non lucratif à moderniser leur infrastructure de recherche et à se doter de l'équipement nécessaire pour la recherche de pointe. Les investissements du gouvernement fédéral dans la Fondation ont généré des fonds supplémentaires provenant des gouvernements provinciaux, des universités et des secteurs privé et bénévole. La FCI finance l'infrastructure de recherche dans les domaines de la santé, de l'environnement, des sciences et du génie. Par exemple, elle a accordé des fonds à l'Université de Toronto pour l'établissement d'un observatoire atmosphérique permettant aux chercheurs d'approfondir leur connaissance des processus

qui causent l'appauvrissement de la couche d'ozone et la pollution atmosphérique.
Industrie Canada a soutenu la gestion et les activités de la FCI : il assume la responsabilité ministérielle de la reddition de comptes au Parlement, et le sous-ministre est membre d'office du conseil d'administration de la FCI. Le Ministère continuera à appuyer la FCI en cette capacité et en collaboration avec la FCI et les conseils subventionnaires aideront à respecter les besoins en infrastructure déterminés par les chaires de recherche.

Plan d'action

- La FCI continuera de financer l'infrastructure de recherche dans les domaines essentiels pour la santé des Canadiens, un environnement propre et la croissance continue des industries du savoir à croissance rapide. Elle financera en outre les besoins en infrastructure de recherche des chaires de recherche du Canada). *Responsabilité : Direction générale de la politique d'innovation* √

3.3.2 Apprentissage et travail collectif

L'engagement stratégique et la sensibilisation accrue parmi les secteurs clients sont essentiels pour veiller à ce que les technologies environnementales canadiennes puissent satisfaire efficacement les besoins en évolution de leurs clients cibles. La présente stratégie fera fond sur les réseaux interinstitutions et intergouvernementaux établis au moyen de la Stratégie canadienne pour l'industrie de l'environnement (SCIE) et les secteurs industriels clés y seront intégrés.

Pour saisir les occasions de croissance profitable, il est essentiel de tenir compte des partenariats possibles parmi les entreprises, les universités, les associations professionnelles et tous les paliers de gouvernement. En collaborant de façon uniforme, intégrale et stratégique, nous pouvons créer une industrie des technologies environnementales de calibre mondial. Par conséquent, les projets sont fondés sur des partenariats qui contribuent à faciliter la diffusion et le transfert de connaissances et de technologies favorables au développement durable.

Les chemins de la croissance : possibilités dans le secteur des technologies environnementales

En tenant compte des résultats de la Stratégie canadienne pour l'industrie de l'environnement (1994-1998), dans le cadre de la stratégie intitulée « Les chemins de la croissance : possibilités dans le secteur des technologies environnementales », Industrie Canada mettra en oeuvre un ensemble intégré de programmes et de projets afin d'aider l'industrie de l'environnement à devenir l'un des chefs de file mondiaux du développement, de l'adoption et du transfert de technologies environnementales innovatrices susceptibles d'accélérer la croissance économique, de créer des emplois et d'accroître la

productivité au Canada et d'améliorer la qualité de l'environnement, la santé des humains et la vie en général. Pour profiter des avantages des technologies environnementales, le Canada devra relever avec succès divers défis dans les domaines suivants :

- Innovation : encourager le développement et l'adoption de technologies propres;
- Connectivité : générer des possibilités de commerce électronique pour l'industrie environnementale;
- Marché : établir un marché équitable, efficient et concurrentiel qui tienne compte des pratiques de développement durable;
- Investissement : marquer le Canada comme un endroit d'investissement privilégié d'où l'on peut fournir des solutions environnementales intégrées;
- Commerce : saisir les occasions stratégiques sur le marché environnemental mondial.

L'exécution de la stratégie « Les chemins de la croissance : possibilités dans le secteur des technologies environnementales » sera dirigée par Industrie Canada. La stratégie sera élaborée en consultation avec d'autres ministères (fédéraux et provinciaux), l'industrie et d'autres intervenants.

Plan d'action

- Industrie Canada élaborera et commencera à mettre en oeuvre la Stratégie sectorielle pour la croissance des technologies environnementales, qui vise à aligner et à améliorer les mesures en place et à prendre de nouvelles mesures destinées à développer l'industrie de l'environnement. *Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des affaires environnementales* √

Génome Canada inc.

La génomique est essentielle pour l'avancement de la biotechnologie, dont les applications favorables du développement durable. C'est une discipline qui vise à déchiffrer l'ensemble du contenu génétique d'un organisme. Les Canadiens profiteront de la création d'emplois à salaire élevé et de l'offre de produits et de services ayant des avantages pour la santé et l'environnement. Le secteur des ressources commence à utiliser ces technologies pour améliorer sa productivité, la qualité de ses produits et la protection de l'environnement. Par exemple, il se sert de nouveaux enzymes qui réduisent de 50 p. 100 les agents de blanchiment à base de chlore utilisés dans la production de pâtes et papiers, et utilise des technologies de traitement des déchets qui nettoient le sol et l'eau contaminés.

Industrie Canada a dirigé l'établissement de Génome Canada inc., un organe de coordination indépendant pour la recherche en génomique. Le Ministère continuera de soutenir la gestion et les activités de Génome Canada inc.

Plan d'action

- Génome Canada inc., une nouvelle société à but non lucratif, est en voie d'être créée pour coordonner les activités de génomique au Canada. IC continuera de promouvoir et de surveiller le progrès accompli par Génome Canada dans les activités suivantes :

  - élaborer et instaurer une stratégie coordonnée permettant à Industrie Canada de devenir un chef de file mondial dans des domaines choisis de la recherche en génomique, p. ex. la santé, l'agriculture, l'environnement et la foresterie, en réunissant l'industrie, les laboratoires gouvernementaux, les universités, les hôpitaux effectuant de la recherche et d'autres centres de recherche;

  - créer cinq centres régionaux de génomique chargés d'entreprendre de vastes projets de recherche et de développement offrant d'importants avantages socio-économiques au Canada;

  - apaiser les inquiétudes du public concernant la recherche en génomique en coordonnant des travaux de recherche en sciences humaines sur les questions déontologiques, environnementales, juridiques et sociétales reliées à la génomique.

Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des sciences de la vie √

Cartes routières technologiques

Les cartes routières technologiques (CRT) sont des mécanismes servant à déterminer les nouvelles technologies et compétences requises pour satisfaire la demande future du marché dans cinq à dix ans. Elles servent donc à approfondir la compréhension stratégique des possibilités technologiques dans les secteurs industriels, d'un secteur à l'autre et entre fournisseurs et utilisateurs. Cet exercice, lancé et appuyé par Industrie Canada, est dirigé par l'industrie et fondé sur la collaboration. Trente-cinq partenaires non industriels, dont les universités, les ministères, les instituts de recherche et les associations, ainsi que plus de 350 partenaires industriels représentant 190 entreprises, participent à l'exercice.

Pour le moment, six CRT sont terminées sur les opérations de foresterie, la géomatique, les produits fabriqués à partir de panneaux de bois, la conception et la fabrication des aéronefs, le coulage du métal et l'énergie électrique. Un certain nombre d'autres projets sont en cours (p. ex. bâtiments intelligents, produits biopharmaceutiques et fabrication d'aluminium). On prévoit que la demande de produits et de processus sensibles aux questions de développement durable augmentera et les cartes routières

technologiques peuvent contribuer à trouver de nouvelles technologies essentielles qui permettront de répondre à cette demande. Industrie Canada continuera d'appuyer l'évolution des CRT existantes et lancera de nouvelles CRT dans des domaines clés ciblés.

Plan d'action

- De nouvelles CRT seront appuyées et lancées dans les secteurs suivants : bioénergie biomassique et bioproduits; changement climatique (la table de la technologie liée au changement climatique envisage de créer un certain nombre de CRT dans le domaine des technologies d'atténuation). *Centre de responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des industries de la fabrication* √

3.3.3 Favoriser de nouvelles approches

La complexité des questions environnementales comme le changement climatique exige des approches innovatrices en matière d'application des technologies environnementales. À l'échelle mondiale, on constate un accroissement de la demande de technologies habilitantes permettant des gains de productivité importants grâce à l'efficience accrue. Les technologies les plus prometteuses sont les piles à combustible et la biotechnologie, donc deux domaines qui sont parmi les points forts du Canada.

Industrie Canada continuera d'entreprendre des projets destinés à encourager de nouvelles approches dans les secteurs stratégiques, dont les principales priorités gouvernementales (p. ex. le changement climatique) et la promotion des technologies de pointe (p. ex. les piles à combustible et la biotechnologie).

Appui au changement climatique

Le changement climatique constitue une priorité gouvernementale déterminée dans le discours du Trône de 1999 et dans le Budget 2000. La ratification du protocole de Kyoto exigera un consensus des gouvernements fédéral et provinciaux sur la conception et l'administration d'une stratégie nationale de mise en oeuvre (SNM) qui tient compte des défis et des possibilités pour l'industrie canadienne.

Dans sa première stratégie, Industrie Canada s'est engagé à examiner et à analyser le défi que représente le changement climatique et à intégrer le principe du développement durable dans la détermination des possibilités pour régler cette importante question. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, Industrie Canada, de concert avec d'autres ministères et l'industrie, élaborera des mécanismes et des activités susceptibles d'appuyer l'exécution de la SNM.

Plan d'action

- Développer, coordonner et utiliser les forums en place tels que la table des questions concernant l'industrie, afin d'amener l'industrie ainsi que les gouvernements provinciaux et fédéral à repérer et à évaluer des possibilités, à élaborer des plans d'action et à concevoir des projets dans les domaines suivants :

  - technologies sans effet sur le climat
  - établissement d'une carte routière technologique de l'adaptation
  - mécanismes souples et conformité au protocole de Kyoto
  - conséquences commerciales des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - échange national de droits d'émission

- Développer des produits d'information et de communication qui renseignent le public sur les grandes questions, p. ex. échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

- Publier des documents de recherche sur de nouvelles questions stratégiques, p. ex. les conséquences du commerce électronique entre entreprises pour ce genre d'émissions, et les politiques pertinentes d'autres pays.

- Analyser des travaux de recherche et établir des modèles pour examiner la compétitivité des mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Sensibiliser les petites et moyennes entreprises (PME) aux défis et aux possibilités associées au changement climatique, au moyen de renseignements et d'ateliers offerts sur le Web.

- Créer des réseaux d'expertise et de capacités canadiennes susceptibles de satisfaire les besoins liés au changement climatique. Par exemple, élaborer un système d'appariement des marchés technologiques et un répertoire des compétences pertinentes du Canada, en tenant compte des principaux facteurs mondiaux influant sur l'industrie de l'environnement (p. ex. les protocoles internationaux), et utiliser les réseaux de R-D technologique du Canada pour combler les écarts éventuels.

- Soutenir la démonstration de technologies d'atténuation des effets du changement climatique au moyen de projets réalisés dans le cadre des Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM).

Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des affaires environnementales ✓

Initiative sur les piles à combustible

La technologie des piles à combustible est sur le point de devenir une solution de remplacement viable au moteur à combustion interne et à d'autres technologies traditionnelles d'alimentation électrique. Elle constitue une source d'électricité efficiente produisant peu d'émissions et est reconnue comme l'une des meilleures solutions technologiques pouvant atténuer le changement climatique. Le Canada est un chef de file mondial quant à la commercialisation rapide des piles à combustible et occupe une position stratégique pour saisir une part substantielle du marché mondial des technologies de micro-énergie, c.-à-d., des technologies génératrices de petites dimensions, propres, fiables et peu coûteuses, susceptibles de générer plus de 60 milliards de dollars américains par an, selon les prévisions (source : Electric Power Research Institute). Avec l'aide d'Industrie Canada, des regroupements industriels dynamiques spécialisés dans le domaine du développement de micro-énergie ont fait surface en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec.

Piles à combustible Canada est un organisme d'exécution tiers entrepreneur, créé par le secteur privé avec l'appui d'Industrie Canada. Il a été établi pour soutenir la commercialisation des piles à combustible par le réseautage, la formation, la promotion, l'amélioration des règlements et la démonstration de technologies de piles à combustible qui sont viables. Le financement actuel au moyen du Canada-BC WEPA se limite aux activités de la Colombie-Britannique.

Plan d'action

- Industrie Canada élargira son appui aux projets de développement et de démonstration de piles à combustible et de micro-énergie par l'intermédiaire du Fonds pour la technologie du développement durable, du Fonds de développement pour le changement climatique au Canada et de l'Initiative sur les villes durables, ainsi que par le soutien que Partenariat technologique Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle accordent aux projets admissibles.

- Industrie Canada collaborera avec Piles à combustible Canada pour trouver un financement durable (cinq ans) afin que Piles à combustible Canada puisse fournir le niveau requis de services à l'échelle nationale à cette industrie en développement.

- Dans la mesure du possible, Industrie Canada achètera des produits de piles à combustible, qui sont techniquement viables, afin de satisfaire ses propres besoins en production d'énergie et de faire des démonstrations publiques de cette technologie canadienne.

- Industrie Canada, en collaboration avec Piles à combustible Canada, coordonnera la stratégie de démonstration et de commercialisation de piles à combustible du Canada, visant à promouvoir cet organisme créé par l'industrie et à appuyer le développement, au Canada, d'une industrie des piles à combustible qui soit concurrentielle à l'échelle internationale. Le réseautage au sein de l'industrie, la promotion, l'élaboration de politiques gouvernementales, des services de renseignements et d'éducation, et le financement de projets pilotes techniquement viables concernant les piles à combustible sont les aspects critiques de cette stratégie de commercialisation.

Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale de l'aérospatiale et de l'automobile √

Durabilité industrielle grâce à la biotechnologie

La biotechnologie est destinée à devenir l'un des principaux moteurs de la nouvelle économie. Elle élargit notre connaissance des organismes vivants. La recherche dans ce domaine permet de créer de nouveaux médicaments, de nouveaux outils de diagnostic médical, des récoltes au rendement élevé et de plus en plus nutritives, et de nouvelles technologies de dépollution. Par exemple, les récentes découvertes en biotechnologie ont permis de développer des biotechnologies favorables à la production propre, en particulier par comparaison aux technologies conventionnelles. Les produits biotechnologiques peuvent offrir des avantages importants aux consommateurs et aux entreprises du Canada.

Industrie Canada coordonne la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie au nom de six autres ministères importants, du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et des conseils subventionnaires intéressés par la biotechnologie. Cette stratégie établit un nouveau cadre stratégique, un Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) composé d'experts, un nouveau mécanisme de coordination destiné à concentrer les efforts des organismes fédéraux dans le domaine, et dix thèmes prioritaires pour une action concertée. Le CCCB constituera un instrument clé pour la consultation des Canadiens sur les questions ayant trait à la biotechnologie et pour la prestation de conseils aux ministres concernant l'orientation future.

Plan d'action

- Continuer à perfectionner le CD-ROM intitulé « Solutions biotechnologiques canadiennes pour l'environnement » et le site Web consacré à cette question afin de faire connaître des solutions biotechnologiques propres.

- Promouvoir le leadership international du Canada par la participation dynamique dans des forums internationaux comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OCDE.

- Créer et lancer un site Web sur l'industrie durable au moyen de la biotechnologie avec des partenaires canadiens et étrangers.

- De concert avec d'autres intervenants majeurs, participer à des ateliers régionaux visant à examiner les possibilités de promouvoir l'évolution des biotechnologies susceptibles d'encourager le développement durable.

Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des sciences de la vie et Direction générale des affaires environnementales √

3.3.4 Promotion de l'image de marque du Canada comme chef de file mondial

Le développement et l'application de technologies environnementales constituent des possibilités et des défis pour le Canada. Bien que le pays ait la réputation mondiale d'être un chef de file dans le domaine de la protection de l'environnement, il demeure un importateur net de technologies environnementales, étant donné qu'environ 20 p. 100 des entreprises participent aux exportations. Le développement d'une industrie de l'environnement forte et concurrentielle à l'échelle internationale est une priorité parmi les mesures à prendre par le gouvernement fédéral.

On entreprendra des projets pour promouvoir le Canada comme une source de technologies environnementales de pointe, que ce soit par des missions commerciales dans les marchés prioritaires ou émergents ou par la démonstration et l'exposition dans le cadre de forums internationaux. Les projets serviront aussi à repérer des débouchés pour la diffusion des solutions environnementales canadiennes afin d'améliorer les débouchés des technologies du développement durable à l'étranger.

Développement international des entreprises

Le marché mondial des technologies environnementales devrait atteindre un billion de dollars d'ici 2015. Actuellement, le Canada représente 3 p. 100 du marché environnemental mondial; donc, si les fournisseurs canadiens de technologies environnementales veulent tirer profit du marché mondial fort, ils devront chercher des débouchés internationaux.

Industrie Canada continuera à repérer et à commercialiser des technologies environnementales canadiennes dans des créneaux ou le Canada peut obtenir un avantage concurrentiel. Équipe commerciale Canada de l'environnement demeurera le principal outil de coordination des activités

d'Industrie Canada et de celles des autres ministères, des provinces et du secteur privé. Les projets de cette équipe comportent des missions commerciales (en provenance de l'étranger et vers l'étranger), des conférences et des foires commerciales, des études de marché et des prévisions.

Plan d'action

- Industrie Canada élaborera et tiendra à jour des protocoles d'entente avec l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, le Cuba, l'Égypte, le Honduras, la Pologne, la Roumanie, Taïwan et l'Uruguay. De plus, par l'intermédiaire du Fonds pour le transfert de la technologie environnementale pour la Pologne, il aidera les entreprises canadiennes à faire la démonstration de technologies environnementales commerciales du Canada en Pologne.

- Industrie Canada dirigera l'établissement d'un système d'appariement des marchés technologiques, fondé sur la détermination des principaux facteurs mondiaux qui influent sur l'industrie de l'environnement, la création d'un répertoire des compétences essentielles des entreprises canadiennes qui tiennent précisément compte de ces facteurs, et la détermination des principaux concurrents pertinents sur le marché mondial.

- Industrie Canada marquera les compétences et partenariats canadiens par l'exposition et la promotion à des forums internationaux comme Globe et Américana.

Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des affaires environnementales
√

Initiative des villes durables (IVD)

Pour réussir le développement durable à l'échelle mondiale, il faut intégrer des solutions technologiques de plusieurs secteurs (p. ex. technologies environnementales, transports, santé, énergie, télécommunications, villes ingénieuses). Les entreprises canadiennes doivent créer des partenariats avec des entreprises de technologies complémentaires afin d'établir des alliances stratégiques dans le but de fournir des solutions technologiques durables.

L'IVD est une initiative commerciale multisectorielle et multipartite dont le principal objectif consiste à élaborer des stratégies et des solutions intégrées, grâce à la coopération et à des partenariats, pour régler toute la gamme des problèmes urbains résultant de l'urbanisation rapide. Elle cible directement les décideurs municipaux qui, en raison de la dévolution continuelle, sont de plus en plus appelés à prendre d'importantes décisions liées au développement et à l'investisement. Pilotés par Industrie Canada, en partenariat avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, on a entrepris trois

projets pilotes IVD à Katowice (Pologne), à Salvador (Brésil) et à Qingdao (Chine) depuis mars 1999. Ces projets ont permis de mettre le concept en application et des projets totalisant plus de 1,5 milliard de dollars ont été envisagés. L'IVD s'articule autour de la notion d'**Équipes urbaines** multisectorielles (énergie, logement, services, télécommunications, transport, environnement, eau) et multipartites (secteur privé, gouvernement et ONG canadiens) qui combinent leurs forces pour trouver et mettre en oeuvre des projets dans certaines villes des grands marchés d'exportation. Les villes sont choisies au cours de consultations tenues auprès d'autres intervenants, y compris MAECI, ACDI, REC, SEE et d'AMG, en fonction de critères prédéterminés (notamment la taille, la régie, la présence canadienne, la demande, le financement). Au cours de la période visée par la présente stratégie, Industrie Canada continuera d'appuyer ces projets pilotes et entreprendra au moins trois nouveaux projets dans des villes étrangères.

Plan d'action

- L'IVD continuera de collaborer avec les trois premières villes et effectuera les travaux de base pour entreprendre des activités pilotes dans deux ou trois autres villes. Elle poursuivra également, de concert avec les partenaires, la mise en oeuvre des projets déjà déterminés, lancera l'élaboration d'un plan d'activités pluriannuel et explorera les possibilités d'obtenir des contributions supplémentaires des partenaires. *Responsabilité : Secteur de l'industrie, Direction générale des industries de services et des grands projets* √

3.4 Intégration du développement durable à la prise de décisions

Objectif : Améliorer l'intégration d'éléments de développement durable à la prise de décisions du Ministère, y compris la mise en oeuvre des politiques, des plans et des opérations du Ministère.

Cible : Améliorer l'intégration d'éléments de développement durable à la prise de décisions d'Industrie Canada dans les phases de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation du système de gestion du Ministère. D'ici 2003, Industrie Canada atteindra ce but en exerçant les activités suivantes :

Amélioration des pratiques de planification (quatre produits à livrer)

- *Accroître le poids des éléments de développement durable dans la planification ministérielle*
- *Améliorer l'évaluation environnementale*
- *Appuyer le développement durable à l'extérieur du Ministère*
- *Effectuer des recherches sur les politiques de développement durable*

Amélioration de l'opérationnalisation du développement durable (quatre produits à livrer)

- *Accroître la participation des cadres supérieurs*
- *Élargir la surveillance des mesures de développement durable et la préparation de rapports pertinents*
- *Améliorer la formation et la sensibilisation concernant le développement durable*
- *Améliorer les activités d'« écologisation »*

Renforcement de la prise en compte du développement durable dans l'évaluation (un produit à livrer)

- *Promouvoir les méthodes d'évaluation*

Pour intégrer le développement durable dans la prise de décisions, il faut en tenir compte dans les différentes facettes de l'élaboration des politiques, de la planification et de l'exécution des programmes d'un organisme, notamment lorsqu'il s'agit de formuler des politiques, de planifier des projets, d'exécuter des mesures et de les évaluer et améliorer.

- L'intégration d'éléments de développement durable à la prise de décisions d'Industrie Canada est favorisée par les dispositions de la *Loi sur le vérificateur général*, les directives et des lignes de conduite du Cabinet sur l'évaluation environnementale des politiques, des plans et des propositions de programmes, le discours du Trône, le Guide de l'écogouvernement, ainsi que nos analyses et notre évaluation à mi-parcours de la première stratégie. En outre, au cours d'une consultation sur le développement durable tenue au printemps 2000 et coordonnée à l'échelle nationale, on a choisit les activités pertinentes,

dont l'intégration du développement durable dans la prise de décisions, parmi les huit thèmes prioritaires, avec l'approbation des participants. Enfin, l'intégration du développement durable aux activités décisionnelles est importante pour le Ministère parce qu'il lui permet de tirer parti d'avantages comme ceux qui suivent :

- exercer des effets positifs sur l'environnement et la société, et éviter, réduire au minimum ou atténuer les effets négatifs de ses activités économiques sur l'environnement et la société;
- épargner le temps et l'argent qui sont associés aux responsabilités et aux risques environnementaux et sociaux qui pourraient résulter d'activités nocives imprévues;
- améliorer la qualité des produits et des services offerts par l'organisme, afin de mieux répondre aux besoins des intervenants et des clients;
- mettre au point de meilleures initiatives, qui répondent aux nouveaux besoins, défis et possibilités définies tant par la politique gouvernementale que par le marché.

Un organisme bien géré utilise son système de gestion pour prendre des décisions qui relient les objectifs, les plans d'action et les résultats. Le système de gestion typique prévoit quatre phases du cycle décisionnel : planifier, réaliser, vérifier et améliorer. On peut donc intégrer des éléments du développement durable dans la prise de décisions aux différentes phases du système de gestion - politique et planification, mise en oeuvre et opération, évaluation, et mesures correctives. Lorsque des éléments de développement durable sont intégrés de manière efficace dans le système de gestion, on dispose d'une méthode structurée d'amélioration continuelle qui contribue à atteindre les objectifs du développement durable.

Rôle d'Industrie Canada

Les décisions d'Industrie Canada concernant les politiques, les plans, les programmes et les opérations sont fondées sur la prise en compte de leurs répercussions économiques, environnementales et sociales. Le Ministère a entrepris d'intégrer le développement durable à la prise de décisions grâce à une série d'activités. Ces mesures constituaient une part importante de sa première stratégie et ont donné des résultats encourageants.

Comme le décrit l'annexe 5.2.3, Industrie Canada a intégré des objectifs de développement durable à différents aspects de sa prise de décisions et à l'exécution des politiques, plans, programmes et opérations en améliorant et en élargissant sa base de connaissances, en perfectionnant ses outils d'analyse et en incluant des éléments de développement durable dans la planification ministérielle. Les cadres supérieurs ont participé activement à la prise de décisions concernant la mise en oeuvre et l'évaluation de projets de développement durable. Le Ministère a également amélioré « l'écologisation » de ses opérations.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère s'efforcera de renforcer davantage l'intégration d'éléments de développement durable dans sa prise de décisions, y compris l'exécution des politiques,

des plans, des programmes et des opérations. Il poursuivra de nombreux projets de la stratégie précédente et élargira leurs objectifs. De plus, un grand nombre des projets tireront avantage de la création de partenariats avec d'autres ministères fédéraux et pourront profiter des leçons tirées et des synergies produites par une approche coordonnée.

Neuf mesures seront prises dans trois domaines. Premièrement, quatre mesures (c.-à-d., la planification ministérielle, la défense du développement durable, l'évaluation environnementale et la recherche sur les politiques) renforceront l'intégration du développement durable à la phase de planification du système de gestion. Deuxièmement, quatre mesures (c.-à-d., les rôles des cadres supérieurs, la surveillance et la préparation de rapports, la formation et la sensibilisation, et l'« écologisation » des opérations) appuieront la mise en oeuvre et l'opérationnalisation efficaces du développement durable. Enfin, l'intégration du développement durable à la phase d'évaluation du système de gestion permettra d'institutionnaliser davantage le développement durable dans la prise de décisions.

3.4.1 Intégrer le développement durable dans la planification

La phase de planification du système de gestion comporte l'élaboration des politiques, des objectifs et des cibles permettant de déterminer et de gérer les responsabilités et les obligations de l'organisme. Le volet de planification du cycle décisionnel des gestionnaires comprend également l'établissement de méthodes, l'attribution de responsabilités et l'affectation des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre. Industrie Canada prendra des mesures dans quatre secteurs afin d'améliorer les pratiques de planification concernant ses politiques, plans, programmes et opérations. Pour ce faire, il accordera une place plus grande au développement durable dans sa planification ministérielle, perfectionnera ses méthodes d'évaluation environnementale, appuiera en priorité les politiques de développement durable à l'extérieur du Ministère et accroîtra ses travaux de recherche sur de telles politiques.

Planification ministérielle

Industrie Canada dispose d'un cycle annuel bien établi pour élaborer et mettre en oeuvre son plan ministériel. Tous les cadres supérieurs participent à ce processus. Le Ministère prépare notamment des rapports sur ses activités passées, actuelles et futures dans des documents comme le Rapport sur les plans et priorités, le Rapport ministériel sur le rendement et le Plan d'activités ministériel. Le Ministère pourrait sans doute mieux équilibrer sa planification par rapport aux priorités du gouvernement en accordant, dans ces documents de planification ministérielle, plus de poids aux éléments de développement durable.

Au cours des trois dernières années, les cadres supérieurs et les employés ont réussi de plus en plus souvent à introduire des notions de développement durable dans ces documents et dans les processus décisionnels qui conduisent à leur élaboration. Par exemple, le dernier Rapport sur les plans et les priorités contient beaucoup plus de renvois à des activités de développement durable que le rapport de l'année précédente.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère accroîtra la sensibilisation aux éléments et aux activités de développement durable à tous les niveaux de gestion.

Plan d'action

- Afin de poursuivre l'intégration du développement durable dans la prise de décisions, les procédures et les rapports du Ministère, Industrie Canada cernera systématiquement des possibilités de développement durable dont il devrait tenir compte dans ses propositions de politiques et de programmes. Pour faire de cette mesure un élément commun de la planification ministérielle, Industrie Canada travaillera de concert avec d'autres ministères afin de préparer des lignes directrices et des renseignements sur les pratiques exemplaires. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique, tous les secteurs* √

Évaluation environnementale

Les évaluations environnementales des propositions de politiques, de plans, de programmes et de projets constituent un moyen important d'intégrer le développement durable dans la prise de décisions. Elles sont importantes parce qu'elles peuvent contribuer à exercer des effets positifs sur l'environnement et à réduire au minimum ou à atténuer les effets négatifs. Elles peuvent aussi épargner du temps et des frais associés aux risques et aux responsabilités qui pourraient résulter d'effets imprévus.

Les évaluations environnementales ont lieu à deux niveaux au sein des ministères fédéraux, y compris Industrie Canada. Premièrement, Industrie Canada effectue des évaluations environnementales concernant les projets et produit les rapports pertinents, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Industrie Canada a mis en place, pour les projets, un processus d'évaluation environnementale bien élaboré. Le Ministère effectue des évaluations qui sont déclenchées par l'aide financière qu'il apporte à des projets lancés dans le cadre d'initiatives comme le Programme d'infrastructures des entreprises autochtones et Partenariat technologique Canada, par ses responsabilités d'octroi de licences, par l'autorisation de sites, de tours et de mâts de radiocommunication, ou par l'octroi de licences de lignes de télécommunication internationale. Les résultats d'évaluation de tous les projets sont présentés dans un rapport annuel par l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale. Depuis 1997, le Ministère a effectué X évaluations environnementales de projets.

Le Ministère entreprend aussi l'évaluation environnementale de politiques, en conformité avec la directive récemment approuvée par le Cabinet. Des évaluations environnementales stratégiques sont recommandées lorsqu'une proposition est présentée à un ministre en particulier ou au Cabinet pour

approbation et lorsque la mise en oeuvre de la proposition pourrait avoir d'importantes incidences sur l'environnement. Industrie Canada a des antécédents solides à ce chapitre. En effet, depuis 1997, il a effectué X évaluations environnementales stratégiques.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère peut accroître l'efficacité de ses évaluations environnementales en perfectionnant la base de connaissances de ses employés, en s'inspirant des pratiques exemplaires d'autres ministères et en améliorant les documents existants et les mécanismes de préparation de rapports en place.

Plan d'action

- Améliorer l'évaluation environnementale des projets par une formation accrue, par des réseaux améliorés avec d'autres ministères pour échanger des pratiques exemplaires et par la production de rapports transparents. *Responsabilité : Direction générale des programmes et des services, Secteur des opérations* √

- Améliorer et adopter officiellement un ensemble de lignes de conduite et un modèle qui permettront de mener, au sein du Ministère, des évaluations stratégiques de l'environnement (ESE). Les améliorations s'appuieront sur une évaluation interne ainsi que sur une étude des pratiques exemplaires menée avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et d'autres ministères fédéraux. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique, Secteur de la politique industrielle et scientifique* √

- Accroître la capacité de mener efficacement des ESE améliorées au sein du Ministère. Plus particulièrement, préparer un site Web des ESE, des modules de formation en ESE et des rapports annuels sur la mise en oeuvre d'ESE. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* √

Appui à la politique de développement durable

L'appui à la politique de développement durable a pour objet d'utiliser la perspective du développement durable pour améliorer la qualité de la prise de décisions en ce qui concerne le diagnostic des défis stratégiques et la prescription de nouvelles solutions stratégiques.

Industrie Canada fait une contribution importante en intégrant le point de vue de l'entreprise et des consommateurs aux activités d'élaboration des politiques fédérales. Industrie Canada favorise l'intégration d'éléments économiques, environnementaux et sociaux dans des cadres, des politiques et des activités fédérales, ainsi que dans les efforts de gérance des entreprises industrielles.

Au cours des trois dernières années, Industrie Canada a cherché à faire porter la politique du développement durable sur des questions comme les traités, lois, politiques, initiatives, programmes, et autres activités de nature environnementale. Pour y arriver, il a souvent fallu présenter divers points de vue sur les coûts, les risques et les conséquences économiques de propositions, à la fois pour l'industrie et les consommateurs.

Le rôle de soutien des politiques est primordial si l'on veut intégrer le développement durable à la prise de décisions dans l'administration fédérale. Le Ministère continuera à améliorer son action proactive dans ce domaine, afin d'élaborer des solutions de fond aux défis sociaux, économiques et environnementaux qu'il faut relever dans le domaine du développement durable.

Plan d'action

- Industrie Canada adoptera une attitude préventive et favorable face au développement durable et appliquera à cet égard son savoir-faire à l'élaboration de politiques visant à relever les défis environnementaux et économiques hautement prioritaires (p. ex. le changement climatique et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*).
  Responsabilité : Direction générale des affaires environnementales, Secteur de l'industrie √

- De concert avec d'autres intervenants, Industrie Canada participera aux travaux dirigés par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) afin d'améliorer l'intégration des politiques fiscales et environnementales.
  Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique, Secteur de la politique industrielle et scientifique √

Recherches sur les politiques de développement durable

Les recherches sur les politiques de développement durable sont importantes parce qu'elles contribuent à l'élargissement et à l'amélioration de la base de connaissances sur les défis, les possibilités et les perspectives du développement durable. Elles peuvent contribuer à la fois à améliorer le diagnostic des questions de développement durable et à déterminer des stratégies d'action innovatrices et efficaces. Ainsi, ces recherches peuvent renforcer la phase de planification, qui fait partie de la prise de décisions d'un organisme.

Le Ministère effectue des recherches et des analyses sur les politiques portant sur le développement durable, et ce, dans un certain nombre de domaines. Les recherches ont lieu à la fois à l'interne et à l'extérieur, en collaboration avec d'autres organismes, y compris des ministères fédéraux. Au cours des trois dernières années, Industrie Canada a fait des recherches sur les indices de développement durable, la relation entre le développement durable et la

productivité, et les possibilités en matière d'écoefficacité dans l'industrie. À titre d'exemple de collaboration interministérielle, citons les recherches sur les pratiques exemplaires concernant l'écoefficacité dans l'industrie, menées sous les auspices du Projet de recherche sur les politiques (PRP). Les résultats de ces travaux sont indispensables car ils permettent d'approfondir et d'élargir l'intégration du développement durable à la prise de décisions du Ministère relativement aux défis et aux prescriptions stratégiques dans ce domaine.

Au cours des trois prochaines années, Industrie Canada continuera d'effectuer des recherches sur les nouvelles questions stratégiques dans le domaine des politiques environnementales.

Plan d'action

- Avant 2003, effectuer des recherches et des analyses sur les nouvelles questions stratégiques, y compris leur relation avec les défis économiques, environnementaux et sociaux, par exemple, l'impact du Protocole de Kyoto et les conséquences sociales des changements en matière de productivité. Industrie Canada entreprendra ces travaux de concert avec d'autres organismes comme l'Institut de recherches sur les politiques. *Responsabilité : Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique, Secteur de la politique industrielle et scientifique* √

3.4.2 Intégration du développement durable dans la mise en oeuvre et les opérations

À l'étape de la mise en oeuvre et des opérations du système de gestion et de la prise de décisions du Ministère, il s'agit de tenir les engagements pris à l'étape de la planification initiale. À cette fin, il faut élaborer des méthodes et des directives de travail pertinentes. Industrie Canada prendra des mesures dans quatre secteurs précis afin d'améliorer la mise en oeuvre et l'opérationnalisation du développement durable dans les politiques, les programmes et les activités du Ministère. Pour ce faire, il renforcera les rôles joués par ses cadres supérieurs, améliorera le système de suivi concernant la nouvelle stratégie, élargira les modules de formation et de sensibilisation pertinents et mettra en oeuvre un nouveau plan d'écologisation des opérations du Ministère.

Rôles des cadres supérieurs

Industrie Canada se sert d'un système de gestion officiel afin de prendre des décisions de manière à intégrer une perspective ministérielle, à favoriser la concentration et la résolution et à améliorer la qualité des propositions. Les principaux éléments de ce processus sont le Comité de la politique des directeurs généraux (CPDG), le Comité supérieur des politiques (CSP) et le Comité de breffage ministérielle avec le sous-ministre (CBMSM). D'autres comités prenant des décisions complètent et appuient ces trois

comités de politiques : le Comité des services à Industrie Canada (CSIC), le Conseil de gestion du Ministère (CGM), le Conseil des programmes et des services (CPS) et le Comité de vérification et d'évaluation du Ministère (CVEM). L'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable du Ministère sont gérées sous les auspices du CPDG, du CSP et du CBMSM. À cette fin, il faut procéder à l'examen officiel des propositions, régler des difficultés stratégiques et des questions en suspens, et donner des directives concernant les travaux futurs. Les cadres supérieurs fournissent aussi un apport au niveau interministériel en participant par exemple aux travaux du Comité de coordination des sous-ministres sur le développement durable.

Dans ces comités, les cadres supérieurs ont largement contribué à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la première stratégie. Les comités se sont efforcés de défendre le développement durable, d'examiner la première stratégie et de diriger son élaboration, de surveiller les progrès et de gérer l'exécution de la stratégie. Dans la nouvelle stratégie, les cadres supérieurs se sont engagés à renforcer et à approfondir le rôle qu'ils jouent dans la promotion du développement durable.

Plan d'action

- Afin de renforcer le processus d'élaboration des politiques, les centres de responsabilité qui présenteront des propositions aux cadres supérieurs aux fins de discussion seront priés d'y inclure une évaluation de l'impact et des interventions possibles en matière de développement durable. Le secrétariat fera rapport des résultats des discussions auprès de la haute direction. *Responsabilité : tous les secteurs et la Direction générale de la politique stratégique* √

- Lorsque la présente stratégie sera déposée au Parlement, Industrie Canada nommera, parmi les cadres supérieurs, un défenseur pour chacun des trois objectifs de développement durable fixés dans la stratégie. Ces cadres seront chargés de surveiller l'exécution et l'opérationnalisation de la nouvelle stratégie. Ils procéderont entre autres à un examen semestriel des progrès accomplis. *Responsabilité : Secteur de l'industrie, Secteur de la politique industrielle et scientifique, Secteur des opérations et contrôleur général* √

Surveillance et déclaration des actions liées au développement durable

Grâce à un système de surveillance et de préparation de rapports périodiques à l'intention de la haute direction sur l'exécution des engagements, le Ministère veille à ce que ses engagements soient mis en oeuvre de manière efficace par les centres de responsabilité désignés. Ce système lui permet aussi de prendre des mesures correctives en cas d'écart. Il permet également aux cadres d'obtenir des renseignements utiles qui les aideront à faire leurs examens et leurs évaluations. Cet outil favorise ainsi l'intégration du développement durable dans la prise de décisions.

Peu après le dépôt de la première stratégie, le Ministère a instauré un système de surveillance prévoyant des rapports semestriels à l'intention du sous-ministre, par le truchement du Comité supérieur des politiques - qui est un comité de gestion au niveau du sous-ministre adjoint. Ce processus de revue a permis au Ministère de suivre étroitement les progrès accomplis, de redistribuer les ressources et de prendre 28 mesures du plan d'action avant terme (tel que décrit dans l'annexe 5.2.3). Le système a également repéré des mesures du Ministère qui dépassaient les engagements pris dans la première stratégie. Compte tenu du rôle important que le système de surveillance et de préparation de rapports a joué pour permettre aux gestionnaires de mettre en oeuvre et d'évaluer la première stratégie, Industrie Canada se servira, pour sa deuxième stratégie, de l'expérience acquise et augmentera ses activités dans un certain nombre de domaines prometteurs.

Plan d'action

- Industrie Canada fera mieux connaître, au sein du Ministère, les récentes réalisations au chapitre du développement durable en soulignant les progrès accomplis sur le site Web consacré à ce sujet. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique, secteurs clés* √

- Chaque sous-ministre adjoint présentera au Comité supérieur des politiques et au sous-ministre un rapport semestriel sur les progrès accomplis dans la prise des mesures prévues. *Responsabilité : Secteur de l'industrie, Secteur de la politique industrielle et scientifique, Secteur des opérations*

- Le Ministère fournira au public davantage de renseignements sur l'exécution de la stratégie de développement durable. *Responsabilité : Direction générale de la politique stratégique* √

Formation et sensibilisation concernant le développement durable

Industrie Canada offre à ses employés une série de possibilités de formation; il peut s'agir de cours formels dispensés dans les locaux du Ministère, de cours offerts à l'extérieur, d'ateliers et de causeries spéciales données au besoin, etc. Au cours des trois dernières années, le Ministère a pu mettre au point et à l'essai un cours sur le développement durable; il a aussi tenu un certain nombre d'ateliers et de conférences sur une série de questions relatives au développement durable, comme les technologies liées au changement climatique, les indices de développement durable, l'écoefficacité et l'évaluation environnementale. Ces outils de formation ont aidé les employés à mettre leurs connaissances à jour dans leur domaine, ainsi qu'à mieux comprendre un ensemble de dossiers, de défis, de possibilités et d'avantages potentiels dans le domaine du développement durable.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère élargira la base de connaissances à la disposition de ses employés, augmentera le nombre d'outils disponibles et renforcera la capacité des employés de s'en servir, et travaillera à sensibiliser les employés davantage à l'apport du Ministère dans les dossiers touchant le développement durable.

Plan d'action

- Industrie Canada offrira de façon régulière un programme de formation sur les concepts et les pratiques du développement durable et organisera, à l'intention du personnel, au moins deux ateliers ou conférences par année sur le développement durable. *Responsabilité : Direction générale des ressources humaines, autres directions générales* √

- Industrie Canada augmentera le nombre de conférenciers et le nombre d'outils dont les employés pourront se servir pour perfectionner leurs compétences, accroîtra l'intégration du développement durable dans d'autres cours de formation et sensibilisera systématiquement les employés aux défis du développement durable. *Responsabilité : secteurs clés*

- Industrie Canada fournira régulièrement aux employés des rapports d'étape transparents sur la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de développement durable. *Responsabilité : secteurs clés*

- Le Ministère mettra en oeuvre un programme permanent d'information et de sensibilisation des employés (par l'intermédiaire du site Intranet), autrement dit : envoi de renseignements de base, mise en évidence des réussites, incitation des employés à présenter des suggestions, vérification inopinée des lumières et de l'équipement laissés sous tension en dehors des heures de bureau et distribution de trucs et astuces sur la façon d'économiser l'eau et l'énergie. *Responsabilité : Direction de la gestion des installations, Direction générale du commerce et des opérations, Secteur des opérations* √

Activités d'écologisation

Dans le Discours du trône de 1999, on peut lire que « dans ses propres activités, le gouvernement se posera comme modèle d'excellence environnemental ». Industrie Canada s'est engagé à appliquer des principes de développement durable à ses activités. Même si le Ministère n'est pas fortement axé sur l'utilisation d'équipement, sa taille et la variété de ses activités font qu'il exerce une influence considérable sur la consommation de ressources et, après coup, sur l'environnement en général. Le Ministère emploie près de 6 000 personnes en tout temps; il fait usage d'un parc d'environ 478 véhicules, y compris des camions lourds et des véhicules spécialisés; il exploite 97 immeubles situés sur

945 hectares de terrain et occupe près de 200 000 mètres carrés d'espace à bureaux et d'autres genres de locaux dans chacune des provinces et territoires du Canada. Les activités qui ont le plus d'impact sur l'environnement sont liées à l'utilisation de bureaux et de véhicules.

Industrie Canada s'est efforcé de faire en sorte que le Ministère exerce ses activités en conformité avec les principes et les pratiques de la bonne intendance environnementale en mettant en oeuvre son premier *Plan d'action concernant l'écologisation des opérations* (1998 à 2000). Les principaux éléments du plan comprenaient la conception d'un système de gestion de l'environnement plus global et son intégration au système de planification des activités du Ministère, grâce à la nomination d'un responsable en chef de la gestion environnementale. Voici un certain nombre d'autres réalisations :

De 1997-1998 à 1998-1999, chaque employé équivalent temps plein (ETP) a diminué sa consommation d'électricité de 271 kWh, a utilisé la même quantité d'eau, a acheté 1,128 feuilles de papier de plus, a utilisé 44 litres d'essence de moins, couvert 116 km de moins en voiture, a envoyé 5 kg de déchets de moins au dépotoir et a recyclé 4 kg de déchets de plus. Le taux global de recyclage s'est accru de 1 %.

- mise en oeuvre d'un programme de recyclage amélioré dans les principales installations du Ministère;
- préparation d'un catalogue de produits « verts » et d'un module de formation sur l'achat de produits « écologiques »;
- revue des possibilités de gestion des déchets dangereux au sein du Ministère;
- préparation d'un site Intranet sur les activités d'« écologisation »;
- élaboration d'un certain nombre de programmes de formation en vue de mieux faire comprendre l'impact de nos activités sur l'environnement;
- préparation de renseignements de base en matière d'environnement

Notre deuxième plan d'écologisation des opérations (pour la période de 2000 à 2003) aura pour objet d'introduire de nouvelles approches et d'améliorer nos pratiques actuelles, tout en essayant de réduire autant que possible la consommation; le plan visera aussi à réduire l'utilisation et la production de matières dangereuses, y compris les gaz à effet de serre, à favoriser l'adoption de meilleures méthodes de gestion pour ce qui est de l'utilisation de produits qui peuvent être nocifs et à envoyer moins de déchets au dépotoir. Un des principaux éléments sera de collaborer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour mettre en oeuvre la stratégie d'excellence proposée par le gouvernement fédéral. La stratégie sera fondée sur les engagements que les ministères ont pris dans le « Guide de l'écogouvernement » et fera appel à une série d'outils de mesure de rendement mis au point collectivement.

Le partenaire principal sera TPSGC, qui joue le double rôle de fournisseur d'un grand nombre de services associés aux locaux d'Industrie Canada et d'acheteur pour lequel des normes « écologiques » peuvent être élaborées et intégrées aux principales méthodes d'approvisionnement et de passation de marchés. Des partenariats d'appoint seront également conclus directement avec des fournisseurs majeurs de produits et de services, afin d'incorporer directement des mesures « écologiques » aux

processus d'exécution. On pense, par exemple, à la réduction de l'emballage de produits expédiés (p. ex. envelopper les meubles dans des couvertures au lieu de les placer dans des caisses et recourir aux emballages réutilisables, etc.), au recyclage de pièces usagées et de produits périmés, à la réutilisation maximale des matériaux de construction et, si c'est impossible, au recyclage et à d'autres formes de réutilisation des matériaux de récupération.

Ce deuxième plan d'action de trois ans se focalisera sur la coordination des interventions dans des domaines prioritaires moins nombreux, mais où l'on pense que le Ministère a le plus d'influence et où les progrès sont les plus rentables. Pour atteindre les objectifs du Ministère, on a choisi d'intervenir dans six principaux champs d'action :

- Amélioration du cadre de gestion environnementale
- Conservation des ressources dans les immeubles
- Approvisionnement écologique
- Gestion du parc automobile
- Réduction, réutilisation et recyclage des déchets
- Gestion des produits dangereux

En partenariat avec TPSGC et les propriétaires d'immeubles qui louent de l'espace de bureau et d'autres locaux à Industrie Canada, ainsi que pour les installations, le parc de véhicules et d'autres biens immobiliers dont Industrie Canada a la garde, le Ministère mettra en oeuvre un deuxième Plan d'action concernant l'écologisation des opérations qui poussera le Ministère à réduire sa consommation de matières premières, à recourir moins souvent aux ressources limitées et à diminuer continuellement l'impact environnemental des produits que nous consommons.

Plan d'action

- Avant 2001, évaluer l'état actuel des activités internes d'Industrie Canada à l'aide d'un système de gestion environnementale (SGE) qui fait appel aux critères de la norme ISO 14000 qui ont été utilisés récemment par six ministères en réponse à une demande formulée par le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable. *Responsabilité : Direction de la gestion des installation, Direction générale du commerce et des opérations, Secteur des opérations* ✓

- Un plan d'action stratégique, qui servira à réviser et à améliorer le SGE au cours des trois prochaines années, sera élaboré par un comité officiel sur « l'écologisation » des opérations. *Responsabilité : Direction de la gestion des installations, Direction générale du commerce et des opérations, Secteur des opérations* ✓

- Des études de base sur les principaux enjeux environnementaux (p. ex. vérification de la consommation d'énergie et d'eau) seront menées tous les deux ans dans les installations dont le Ministère a la garde, tandis que des accords de coopération seront conclus avec les clients de TPSGC en ce qui concerne les immeubles que le Ministère loue à long terme. *Responsabilité : Direction de la gestion des installations, Direction générale du commerce et des opérations, Secteur des opérations* ✓

- Le Ministère suivra l'évolution de son rendement relativement à ses activités d'approvisionnement, aux opérations de son parc automobile, à la gestion des déchets solides inoffensifs et à la gestion des matières dangereuses, et ce, en fonction d'indices standard (p. ex. nombre de kg/année de déchets envoyés à la décharge). *Responsabilité : Direction de la gestion des installations, Direction générale du commerce et des opérations, Secteur des opérations* ✓

3.4.3 Intégration du développement durable dans l'évaluation

À l'étape de l'évaluation, qui fait partie du système de gestion, il s'agit d'élaborer des méthodes servant à évaluer le rendement d'un organisme concernant ses politiques, programmes, activités et opérations, dans le but d'évaluer l'utilité des initiatives et de déterminer les leçons tirées et les mesures correctives à prendre pour améliorer le rendement. Industrie Canada prendra une mesure importante pour renforcer la prise en compte du développement durable au cours de l'étape de l'évaluation : il fera appel à des méthodes d'évaluation pour intégrer des considérations relatives au développement durable.

Cadres d'évaluation et études

Les cadres d'évaluation peuvent servir à évaluer l'efficacité des politiques, des programmes, des activités ou des opérations d'un ministère. Les critères de développement durable qui font partie du cadre d'évaluation peuvent servir à hausser le profil des dossiers, des effets et des possibilités du développement durable, ainsi que de la mesure des résultats du rendement. Ces critères peuvent susciter la prise en compte des effets et des interventions possibles en matière de développement durable.

Au cours des trois dernières années, Industrie Canada a intégré les défis et les possibilités liées au développement durable dans un certain nombre de cadres d'évaluation, dont les cadres suivants :

- Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario
- Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) - Phase III
- Programme de développement des entreprises autochtones
- Prolongation de l'Accord Canada - Ontario sur les travaux d'infrastructure

- Analyse interne des questions de développement durable
- Étude d'évaluation à mi-parcours

Au cours des trois prochaines années, le Ministère intensifiera l'intégration des critères de développement durable dans les cadres d'évaluation en prenant les mesures suivantes.

Plan d'action

- Avant 2003, continuer à intégrer des éléments de développement durable aux cadres d'évaluation d'au moins deux nouvelles initiatives ministérielles. *Responsabilité : Direction générale de la vérification et de l'évaluation* √

- Avant la fin de 2002, élaborer un cadre d'évaluation pour la nouvelle stratégie. Ce cadre constituera une approche pratique servant à évaluer les projets de développement durable. *Responsabilité : Direction générale de la vérification et de l'évaluation* √

- Avant l'élaboration de la prochaine stratégie pour 2003-2006, effectuer une évaluation à mi-parcours de la deuxième stratégie de développement durable du Ministère. *Responsabilité : Direction générale de la vérification et de l'évaluation* √

4. Mise en oeuvre et évaluation des progrès accomplis

Pour être efficace, la stratégie de développement durable (SDD) doit passer des étapes de l'élaboration de politiques et de la planification, qui font partie d'à peu près tous les cycles de création de systèmes de gestion, à celles de la mise en oeuvre, du contrôle des résultats et des revues périodiques effectuées par la direction.

La présente section renferme le schéma logique dont le ministère se servira pour établir un lien entre le développement durable (DD) et les solutions sur lesquelles il a décidé de faire porter son action (et qu'il a choisi de mettre en oeuvre), en réponse aux problèmes qui ont été soulevés. Deuxièmement, elle présente les résulats attendus de la mise en oeuvre des engagements qui ont été pris relativement à la stratégie de trois ans, et ce, pour chacun des objectifs stratégiques. Troisièmement, elle décrit l'approche qu'Industrie Canada a choisie pour contrôler l'état d'avancement de la mise en oeuvre et en rendre compte dans ses rapports. Enfin, la section présente les caractéristiques et les éléments d'un cadre d'évaluation qui devrait être mis au point pour aider à évaluer notre deuxième stratégie en prévision de la troisième.

Rapport entre le développement durable et l'intervention

Le tableau présenté à la page suivante (tableau 2) établit un rapport entre les éléments du plan d'action de la nouvelle stratégie et les questions de développement durable qui ont été identifiées dans les analyses internes et externes effectuées par le ministère. Le tableau présente une évaluation qualitative préliminaire mais systématique des effets attendus de chacun des éléments d'intervention associés à chacune des questions de développement durable. Les signes en caractères gras indiquent les éléments où l'on pense qu'une intervention aura le plus d'impact, tandis que les autres signes renvoient à des impacts de moindre importance, mais quand même de nature positive.

Responsabilités et résultats attendus des éléments du plan d'action

Le tableau 3 présente les centres de responsabilités qui, à Industrie Canada, devront répondre de la mise en oeuvre de chacun des éléments du plan d'action. Le tableau résume également les résultats attendus à court terme et décrit les indicateurs qui pourraient servir à mesurer le rendement ou à déterminer dans quelle mesure les engagements adoptés dans le plan d'action ont été respectés.

Surveillance et rapports

Industrie Canada a mis en place un système de surveillance et de production de rapports sur l'état d'avancement du plan d'action énoncé dans la première SDD. Les gestionnaires et agents responsables sont tenus de présenter des rapports d'étape semestriels, dont les résultats sont intégrés à un rapport sommaire présenté à la haute direction et au sous-ministre. Les rapports comprennent des plans énonçant de quelle façon les responsables se proposent de compléter les activités associées au développement durable (ainsi que des plans qui vont au-delà des engagements) dans les trois ans accordés à la stratégie.

Industrie Canada ajoute également un bref rapport d'étape sur l'état de la SDD du ministère dans son Rapport ministériel annuel sur le rendement qui est déposé tous les ans devant le Parlement. Ce rapport d'étape et un document de référence plus détaillé sont également ajouté au site Web sur le développement durable. Le sytème de surveillance permanent s'appuie sur une articulation claire des résultats attendus à court terme. Dans la mesure du possible, on utilise, dans les rapports de surveillance, des indicateurs qui permettent de déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

On prévoit que les résultats de la mesure de la performance serviront à alimenter le processus stratégique et à améliorer le programme en vue de la mise en oeuvre future des initiative de DD. En général, les mesures et les indicateurs de performance en étaient aux premiers stades de leur développement et de leur utilisation à l'époque de la première stratégie.

Le système de surveillance et de préparation de rapports qui servira à examiner le déroulement de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie sera analogue à l'approche existante. Néanmoins, on cherchera à obtenir des améliorations sur trois fronts. Premièrement, on s'efforcera de développer et d'utiliser les indicateurs de performance plus rigoureusement. Deuxièmement, on s'efforcera davantage d'évaluer les besoins et l'affectation des ressources à chaque intervention. En dernier lieu, on tentera d'élaborer un système de surveillance interactif qui pourrait améliorer l'efficience de la préparation des rapports. Ce système, qui sera tout probablement un outil de repérage et de préparation de rapports Web interactif, devrait réduire le plus possible la fatigue liées à la préparation des rapports pour ceux qui concrétiseront les engagements, tout en accélérant la transmission des rapports à la haute direction, au personnel et aux intervenants. La mise en oeuvre d'un tel système constituerait une importante étape en vue de la création d'un système de collecte des données plus perfectionné, concordant davantage avec les attentes du commissaire à l'environnement et au développement durable et les besoins du Ministère pour ce qui est de la présentation des résultats.

Cadre d'évaluation - Stratégie de développement durable II

Afin de constituer une base solide de surveillance de la performance, définissant les données qui doivent être recueillies (continuellement et en vue d'une évaluation subséquente de la nouvelle stratégie) et la présentation de rapports décrivant les résultats, il sera nécessaire d'élaborer un cadre d'évaluation pour la nouvelle stratégie. Ce cadre d'évaluation sera inspiré de l'ébauche du cadre d'évaluation préparé pour la première stratégie et contiendra les résultats de l'application et les leçons tirées des récentes analyses interne et externe et de l'évaluation à mi-parcours.

L'élaboration du cadre d'évaluation intégrera la structure de la nouvelle stratégie. On y proposera la surveillance de la performance et des mesures des résultats. On y présentera des approches et des méthodologies pragmatiques pour ce qui est de la saisie des données et des rapports et on y trouvera des options qui permettront d'évaluer la nouvelle stratégie.

Tableau 2 Questions de développement durable sur lesquelles le plan d'action devrait avoir un effet

Objectifs et éléments du plan d'action	Questions de DD relevées dans les analyses										
	Utilisation efficiente des ressources renouvelables du Canada	Substances toxiques	Prévention de la pollution et technologie de nettoyage	Émissions de gaz à effet de serre	Répartition des coûts et avantages entre les générations	Amélioration de la productivité	Intégration de la DD dans la prise de décisions gouv.	Application au gouvernement	Partenariats pour DD	Partenariats législatifs et politiques efficaces	Planification améliorée
Écoefficacité											
Recherche et développement											
▪ Chaires de recherche	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Réseaux de centres d'excellence	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Démonstration et diffusion de la technologie	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
Création de capacité											
▪ Outils de gestion	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Initiatives volontaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Information & choix du consommateur			✓		✓				✓		
▪ Écoefficacité et connectivité			✓		✓	✓			✓		
Mesure de la performance et comparaison											
▪ Promotion et sensibilisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Écoefficacité et responsabilité sociale des entreprises						✓	✓		✓	✓	✓
Technologies environnementales											
Promotion de l'innovation technologique											
▪ Partenariat technologique Canada	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Fonds d'appui technologique au développement durable	✓	✓	✓	✓	✓				✓		
▪ PRECARN Phase III	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Fondation canadienne pour l'innovation	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
Apprendre et travailler ensemble											
▪ Essor de la stratégie applicable au secteur de la technologies environnementale	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
▪ Cartes routières technologiques					✓	✓			✓		✓
▪ Génome Canada Inc.	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
Favoriser de nouvelles approches											

Appui lié au changement climatique	✔	✔	✔	✔	✔	✔			✔		
Initiative des piles à combustible	✔	✔	✔	✔	✔	✔			✔		
Durabilité grâce à la biotechnologie	✔	✔	✔	✔					✔		
Promotion de l'image de marque du Canada comme chef de file mondial											
Développement international des entreprises	✔	✔	✔	✔		✔			✔		
Villes durables	✔	✔	✔	✔		✔			✔		
Prise de décisions											
Planification											
Planification d'entreprises					✔		✔	✔		✔	✔
Évaluation environnementale					✔		✔	✔	✔	✔	✔
Soutien politique du développement durable	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Recherche stratégique					✔		✔	✔	✔	✔	✔
Mise en oeuvre et opérations											
Rôle de la haute direction					✔		✔	✔		✔	✔
Surveillance et rapports							✔	✔		✔	✔
Formation et sensibilisation					✔		✔	✔	✔	✔	✔
Écologisation							✔	✔	✔		✔
Évaluation											
Cadres et études					✔		✔	✔			✔

Note

On a indiqué en gras (✔) les interventions qui devraient avoir l'impact le plus important et en plus petit, les mesures dont on attend un impact favorable, mais moins important.

Tableau 3 : Éléments du plan d'action, responsabilités et résultats attendus

Objectifs et éléments du plan d'action	*Responsabilité*	*Résultats attendus à court terme*	*Indicateurs de performance*
Éco-efficacité			
Recherche et développement			
• *Chaires de recherche*			
• *Réseaux de centres d'excellence*			
• *Démonstration et diffusion de la technologie*			
Création de capacité			
• *Outils de gestion*			
• *Initiatives volontaires*			
• *Information et choix du cons.*			
• *Écoefficacité et connectivité*			
Mesure de la performance et comparaison			
• *Promotion et sensibilisation*			
• *Écoefficacité et responsabilité sociale*			
Technologies environnementales			
Promotion de l'innovation technologique			
• *Partenariat technologique*			
• *Fonds d'appui au dév. durable*			
• *PRECARN Phase III*			
• *Fondation canadienne pour*			
Apprendre et travailler ensemble			
• *Essor de la stratégie applicable aux technologies*			
• *Cartes routières technologiques*			
• *Génome Canada Inc.*			
Favoriser de nouvelles approches			
• *Appui lié au changement*			
• *Initiative des piles à combustible*			

Tableau 3 : Éléments du plan d'action, responsabilités et résultats attendus

• *Durabilité grâce à la biotechnologie*			
Promotion de l'image de marque du Canada comme chef de file mondial			
• *Développement int. des entrepr.*			
• *Villes durables*			
Prise de décisions			
Planification			
• *Planification d'entreprise*			
• *Évaluation environnementale*			
• *Promotion de la politique du dév.*			
• *Recherche stratégique*			
Mise en oeuvre et opérations			
• *Rôle de la haute direction*			
• *Formation et sensibilisation*			
• *Écologisation*			
Évaluation			
• *Cadres et études*			

5. Annexes

5.1 Profil ministériel

5.2 Développement durable - Questions et possibilités

5.2.1 Analyse interne - Résumé
5.2.2 Analyse externe - Résumé
5.2.3 Évaluation à mi-parcours - Résumé

5. 3 Consultations

Annexe 5.1 Profil ministériel

Aperçu

Industrie Canada a été créé en 1993. Ce ministère a pour mandat d'aider à rendre les Canadiens plus productifs et concurrentiels dans le contexte de l'économie mondiale du savoir. Le Ministère cherche à accomplir sa mission en soutenant la croissance des entreprises et en donnant confiance aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs en l'équité et en l'efficience du marché par l'intermédiaire des treize ministères et organismes qui constituent le portefeuille de l'Industrie. Ensemble, ces organismes sont particulièrement bien placés pour atteindre le but du gouvernement : édifier une économie du savoir dans toutes les régions du Canada et progresser sur la voie de la création d'emplois et de la croissance.

Les politiques, programmes et services d'Industrie Canada sont directement offerts à des entreprises et à des consommateurs canadiens du pays entier et ils contribuent à créer une économie qui

- offre des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs aux Canadiens;
- favorise une meilleure croissance des entreprises grâce à des améliorations soutenues de la productivité;
- donne aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs confiance à l'égard de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du marché.

Industrie Canada travaille en partenariat avec l'industrie, les universités, les organisations non gouvernementales, d'autres membres du portefeuille de l'Industrie, d'autres ministères du gouvernement, ainsi qu'avec des gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le but de développer et de soutenir un environnement politique micro-économique qui réponde à ces objectifs.

Objectifs stratégiques et activités apparentées

Industrie Canada se concentre sur une série essentielle de principes micro-économiques de base afin de relever le défi de la productivité. Le Ministère continue à intensifier ses efforts visant cinq objectifs micro-économiques stratégiques afin de créer l'avantage concurrentiel dont le Canada a besoin pour assurer une croissance à long terme de la productivité.

Améliorer la performance du Canada en matière d'**innovation** et la transition vers l'économie du savoir

L'innovation et le savoir sont les nouvelles matières premières de l'économie du 21e siècle. Reconnaissant l'important rôle que joue l'innovation dans la croissance de la productivité, Industrie Canada continue à beaucoup contribuer à la stratégie du gouvernement en matière d'innovation. Cette stratégie en évolution est axée sur le soutien de trois aspects du savoir : sa

création, sa diffusion et son application. En aidant les entreprises, les organisations et les personnes à se servir de nouvelles idées, Industrie Canada favorise la croissance de la productivité et un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens.

Faire du Canada le pays le plus branché au monde

Il est important de veiller à ce que les Canadiens aient accès aux occasions offertes par la nouvelle économie pour parvenir à une croissance soutenue de la productivité. Industrie Canada cherche donc à assurer aux Canadiens un accès abordable à l'autoroute de l'information dans le cadre de l'initiative Un Canada branché. Il s'agit de rendre l'information et l'infrastructure du savoir accessibles à tous les Canadiens pour l'an 2000, pour faire du Canada le pays le plus branché au monde, engagement audacieux pris par le gouvernement dans le discours du Trône de 1997. Dans le cadre de ce projet ambitieux, on vise aussi à faire du Canada un emplacement de choix pour la mise au point de produits et services liés au commerce électronique, ce qui attirera des investissements et stimulera l'innovation dans toute l'économie.

Construire un marché équitable, efficient et concurrentiel

Pour contribuer à la croissance de la productivité et au bien-être économique général, Industrie Canada s'assurera que les instruments qui permettent d'encadrer le marché, ainsi que les services et produits associés, transforment le Canada en chef de file de l'économie mondiale du savoir. Il est essentiel que le marché soit équitable, efficient et concurrentiel pour attirer l'investissement, favoriser le commerce et l'innovation. En effet, cette stabilité et cette efficience sont nécessaires pour traiter des affaires, tout en maintenant la confiance des consommateurs à l'égard des produits, services et transactions sur le marché. Il faut aussi offrir sur le marché des services et des produits de pointe, axés sur la clientèle. Les politiques qui encadrent le marché et qui influent directement sur le savoir en tant que produit de l'économie du savoir sont celles qui sont liées à la propriété intellectuelle, à la loi sur la concurrence et à la protection des consommateurs, entre autres.

Améliorer les conditions d'investissement dans l'économie canadienne

L'investissement par les entreprises se traduit non seulement par une croissance et des emplois immédiats, mais aussi par des retombées économiques telles qu'un flux accru des échanges commerciaux et un meilleur accès au savoir intégré à la technologie mondiale et à la compétence en gestion. La faible performance du Canada au chapitre de la productivité vient de notre faible taux d'investissement par rapport aux États-Unis. Or, selon certaines indications très récentes, cette situation est en train de changer et des entreprises canadiennes commencent à faire les investissements nécessaires pour rester compétitives. Industrie Canada cherche à améliorer le climat des investissements nationaux et étrangers, afin que ces tendances favorables se poursuivent.

Travailler avec les entreprises canadiennes pour accroître la part canadienne du commerce mondial

C'est en saisissant les occasions de commerce mondial que nous pourront récolter les fruits de nos efforts de productivité. Le Canada est le plus ouvert des pays du G-7. Le commerce représente 78,7 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB), comparativement à 25,0 p. 100 aux États-Unis. Mais il nous reste à relever des défis majeurs : nos cinq principaux exportateurs représentent 21 p. 100 des exportations canadiennes; moins de 10 p. 100 des PME exportent; et environ 80 p. 100 de nos exportations sont dirigées vers un seul marché, celui des États-Unis. L'essor du marché mondial des produits et services à forte concentration de savoir offre des occasions de relever ces défis. Industrie Canada cherchera à favoriser une orientation vers ces marchés mondiaux et à inciter un plus grand nombre d'entreprises à préparer leurs produits et services à l'exportation.

Fonctionnement et activités

Industrie Canada dispose de 5 307 équivalents temps plein, mais près de 6 000 personnes travaillent en fait au Ministère. Le Ministère dispose d'un budget annuel d'environ 1 015 millions de dollars (dont 473 millions de dollars en subventions et contributions) et ses revenus annuels atteignent presque 305 millions de dollars.

La plupart du personnel du Ministère travaille dans les bureaux de l'administration centrale, dans la région de la capitale nationale et dans quatorze bureaux régionaux, y compris dans quatre bureaux de la région de l'Atlantique, un bureau dans la région du Québec et deux bureaux dans la région de l'Ontario (et du nord de l'Ontario), six bureaux dans les régions des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest et un bureau dans la région du Pacifique. En outre, des points de service secondaires sont situés dans plus de cinquante communautés à l'échelle du pays. Le Ministère exploite aussi un important établissement de recherche, le Centre de recherches sur les communications, situé à Shirley's Bay (près d'Ottawa), ainsi que des petits laboratoires de réglementation des mesures et de gestion du spectre.

Les activités du Ministère sont réparties dans cinq grands secteurs : politique micro-économique; règles et services liés au marché; développement du secteur de l'industrie; tourisme; et services ministériels et services de gestion. Parmi les activités reliées à la politique micro-économique, citons l'étude, l'analyse et l'élaboration de cadres politiques et législatifs. En ce qui concerne les règles et les services liés au marché, les activités consistent entre autres à élaborer et à administrer les normes et la réglementation touchant par exemple la faillite, la régie des entreprises, les mesures légales, la propriété intellectuelle, l'information des consommateurs, la concurrence, les approches sectorielles et le soutien de secteurs spécifiques comme la recherche et le développement dans le domaine des télécommunications. Pour ce qui concerne le tourisme, les activités sont axées sur le marketing et la promotion; par ailleurs, les services ministériels et les services de gestion soutiennent les organisations d'Industrie Canada en leur offrant des services généraux et des services consultatifs.

Annexe 5.2 Développement durable - Questions et interventions possibles

La présente section de l'annexe contient le résumé des trois études suivantes qui ont été préparées par des consultants pour servir de fondement à l'élaboration de la nouvelle stratégie :

- Analyse interne en vue de la nouvelle stratégie
- Analyse externe en vue de la nouvelle stratégie
- Évaluation à mi-parcours de la première stratégie

Les deux analyses visaient à définir les principales questions liées au développement durable pour Industrie Canada ainsi qu'à signaler les interventions ministérielles possibles en réponse à ces questions.

Le tableau présenté sur la page suivante contient la liste des questions perçues en ce qui a trait au développement durable et les interventions possibles correspondantes. Cette information a servi entre autres à définir les objectifs et les éléments du plan d'action de cette stratégie.

Questions de développement durable dans les secteurs stratégiques d'Industrie Canada et interventions possibles

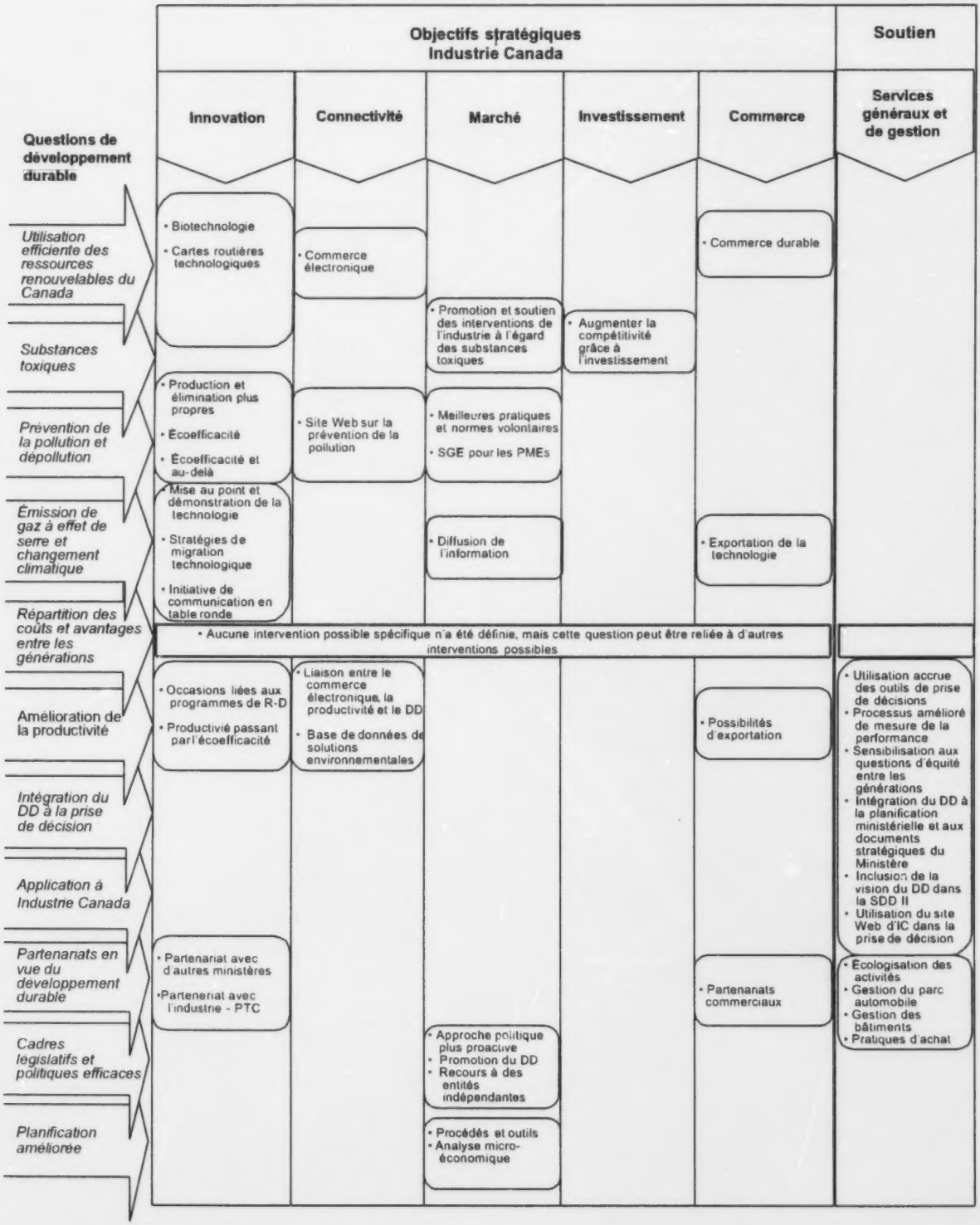

Annexe 5.2.1 Analyse interne - Résumé

Industrie Canada a chargé KPMG Consulting LP d'entreprendre une analyse interne pour définir les grandes questions liées au développement durable du point de vue des employés du Ministère. On a aussi cerné les possibilités et les contraintes qui influent sur la mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable (SDD).

L'approche adoptée dans la présente étude est une autoévaluation basée sur des entrevues réalisées auprès de 46 professionnels et gestionnaires de diverses directions générales d'Industrie Canada. Les questions, possibilités et contraintes sont basées dans une large mesure sur la perception des personnes interrogées.

Principales questions de développement durable

Neuf questions de développement durable soulevées pendant les consultations peuvent être considérées comme des questions clés, du point de vue du mandat et de l'orientation stratégique d'Industrie Canada. Ces questions concordent aussi avec les objectifs énoncés dans le Guide de l'écogouvernement et dans le récent discours du Trône. Les résultats de l'étude sont influencés par la perception des personnes interrogées.

Voici les quesitons sur lesquelles le Ministère pourrait se concentrer davantage au cours de la prochaine phase de la stratégie de développement durable (SDD II) :

- utilisation efficiente des ressources renouvelables du Canada;
- gestion des substances toxiques;
- prévention de la pollution et dépollution;
- émission de gaz à effet de serre et technologie liée au changement climatique;
- répartition des coûts et avantages entre les générations;
- amélioration de la productivité;
- intégration du développement durable au processus de prise de décisions;
- application à Industrie Canada;
- partenariats en vue du développement durable.

Ces questions sont liées à chacun des cinq objectifs généraux du Guide de l'écogouvernement.

Le processus de consultation fait intervenir des représentants de diverses directions générales du Ministère. Chaque direction générale peut prioriser ces questions différemment. Le Ministère passera en revue ces

questions, les validera et les priorisera en fonction d'un point de vue ministériel général.

Interventions possibles

On a aussi déterminé un certain nombre d'interventions possibles perçues que pourrait entreprendre Industrie Canada, en réponse aux questions susmentionnées. Une « possibilité » est une initiative qu'Industrie Canada pourrait poursuivre ou lancer pour atteindre les objectifs du Ministère ou du gouvernement, ou les deux, quant au développement durable.

Les résultats de l'analyse donnent à penser que certains des objectifs stratégiques du Ministère semblent plus prometteur que d'autres pour ce qui est du développement durable. Les objectifs ayant trait à l'**innovation** et au **marché** sont perçus comme les plus importants à moyen terme et l'objectif de **connectivité** semble offrir un potentiel important à plus long terme. L'objectif de **gérance et de gestion** est jugé nécessaire pour soutenir les initiatives liées aux objectifs stratégiques.

Même si les questions relevées au cours de l'analyse sont liées à chacun des cinq objectifs généraux de développement durable du Guide de l'écogouvernement, les principales possibilités semblent surtout axées sur deux objectifs du Guide : assurer la durabilité de nos ressources naturelles : emplois, communautés et industrie durables et amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être.

Voici les possibilités perçues, compte tenu de la portée des activités du Ministère :

- Utilisation efficiente des ressources renouvelables du Canada

  - interventions possibles : biotechnologie; cartes routières technologiques; commerce électronique; commerce durable.

- Gestion des substances toxiques

  - interventions possibles : promotion et soutien de l'action de l'industrie en ce qui concerne les substances toxiques; augmentation de la compétitivité par l'investissement.

- Prévention de la pollution et technologies de dépollution

  - interventions possibles : production et élimination plus propres; écoefficacité; site Web sur la prévention de la pollution; meilleures pratiques et normes volontaires; systèmes de gestion environnementale pour les PME.

- Émission de gaz à effet de serre et technologie liée au changement climatique

  - interventions possibles : mise au point et démonstration de la technologie; stratégies de migration technologique; initiative de diffusion en table ronde; diffusion de l'information; débouchés.

- Répartition des coûts et avantages entre les générations

- interventions possibles : aucune possibilité précise n'a été définie, mais cette question pourrait être rattachée à d'autres possibilités.

➢ Amélioration de la productivité

- interventions possibles : possibilités liées au programme de R-D; productivité par l'écoefficacité; liaison entre le commerce électronique, la productivité et le développement durable; base de données renfermant des solutions environnementales; débouchés commerciaux.

➢ Intégration du développement durable à la prise de décisions

- interventions possibles : utilisation accrue des outils de prise de décisions; mesure améliorée de la performance; amélioration de l'évaluation environnementale; sensibilité accrue aux questions d'équité; intégration du DD à la planification et aux documents stratégiques ministériels; utilisation du site Web d'Industrie Canada sur Internet pour la prise de décisions.

➢ Application à Industrie Canada

- interventions possibles : écologisation des opérations; gestion du parc automobile; gestion des bâtiments; pratiques d'approvisionnement.

➢ Partenariats de développement durable

- interventions possibles : partenariats avec d'autres ministères du gouvernement; partenariat avec l'industrie; partenariats commerciaux.

Contraintes

Des contraintes ont été relevée au cours des consultations tenues auprès des fonctionnaires d'Industrie Canada. Une « contrainte » est un facteur limitant dont l'impact perçu est important sur le potentiel du Ministère à avancer sur la voie du développement durable.

Les principales contraintes dont il est question dans le présent rapport se classent dans les catégories suivantes :

➢ sensibilisation et culture ministérielle;

➢ leadership et engagement;

➢ ressources;

➢ partenariats avec l'industrie et d'autres ministères gouvernementaux;

- mesure de la performance;
- planification.

Dans une certaine mesure, les personnes interrogées sont d'accord pour dire que dans un premier temps, pour éliminer ces contraintes, il faudrait que la haute direction manifeste davantage son engagement à l'égard du programme de DD. On sent qu'un solide engagement de la part de la haute direction est nécessaire pour renforcer la crédibilité de la SDD II au Ministère.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont décrites pour permettre à Industrie Canada de continuer à améliorer la qualité et la portée de la stratégie de DD et pour concrétiser la stratégie de développement durable.

- **Focalisation sur les neuf questions de DD définies dans le présent rapport** Elles ont été définies par les représentants ministériels interrogés à propos des questions clés sur lesquelles Industrie Canada devrait se pencher. En se concentrant sur ces questions on adoptera une approche plus stratégique à l'égard de la SDD II et on permettra au Ministère d'entreprendre des initiatives de DD en empruntant une voie plus stratégique et plus claire.

- **Prise en compte des possibilités relevées** Il est recommandé que le Ministère se concentre sur les principales possibilités définies et qu'il les utilise pour élaborer des initiatives concrètes de développement durable qui soient pertinentes et qui concordent avec le mandat d'Industrie Canada et les priorités du développement durable, ainsi qu'avec les objectifs de DD communs à l'ensemble du gouvernement.

- **Regrouper les résultats de l'analyse interne avec ceux d'autres études** La présente analyse interne résume les principales questions et possibilités relevées au cours d'entrevues réalisées auprès de 46 professionnels et gestionnaires provenant de diverses directions générales d'Industrie Canada. Les opinions des intervenants et clients des programmes et politiques d'Industrie Canada, particulièrement celles qui ont été recueillies dans le cadre de l'analyse externe, ainsi que les vues de représentants d'autres ministères du gouvernement, devront être fusionnées avec les résultats de la présente étude. De plus, les résultats et les leçons tirées qui sont présentées dans l'évaluation à mi-parcours de la SDD I doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SDD II. Ces résultats regroupés pourront alors être utilisés comme base pour d'autres consultations auprès des intervenants et d'autres fonctionnaires du Ministère.

- **Prise en compte des contraintes** Le Ministère devrait prendre en compte les contraintes relevées dans le présent rapport lors de l'élaboration de la SDD II. Il serait ainsi plus facile d'établir l'ordre de priorité et l'heure juste sur ce qui est réalisable compte tenu des paramètres définis par ces contraintes.

Le présent rapport est essentiellement basé sur une autoévaluation fournie par des représentants officiels d'Industrie Canada et il donne leur perception de la pertinence des initiatives reliées au DD pour le Ministère. Les résultats de la présente étude devraient uniquement être considérés comme une étape dans un processus d'amélioration continue pour « viser juste » et pour élaborer la prochaine stratégie de développement durable.

Annexe 5.2.2 Analyse externe - Résumé

La Loi sur le vérificateur général exige que chaque ministère fédéral prépare et dépose devant le Parlement des stratégies de développement durable (SDD) tous les trois ans. Les premières stratégies ont été déposées en décembre 1997. Des stratégies révisées doivent être déposées d'ici décembre 2000. Le présent rapport contient les résultats d'une « analyse externe » effectuée pour recueillir les opinions d'intervenants externes au sujet du rôle que le Ministère devrait jouer pour promouvoir le développement durable. Cette analyse est basée sur des entrevues réalisées auprès de 24 personnes représentant des associations industrielles, de entreprises, des organisations environnementales, d'autres organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement. Même si leur nombre est faible, les personnes interrogées représentent un large éventail de points de vue sur le développement durable, l'économie canadienne et le rôle d'Industrie Canada.

Les entrevues ont porté sur deux grands thèmes :

- Quelles sont les principales questions de développement durable qui vous concernent vous, votre organisation et votre secteur?
- Où Industrie Canada devrait-il concentrer ses efforts pour promouvoir le développement durable dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2000?

Principales questions de développement durable d'après les répondants

Les questions qui préoccupent la plupart des répondants de l'industrie sont les suivantes :

- Mise en place par les gouvernements fédéral et provinciaux de lois, politiques et programmes qui établissent un cadre au sein duquel les entreprises canadiennes peuvent attirer l'investissement, soutenir la concurrence des entreprises étrangères et s'acquitter de leurs obligations sociétales et environnementales;
- Favoriser leurs organisations (entreprises individuelles ou membres d'une association) pour prévoir l'évolution à l'échelle mondiale de l'économie, des marchés, de l'environnement et de la législation;
- Établir des procédés et adopter des outils qui leur permettront d'améliorer sans cesse leur performance environnementale tout en poursuivant leur développement économique.

Les organisations environnementales non gouvernementales interrogées cherchent à promouvoir des objectifs environnementaux et à veiller à ce que le développement économique et les politiques économiques prennent en compte systématiquement et de manière appropriée les considérations d'ordre environnemental et social.

Messages pour ce qui est de la focalisation de la SDD d'Industrie Canada 2000.

La plupart des répondants ont demandé instamment à Industrie Canada de formuler une vision claire

des avantages pour les entreprises canadienne d'adopter le triple objectif net de développement durable et de soutenir sa vision par son leadership et des programmes proactifs.

Les thèmes revenant le plus souvent dans les entrevues peuvent être résumés dans les cinq messages généraux suivants :

1. Le Ministère devrait formuler une vision du développement durable qui illustre les synergies entre des objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Ce modèle intégré de développement durable devrait concorder avec la triple approche de base qu'adoptent de nombreux dirigeants d'entreprise du monde entier. Industrie Canada pourrait présenter cette vision dans l'introduction de la SDD 2000.

2. Industrie Canada devrait miser sur ses forces en analyse microéconomique et sur ses connaissances de divers secteurs pour aider les entreprises canadiennes à
   - déceler les tendances émergentes des marchés liées au développement durable (politiques et lois étrangères, conception en fonction de l'environnement et pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement, exigences des consommateurs, etc);
   - analyser les répercussions de ces tendances sur leurs produits;
   - définir et élaborer des réponses stratégiques, de gestion et des réponses opérationnelles appropriées à l'échelle du pays, pour chaque secteur et pour chaque entreprise. Cette action s'inscrirait bien dans le mandat du Ministère pour ce qui est de l'innovation en matière de produits, de procédés, de marketing, et de l'innovation institutionnelle.

3. Industrie Canada devrait repenser son rôle de défenseur des intérêts. Au lieu de chercher à compléter les activités d'autres ministères, il devrait plutôt chercher à défendre la vision intégrée de développement durable susmentionnée. Plus particulièrement, il devrait

   - moins remettre en question la validité des objectifs environnementaux et insister sur des façons constructives d'atteindre ces objectifs en harmonie avec les orientations de base comme la productivité et l'innovation;
   - exprimer une plus large gamme de perspectives ministérielles dans son message de défense des intérêts;
   - associer son rôle de défense des intérêts au sein du gouvernement à un rôle plus proactif de diffusion de l'information dans le milieu des affaires;
   - contribuer à fournir des leviers pour promouvoir une performance environnementale volontaire qui va au-delà du niveau standard :
     - en soutenant le développement et la diffusion de la technologie;
     - en assurant la diffusion et la promotion des meilleures pratiques et des meilleurs outils;
     - en soutenant l'information du public sur la performance environnementale (par exemple au moyen de rapports ministériels sur l'environnement).

4. Afin de rejoindre plus efficacement les petites et moyennes entreprises, Industrie Canada pourrait devoir réexaminer les mécanismes sur lesquels il a toujours compté. Par exemple, pour s'assurer de l'accessibilité de toute l'information qu'il prépare sur les meilleures pratiques, il pourrait avoir recours à des entités indépendantes comme le PARI, les chambres de commerce, la FCEI, des associations industrielles, de grandes entreprises ou des universités, comme mentors. De plus, afin de soutenir le développement de nouvelles technologies vertes, il devrait probablement compter davantage sur des entités indépendantes comme le CNRC plutôt que de choisir « à l'interne » ceux qu'il perçoit comme les « gagnants ».

5. Industrie Canada devrait faire plus d'efforts pour promouvoir le développement durable. Pour donner suite à ces recommandations, ces efforts devraient s'étendre de la formulation publique d'une vision d'une économie durable (susmentionnée) dans ses divers programmes et politiques, à des efforts plus marqués d'écologisation de son fonctionnement.

Annexe 5.2.3 Évaluation à mi-parcours - Résumé

Industrie Canada a chargé KPMG Consulting LP d'entreprendre une évaluation à mi-parcours de la première Stratégie de développement durable du Ministère (SDD I). Le développement durable (DD) a été intégré à la fois à la Loi sur le ministère de l'industrie et à la Loi sur le vérificateur général. La prochaine stratégie d'Industrie Canada doit être déposée au Parlement d'ici la fin de l'an 2000.

La présente évaluation examine les résultats à moyen terme obtenus au cours des deux premières années des trois années de la SDD I (décembre 1997 à décembre 2000). Il ne s'agit pas d'une évaluation complète des répercussions du programme en fonction des objectifs de développement durable établis à l'échelle du gouvernement parce que le programme de DD est encore en voie d'être mis en oeuvre au Ministère.

L'approche utilisée pour cette étude comportait une série d'entrevues avec le personnel ministériel, des clients et des représentants de l'industrie. Elle comportait aussi un examen des documents pertinents comme le système de surveillance et de préparation de rapports du Ministère. Il est important de comprendre que les opinions exprimées par les personnes consultées représentent dans une large mesure une « autoévaluation » de la SDD I par le Ministère et les intervenants. C'est pourquoi l'interprétation des résultats du processus de consultation devrait être faite dans le cadre de cette autoévaluation et de vérifications comparatives.

L'évaluation à moyen terme n'est qu'une des activités qui permettront d'élaborer la prochaine Stratégie de développement durable du Ministère (SDD II). Le présent rapport contient un examen des résultats obtenus jusqu'à présent par le Ministère grâce à la mise en oeuvre de la SDD I, quels sont les aspects qui ont changé et les leçons tirées de la SDD I. Cette évaluation cerne également des points à régler pour la prochaine phase des initiatives de développement durable par Industrie Canada.

Questions d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours a été centrée sur les grandes questions suivantes :

- Quelle est la pertinence des initiatives prévues dans la SDD I pour Industrie Canada? Dans quelle mesure la SDD I concorde-t-elle avec le mandat et les buts ministériels?

- Quelle est la pertinence des initiatives de la SDD I d'Industrie Canada par rapport aux objectifs de développement durable à l'échelle du gouvernement?

- Quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent par la SDD I? Le Ministère a-t-il fait ce

qu'il avait dit qu'il ferait?

- Quels sont les facteurs qui ont facilité la mise en oeuvre de la SDD I?

- Quels sont les mécanismes qui sont en place pour surveiller les activités liées à la SDD I, en faire rapport, et dans quelle mesure ces mécanismes sont-ils efficaces?

- La SDD I définit-elle comment le Ministère va mesurer, analyser la performance et en faire état? Comment serait-il possible d'améliorer la capacité du Ministère de mesurer la performance?

- Quelle sont les leçons tirées, d'après les facteurs ayant pu empêcher la progression de la SDD I, qui pourraient être utiles pour la SDD II?

Résultats de l'évaluation à mi-parcours

➢ Pertinence des initiatives de la SDD I

- Les 28 initiatives d'Industrie Canada semblent pertinentes pour le Ministère et compte tenu des objectifs de développement durable du Ministère. D'après nos entrevues, certains des objectifs stratégiques du Ministère donnent l'impression d'offrir plus d'occasions de faire progresser le développement durable que d'autres. Les objectifs stratégiques relatifs à l'innovation et au marché semblent être les plus pertinents à moyen terme. L'objectif de connectivité semble offrir un potentiel important à plus long terme. L'objectif de gérance et de gestion est jugé nécessaire pour soutenir les initiatives associées aux objectifs stratégiques.

➢ Atteindre les objectifs de la SDD I

Comme l'indique le rapport de décembre 1999 du commissaire à l'environnement et au développement durable, Avancer dans la voie du progrès, on s'attend à ce que que les ministères se familiarisent davantage avec le programme de développement durable, à ce que leurs stratégies évoluent et s'améliorent. Industrie Canada a fait beaucoup de progrès depuis deux ans. Parmi les mesures concrètes que le Ministère a prises pour avancer sur la voie du développement durable, on compte les suivantes :

- Élaboration de la première stratégie de développement durable en 1997 :
  - Profil ministériel décrivant le mandat et les principales activités du Ministère, ses objectifs stratégiques et ses principaux secteurs d'activité, ainsi que le contexte législatif et politique dans lesquels fonctionne le Ministère.

- Une description du processus d'analyse comprenant une étude initiale de base et une analyse des thèmes émergents de développement durable reliés aux activités ministérielles.

- Une description des consultations tenues auprès des intervenants pour les faire participer à toutes les étapes de l'élaboration de la stratégie. Ce processus de consultation avec les intervenants était une exigence clé du Guide de l'écogouvernement et il a permis au Ministère de mieux comprendre les besoins et les opinions des intervenants, tout en communiquant son engagement à l'égard du DD.

- 27 interventions prévues dans la SDD I pour opérationnaliser et promouvoir l'avancement des travaux liés aux neuf secteurs prioritaires pour les quatre objectifs stratégiques. Le plan d'action décrivait aussi des partenariats visant à aider le Ministère à atteindre ses objectifs et ses buts.

- Ajout d'une autre intervention à la Stratégie en 1998.

- D'important progrès ont été réalisés sur tous les plans. Le Ministère a mené à bien toutes les interventions ponctuelles énoncées dans la SDD I et les travaux avancent bien dans le cas des interventions permanentes restantes.

- Réalisations d'autres activités liées au développement durable dépassant la portée de la SDD I. Par exemple, le Ministère a investi du temps et des ressources dans les priorités fédérales liées au changement climatique et dans des programmes tels que CANARIE, Rescol, le Programme d'accès communautaire, le programme des Ordinateurs pour les écoles et les activités de la Commission canadienne du tourisme.

- Création d'une ébauche de cadre d'évalution qui énonce l'approche qu'on prévoit appliquer aux activités d'évaluation périodique pour évaluer l'efficacité globale de la mise en oeuvre de la SDD.

- Élaboration d'un système détaillé de surveillance et de préparation de rapports permettant de préparer des rapports provisoires semestriels pour chacune des interventions définies, en décrivant les progrès réalisés jusqu'à présent. Ces rapports sont présentés à la haute direction et sont intégrés au Rapport ministériel sur le rendement.

- Création d'une « unité de développement durable » spécialisée pour avancer sur la voie du développement durable et pour promouvoir cette question.

- Réalisation d'une évaluation de la première stratégie, comme le montre le présent examen analytique à court terme. L'évaluation à court terme décrit ce qui a été effectué, les leçons

qui en ont été tirées et ce qui pourrait être amélioré dans la deuxième stratégie.

➢ **Résultats à moyen terme de la SDD I**

- Industrie Canada a beaucoup avancé dans ses trois secteurs prioritaires en ce qui concerne le climat du marché – c.-à-d. en ce qui concerne les règles et les services; la défense des intérêts raisonnée pour façonner la politique de développement durable; ainsi que le choix du consommateur et le marché. Un grand nombre des activités entreprises en vue de cet objectif stratégique sont terminées ou ont dépassé la portée des engagements initiaux. Une nouvelle intervention a aussi été ajoutée au cours de la mise en oeuvre de la SDD I qui faisait intervenir les lignes directrices des Nations Unies en ce qui concerne la protection des consommateurs, à savoir un nouvel élément relatif à la consommation durable dans les lignes directrices de l'ONU.

- Sous l'objectif de DD d'Industrie Canada, au chapitre de l'innovation, on retrouvait dix interventions liées à deux grandes priorités – c.-à-d. outils et pratiques en matière d'innovation et développement et diffusion de la technologie. Parmi ces interventions, on note d'autres investissements dans les technologies de production et dans les technologies habilitantes innovatrices et propres par l'intermédiaire du programme Partenariat technologique Canada[1] et la collaboration avec l'industrie, d'autres ministères du gouvernement et d'autres intervenants pour définir des indicateurs de l'écoefficacité, en vue d'améliorer la compétitivité et les occasions de commerce. Sur ces dix interventions, cinq sont en grande partie terminées et les cinq autres sont en voie de l'être.

- En ce qui concerne le commerce et les investissements, Industrie Canada a continué à soutenir les efforts du gouvernement canadien en vue de favoriser l'exportation du savoir, des produits, des pratiques et des technologies canadiens qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable. Par exemple, le Ministère a négocié des ententes bilatérales de coopération afin d'offrir des activités de renforcement des capacités et de transfert technologique. Il a aussi participé au forum international sur la manière d'intégrer les questions environnementales et économiques à l'échelle mondiale. En travaillant en partenariat avec d'autres ministères du gouvernement, IC a contribuer aux réunions du Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce et à la Commission du développement durable de l'ONU.

---

[1] À compter du 18 novembre 1999, le programme Partenariat technologique Canada fonctionne suivant de nouvelles modalités et les références à PTC dans la présente évaluation doivent être situées dans un contexte historique. PTC ne tient pas compte de la mesure dans laquelle le demandeur ou le récipiendaire exportent ou peuvent exporter.

- Sept interventions sont liées à l'objectif de gérance et de gestion d'Industrie Canada. Six d'entre elles visent à améliorer les décisions grâce à une sensibilisation accrue et à une meilleure compréhension des répercussions économiques, environnementales et sociales des activités existantes ou proposées. La septième intervention est reliée à l'écologisation, en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action concernant l'écologisation des opérations pour veiller à ce que les activités physiques quotidiennes à Industrie Canada aient le moins d'impact possible sur l'environnement. Deux des interventions sont en grande partie terminées et les travaux se poursuivent dans le cas des cinq autres.

- En général, le Ministère a progressé en ce qui concerne l'établissement du DD en tant qu'élément du processus ministériel de prise de décision.

- Même s'il est certain qu'Industrie Canada avance sur la voie de l'écologisation de ses propres activités, le Ministère juge difficile de répondre aux exigences du gouvernement. Plus précisément, IC est en train de mettre sur pied un système de gestion environnementale approprié et il intègre de plus en plus des considérations environnementales dans ses décisions opérationnelles. Toutefois, le Ministère ne fait que commencer à mesurer son utilisation des matières premières, de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources. Pour le moment, on ne sait pas si Industrie Canada atteindra toutes les cibles décrites dans son plan d'écologisation.

➢ **Facteurs ayant facilité la SDD I**

- Analyse des questions, consultations et discussions interministérielles : les consultations avec des clients et des intervenants et les discussions avec d'autres ministères se sont révélées très précieuses lors des premières étapes de l'élaboration de la SDD I. Elles ont aidé à éclaircir les buts et à partager de l'information sur des notions communes.

- Champions du développement durable à Industrie Canada : il existe un groupe de base d'employés très capables axés vers l'avenir à tous les niveaux du Ministère qui connaissent très bien le développement durable. Deux cadres supérieurs ont été désignés champions du DD. Les « agents directeurs » chargés de faire avancer les interventions prévues dans la SDD I sont engagés à réussir à faire avancer leurs interventions respectives, tout comme les gestionnaires de centres de responsabilité.

- Comité de DD du directeur général et réseau de DD : le comité du DD a été très utile comme forum pour sensibiliser la haute direction et gagner la participation enthousiaste au processus de DD à l'intérieur du Ministère. Il a aussi facilité l'accomplissement du travail (il a contribué par exemple à l'obtention de financement pour les projets de DD en cours). Un réseau de DD a aussi contribué à distribuer et à recueillir efficacement l'information connexe.

- Unité de développement durable : Cette unité a contribué à préparer la SDD I et à superviser sa mise en oeuvre (p. ex. pour ce qui est de la coordination des rapports et de la reddition des comptes à la haute direction). Cette unité a aussi été responsable de la mise en oeuvre d'un certain nombre de points du plan d'action comme l'élaboration d'un cours sur le DD pour le Ministère et la création d'un site Web sur le DD. Cette activité semble avoir permis de mieux faire connaître le DD à la fois dans l'industrie et à l'interne, à Industrie Canada.

- Surveillance et préparation des rapports : le mécanisme établi pour la préparation des rapports relatifs à la SDD I a aidé à consolider les initiatives en cours et à créer un cadre de fonctionnement et de gestion applicable à la mise en oeuvre et à la reddition des comptes en ce qui a trait à la SDD I au Ministère.

- Coopération interministérielle : une coopération interministérielle sur divers fronts (p. ex. réseau interministériel sur le DD, comité interministériel sur l'évaluation environnementale stratégique, comité de coordination des sous-ministres sur le DD) a aidé Industrie Canada à mettre en oeuvre la SDD I.

- Responsabilités désignées : les gestionnaires et agents responsable de chaque point du plan d'action sont clairement désignés (ainsi que les détails des produits à livrer et des calendrier, et les ressources engagées), ce qui a contribué à mettre en oeuvre efficacement la stratégie.

➢ **Surveillance et préparation de rapports**

- Industrie Canada a mis sur pied un système permanent de préparation de rapports pour surveiller la mise en oeuvre de la stratégie de DD. Les gestionnaires et les agents chargés des interventions prévues dans la SDD I contribuent à la préparation d'un profil descriptif de chacune des 28 initiatives tous les six mois. Ces résultats sont présentés aux comités de la haute direction et au sous-ministre à chaque occasion; ils sont aussi inclus dans les rapports sur le rendement ministériel et accessibles à partir du site Web du DD.

- Le système de surveillance permanent est basé sur une formulation claire des résultats attendus à court terme. Des indicateurs visant à évaluer l'obtention de résultats sont inclus dans les rapports de surveillance.

- Le système de surveillance et de préparation de rapports permet de respecter les exigences de la gestion en ce qui concerne la reddition des comptes pour ce qui est des résultats des initiatives de DD. Les rapports définissent la reddition des comptes pour chaque

intervention, en incluant le nom des agents directeurs et des directeurs de centre de responsabilité. Les objectifs stratégiques et le but général du DD relèvent collectivement du Ministère et de sa haute direction.

➢ **Mesure de la performance**

- Au niveau ministériel, la mesure de la performance vise l'engagement organisationnel à l'égard des objectifs stratégiques et des progrès continus. Les résultats relatifs à la performance sont destinés à alimenter le processus stratégique et à améliorer le programme en vue de la future mise en oeuvre d'initiatives de DD. Pour le moment, le système de mesure de la performance d'IC dépend en grande partie de l'atteinte de cibles. Le Ministère a toutefois tiré les indicateurs de performance d'une ébauche de cadre d'évaluation du DD, mais seuls quelques uns des indicateurs semblent avoir été intégrés dans la SDD I et dans les mécanismes de préparation de rapports.

- En général, des mesures ou des indicateurs de la performance applicables au DD sont encore en train d'être mis au point. Des mesures de la performance ont été incorporées dans un certain nombre d'initiatives, mais il semble que les mesures en place (p. ex., occurrences sur le site Web, vérifications du recyclage) ne sont pas suffisantes pour évaluer l'impact ultime de l'initiative de DD. Il serait possible d'améliorer la mesure de la performance pour atteindre plus directement les cibles et les priorités de DD à long terme énoncées par le Ministère.

Leçons tirées et recommandations en vue de la SDD II

Industrie Canada a fait depuis deux ans des progrès considérables pour avancer sur la voie du développement durable grâce à la SDD I. Les recommandations et les leçons tirées de cette expérience peuvent aider le Ministère à améliorer le processus dans le cas de la SDD II, de façon à ce que les exigences gouvernementales soient respectées plus efficacement et à ce que le développement durable puisse devenir un élément intégral de la culture ministérielle.

➢ Augmenter l'engagement et la participation enthousiaste de la haute direction : pour réussir la mise en oeuvre de la SDD II au-delà des engagements de la SDD I, il faut que la nouvelle stratégie de DD soit perçue comme une priorité partout au Ministère. Par exemple, un « champion » de haut niveau, responsable du DD devrait être plus clairement présenté au Ministère. C'est ce que perçoivent comme nécessaire de nombreux agents ministériels pour faciliter la SDD II et pour « vendre » le message du DD à la haute direction.

➢ Se concentrer sur des secteurs stratégiques clés : la SDD I est une stratégie qui répond aux exigences du *Guide de l'écogouvernement*. Même si l'expérience de la SDD I a montré à quel point il est important de considérer le DD dans un cadre élargi, elle a aussi tenu compte d'une série

d'initiatives diverses. La SDD II pourrait se concentrer davantage sur les secteurs stratégiques où Industrie Canada pourrait le plus contribuer et aussi sur une intégration accrue du cadre de prise de décision au Ministère.

Focalisation accrue de la stratégie sur le secteur privé : certains secteurs sont très avancés pour ce qui est de la mise en oeuvre du DD (p. ex., industrie chimique). Le Ministère pourrait faire enquête auprès de ces secteurs et préparer des « pratiques exemplaires » à partager avec d'autres partenaires de l'industrie et à l'interne, au Ministère. IC pourrait aussi entreprendre une évaluation détaillée de l'attitude de l'industrie ou d'autres intervenants à l'égard du DD. Il serait ainsi plus facile de comprendre si les entreprises et les consommateurs accepteraient les initiatives de DD proposées. On déterminerait ainsi quelle entreprise souhaite adopter des pratiques de DD et jusqu'à quel point on peut l'inciter à le faire. La mesure dans laquelle des codes et des normes volontaires pourraient être acceptés par l'industrie pour intégrer le DD dans ses activités et pratiques devrait être spécifiées dans ces études.

- Saisir des occasions de partenariat : on perçoit certaines façons d'améliorer les partenariats existants en fonction d'initiatives de DD. L'unité de DD d'Industrie Canada pourrait créer de plus nombreux partenariats internes avec des directions générales et des groupes au sein du Ministère (p. ex., avec la DEA, le BC). De même, d'autres centres de responsabilité pourraient former des partenariats plus efficaces avec l'unité de DD. Ces partenariats internes pourraient combler le manque de savoir-faire et de connaissances dans divers secteurs, et rendre plus efficace la mise en oeuvre du DD dans toutes les directions générales concernées du Ministère. Les groupes de travail interministériels pourraient être utilisés plus efficacement pour profiter des travaux et des idées d'autres ministères.

- Promouvoir davantage le DD à l'intérieur du Ministère : il est possible d'aider un grand nombre de personnes du Ministère à mieux se rendre compte que leur travail peut avoir des répercussions sur le DD. La SDD I est un document solide, mais il semble qu'une grande partie du personnel ne sache pas (ou ait oublié) qu'elle existe. Il existe de nombreuses bonnes initiatives de DD au Ministère (p. ex. cours de formation en DD, ateliers et conférences apparentés) et plusieurs bons documents sur le DD ont été rédigés par du personnel d'IC. Davantages d'initiatives internes de sensibilisation pourraient être utilisées pour promouvoir le DD lors de la mise en oeuvre de la SDD II.

- Assurer la pertinence soutenue des initiatives de DD : les interventions prévues en ce qui concerne le DD et les nouvelles initiatives proposées devraient être examinées de temps à autre (c.-à-d. dans le cadre de la mise à jour de la nouvelle stratégie, tous les trois ans) de manière à ce qu'on puisse déterminer leur pertinence par rapport à l'avancement du programme ministériel de développement durable. Les facteurs à considérer lors de cet examen sont les suivants :

- *Les impacts relatifs de ces initiatives sur le développement durable.* À quel point ces initiatives sont-elles importantes en ce qui concerne le cadre général de la SDD I? Il est nécessaire d'effectuer une évaluation plus exhaustive pour régler cette question et pour déterminer quelles sont toutes les répercussions des initiatives de DD d'IC.

- *La contribution à la vision à long terme du Ministère.* Pour assurer leur pertinence soutenue et accrue, les initiatives de développement durable devraient avoir une orientation à long terme et un impact durable. Une vision claire du développement durable aidera les gens à se focaliser sur les buts ultimes de la stratégie.

- *La portée de l'initiative pour ce qui est de l'élaboration de partenariats avec des intervenants externes et d'autres ministères du gouvernement fédéral.* Les initiatives de développement durable d'Industrie Canada spécifient clairement les relations de partenariat nécessaires pour mettre en oeuvre chacun des points du plan d'action. L'efficacité de ces partenariats doit être évaluée. Il existe des occasions de continuer à favoriser les partenariats avec d'autres ministères du gouvernement et des organisations du secteur privé dans les secteurs suivants liés au DD : changement climatique; évaluations environnementales; initiatives de soins responsables; pratiques environnementales des entreprises (y compris l'assurance de la qualité et l'adoption de la norme ISO 1400); mesure des impacts du DD sur la productivité et la croissance économique.

- *L'étendue de la mesure de la performance*. Pour ce qui est de la SDD II, le Ministère devrait envisager de continuellement compiler l'information relative à la performance. À cet égard, une orientation plus grande de la part du bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable et du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les indicateurs de performance reliés au DD serait utile.

- *Ressources adéquates*. Pour chaque initiative, il faudrait faire plus d'effort pour décrire explicitement les ressources nécessaires au respect de l'engagement.

- *Analyse en vue de la SDD II.* La pertinence soutenue des initiatives de DD d'IC doit être évaluée dans le contexte de la nouvelle analyse en vue de la SDD II.

Annexe 5.3 Consultations

Au cours de l'élaboration de sa première stratégie, pour consulter les intervenants, Industrie Canada a fait appel à une approche basée sur trois principes :

- faire participer les intervenants le plus tôt possible;
- se concentrer sur des consultations efficaces plutôt que sur des consultations élaborées;
- adopter une approche interactive et itérative avec les intervenants.

Le processus de consultation des intervenants comportait trois phases : 1) une phase initiale pour définir la portée des consultations; 2) un examen préliminaire de la première ébauche par d'autres ministères du gouvernement et par un petit groupe d'intervenants; et 3) un examen final faisant intervenir un nombre plus étendu d'intervenants.

En 1999, lorsque le commissaire à l'environnement et au développement durable ont passé en revue les consultations relatives à la stratégie du développement durable, il a constaté un degré élevé de satisfaction auprès des intervenants. Il a aussi déterminé qu'Industrie Canada comptait parmi les sept ministères dont les processus de consultation étaient les meilleurs.

Les consultations tenues par Industrie Canada auprès des intervenants au sujet de sa deuxième stratégie de développement durable faisaient fond sur l'expérience acquise lors de la première stratégie. Dans le cas de la deuxième stratégie du développement durable, le processus comporte quatre phases :

1) participation au forum des dirigeants sur le développement durable;
2) réalisation d'une analyse externe pour obtenir des points de vue initiaux sur les enjeux et les possibilités;
3) examen préliminaire par les intervenants de la première ébauche de la stratégie;
4) examen final par les intervenants (avec séances de consultation régionales) d'une ébauche de stratégie révisée.

Forum des dirigeants sur le développement durable

Le forum des dirigeants sur le développement durable a eu lieu à Ottawa, le 4 avril 2000. Des ministères du gouvernement fédéral y ont lancé des consultations coordonnées. La haute direction d'Industrie Canada a participé au forum.

Le forum visait à réunir un groupe de dirigeants de l'intérieur et de l'extérieur du gouvernement pour discuter des enjeux et des possibilités qu'offre le développement durable. À cet égard, le gouvernement recherchait des avis et une rétroaction au sujet d'une proposition en vue d'une meilleure coordination

interministérielle de son approche à l'égard de l'avancement du développement durable dans 8 grands secteurs (p. ex. productivité par l'écoefficacité, savoir et information, exploitation durable du gouvernement) au moyen de stratégies de DD mises à jour comme premier véhicule. Les résultats sommaires du forum sont accessibles à l'adresse www.II?. Les participants ont dit souhaiter que le gouvernement fédéral

- formule une vision, des buts et des objectifs pour le développement durable;
- concentre les activités, intègre la prise de décision et coordonne les activités;
- fasse participer les Canadiens aux processus de prise de décisions.

Analyse externe

On a effectué l'analyse externe pour obtenir des points de vue initiaux des intervenants sur des enjeux clés du développement durable, des interventions et des contraintes possibles. Cette analyse est résumée dans l'annexe 5.2.2 et sera affichée à l'adresse suivante : http://strategis.ic.gc.ca/sd.

Examen préliminaire de l'ébauche de la stratégie

Trois éléments (c.-à-d. analyse interne, analyse externe, évaluation à mi-parcours) sont à la base de la première ébauche de la nouvelle stratégie d'Industrie Canada. Ces études ont été fournies et prises en compte lors de la première ronde de consultations faisant intervenir un petit groupe consultatif composé d'intervenants. Ce groupe comprenait sept intervenants représentant l'industrie (de grandes sociétés et des PME), des université, des ONGE et des consommateurs. La séance de consultation a eu lieu le 13 juin 2000. D'autres ministères du gouvernement fédéral ont aussi été consultés au cours de ce même mois.

Le groupe consultatif a conclu qu'Industrie Canada était sur la bonne voie et beaucoup plus avancé qu'il y a trois ans. Les grands thèmes qui se sont dégagés sont les suivants :

- La SDD devrait être axée plus explicitement sur les objectifs stratégiques généraux du Ministère;
- Le Ministère devrait être plus proactif, ambitieux et souple pour ce qui est de sa vision du DD - passage de la « pensée progressive » à la « pensée fulgurante »;
- Pour obtenir cette vision élargie, le leadership et l'engagement de la haute direction sont essentiels. De plus, un champion ministériel principal devrait être spécifié dans la SDD;
  Le Ministère devrait chercher à prendre en compte, à mesurer les résultats qu'il obtient en matière de DD pour la société canadienne, et à en faire état, et non pas seulement à mener à bien des activités ponctuelles;
- Les secteurs qui exigent davantage de travail et qui pourraient faire l'objet de nouveaux objectifs, sont les suivants : influences du marché sur le DD et dimension sociale du DD;

- Le Ministère devrait communiquer et collaborer davantage avec d'autres organismes du portefeuille de l'Industrie et de l'ensemble du gouvernement afin d'atteindre ses objectifs.

Un résumé portant sur cette étape des consultations est accessible à l'adresse suivante : http://strategis.ic.gc.ca/sd.

Examen final dans le cadre de consultations auprès des intervenants

Description à mettre au point sur la deuxième ronde de consultations : # personnes invitées, # réponses et de participants, # réunions tenues, lieux, méthode employée pour les commentaires, rétroaction aux participants, rapports, autres détails intéressants. Le rapport sur cette étape des consultations sera accessible à l'adresse suivante : http://strategis.ic.gc.ca/sd.